



Evolution de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise 2015-2024



juin 2025



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL





Table des matières

2	Acronymes
4	Introduction
6	Choix méthodologiques
8	La notion de « projet d'agriculture urbaine professionnelle »
8	Périmètre de l'étude
9	Production d'une base de données de référence et enjeux de son harmonisation
11	Une typologie permettant des études de cas
13	Un cadre d'analyse pour décrire le modèle des projets
15	Infographie de l'agriculture urbaine professionnelle entre 2015 et 2024
16	Introduction
16	Éléments de contexte
18	L'agriculture conventionnelle
28	L'agriculture urbaine émergente dans son ensemble (RBC et périphérie)
36	L'agriculture urbaine émergente au sein du territoire bruxellois
50	Un premier bilan chiffré de la stratégie Good Food
53	Portraits de projets
54	Portraits de projets d'agriculture urbaine émergente
55	Portrait 1 Smala Farming
60	Portrait 2 Cycle Farm David Errera
65	Portrait 3 Courtileke
70	Portrait 4 Hierba Buena
74	Portrait 5 L[ag]um
79	Portrait 6 Ferme du chant des cailles
85	Portrait 7 Urbi Leaf
89	Portrait 8 Permafungi
93	Portrait 9 Bel Akker (Atelier Groot Eiland)
97	Quelques enseignements généraux de cette étude
103	Bibliographie
104	Annexes

Acronymes

AAP Good Food	Appel à Projets Good Food
BE	Bruxelles Environnement
BEE	Bruxelles Economie et Emploi
NIMAculteur	agriculteur non-issu du monde agricole
PAC	Politique Agricole Commune
PRAS	Plan particulier d'affectation des sols de la Région de Bruxelles-Capitale
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
ZAgr	Zone agricole du PRAS
ZCF	Zone de chemin de fer du PRAS
ZE	Zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public du PRAS
ZH	Zone d'habitation du PRAS
ZHPR	Zone d'habitation à prédominance résidentielle du PRAS
ZHVB	Zone verte de haute valeur biologique du PRAS
ZIU	Zone d'industrie urbaine du PRAS
ZM	Zone de mixité du PRAS
ZP	Zone de parc du PRAS
ZPKR	Zone de parc du Domaine Royal du PRAS
ZSLPA	Zone de sports ou de loisirs en plein air du PRAS
ZV	Zone verte du PRAS

Table des figures

- 12 Figure 1. Typologies de l'agriculture urbaine
- 14 Figure 2. Cadre d'analyse des projets d'agriculture urbaine (Crédal, ERU - 2022)
- 18 Figure 3. Listing des déclarants PAC « conventionnels » et des superficies déclarées. 2023
- 19 Figure 4. Répartition des superficies agricoles déclarées à la PAC (ha et %), par commune, pour l'année 2023
- 20 Figure 5. Répartition des déclarations PAC selon leur affectation au PRAS. 2023
- 21 Carte 1. Répartition des parcelles déclarées à la PAC en 2023, selon leur affectation au PRAS. mauve = en Zone agricole. Rose = hors Zone agricole
- 23 Carte 2. Parcelles ou morceaux de parcelles sorties des déclarations PAC entre 2015 et 2023 (Sans réapparition dans la PAC durant cette même période)
- 24 Carte 3. Parcelles ou morceaux de parcelles apparues dans les déclarations PAC, entre 2015 et 2023, et toujours déclarées en 2023
- 25 Figure 6. Répartition des superficies disparues (en ha et en %) des déclarations PAC entre 2015 et 2023 selon leur affectation au PRAS
- 26 Figure 7. Allocations culturelles des terres déclarées à la PAC (en ha). 2023
- 28 Figure 8. Superficies déclarées (en ha) par déclarant à la PAC, sur le territoire bruxellois. 2023
- 29 Figure 9. Montants PAC perçus par les agriculteurs conventionnels actifs à Bruxelles et superficies de leurs parcelles bruxelloises (les montants incluent les parcelles déclarées en Flandre et Wallonie)
- 31 Figure 10. Répartition des projets et des superficies cultivées selon le type de projet (Pleine terre et Hors-Sol) et la situation géographique (Bruxelles et Hors Bruxelles). 2015, 2022 et mi-2024
- 33 Carte 4. Répartition géographique des projets (2024). Représentation par nombre de projets par commune (rouge). Représentation par superficie et par commune (bleu)
- 34 Figure 11. Évolution du nombre de projets agricoles et des superficies, à Bruxelles et en périphérie.
- 35 Figure 12. Évolution du nombre de projets émergents et des superficies des projets situés sur le territoire régional
- 36 Figure 13. Évolution des emplois créés entre 2018 et 2024 par les projets situés en Région de Bruxelles-Capitale (49 projets) et par l'ensemble des projets de l'agriculture urbaine bruxelloise (62 projets)
- 37 Figure 14. Tableau récapitulatif des accompagnements des projets agricoles émergents
- 39 Figure 15. Répartition des candidatures et des montants alloués aux projets agricoles émergents via l'appel à projet Good Food
- 41 Figure 16. Répartition par nombre et par superficie cultivée des différentes vocations des projets bruxellois. 2024
- 41 Figure 17. Répartition du nombre de projets et des surfaces brutes de projet par type de production. 2024
- 42 Figure 18. Evolution des répartitions des projets et des superficies cultivées (ha) en fonction du type de production
- 43 Figure 19. Evolution du nombre de projets par type de production, entre 2015 et 2024
- 43 Figure 20. Evolution des superficies cultivées par type de production entre 2015 et 2024
- 44 Figure 21. Répartition du nombre de projets par type de production et par vocation. 2024
- 45 Figure 22. Répartition du nombre de projets bruxellois et des superficies cultivées par type de certification et par type de production. 2024
- 46 Figure 23. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, selon leur certification, en hectare. 2024
- 46 Figure 24. Répartition du nombre de projets bruxellois, selon leur certification. 2024
- 48 Figure 25. Superficie dédiées et ETP créés selon le type de production des projets bruxellois. 2024
- 48 Figure 26. Répartition des emplois créés par les projets bruxellois (ETP et %), en fonction du type de vocation des projets. 2024
- 49 Figure 27. Répartition du nombre de projet en fonction de leur(s) mode(s) de commercialisation. 2024
- 50 Figure 28. Projets émergents bruxellois ayant déclaré leurs activités à la PAC entre 2015 et 2023
- 52 Figure 29. Répartition du nombre de projet et des superficies cultivées selon le type de contrat donnant accès à la terre et les propriétaires des terrains. 2024
- 53 Figure 30. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, en fonction du contrat donnant accès à la terre. 2024
- 54 Figure 31. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, en fonction de la propriété des terrains. 2024

Introduction

L'objectif de cette étude est de dresser un bilan rétrospectif de l'agriculture urbaine professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale depuis le lancement de la stratégie Good Food en 2016. L'étude propose une infographie la plus complète possible de la situation. Elle a été construite à partir d'un cadre clair: définition de l'agriculture urbaine professionnelle, indicateurs à mesurer, typologie de projets et périmètre à prendre en compte.

La raison d'être d'une telle étude se situe dans le contexte politique et stratégique. En effet, le changement de législature (2024-2029) appelle à se réappropriier le contexte de l'agriculture urbaine pour les décideurs qui prendront leurs fonctions d'ici les prochains mois. Plus encore, il convient de mettre en lien l'évolution du secteur et la stratégie plus générale dans laquelle il s'inscrit : la stratégie Good Food.

La stratégie Good Food est effective depuis fin 2015. Une première mouture s'est déployée entre 2016 et 2020, autour de différents axes d'actions : augmenter la production alimentaire locale, relocaliser l'offre et accompagner sa transition, accompagner la transition de la demande, développer une culture alimentaire durable, réduire le gaspillage alimentaire ; le tout permettant de penser et construire un système alimentaire plus résilient, dans le cadre d'une gouvernance davantage partagée entre les différents acteurs du système alimentaire et les pouvoirs publics. Les résultats de cette première version de la stratégie ont été évalués en 2020 et une stratégie Good Food 2.0 a ensuite été définie afin de prolonger le travail.

Aujourd'hui, la stratégie Good Food 2.0 est effective pour la période 2022-2030. Les dispositifs qui ont été mis en œuvre dans le cadre du soutien à la production agricole sont toujours en activité : appui juridico-urbanistique, accompagnement à la création d'entreprises, tests d'activités, dispositifs d'accès au foncier, outils d'évaluation des projets, appels à projets de financement, etc. Intensifier la production agroécologique professionnelle à Bruxelles et en périphérie constitue l'axe 1.1 de la stratégie. Cet objectif général vise spécifiquement :

1. L'émergence d'au moins 30 nouveaux projets bruxellois de production agricole agroécologique (pleine terre ou hors sol) ;
2. La préservation de l'ensemble des terres agricoles de droit (zone agricole au PRAS -ZAgr) et la reconnaissance comme terres agricoles au PRAS des terres agricoles « de fait » identifiées comme stratégiques ;
3. La mobilisation de 50 hectares supplémentaires pour de l'agriculture professionnelle pleine terre agroécologique à Bruxelles ou en périphérie ;
4. D'arriver à un minimum de 30% de la surface agricole pleine terre bruxelloise sous certification biologique ou en conversion vers le bio et à un minimum de 50% des producteurs bruxellois pleine terre et hors-sol sous certification biologique ou en voie de conversion ;
5. 100% des producteurs agricoles qui cultivent sur le territoire bruxellois ont connaissance et ont accès à des services d'accompagnement adaptés à leurs besoins et à ceux de la transition agroécologique ;
6. Le «Référentiel Durabilité» développé par le Facilitateur agriculture urbaine est soumis à une amélioration continue à la lumière du développement de l'agroécologie bruxelloise, et est

utilisé par tous les acteurs de l'accompagnement et par la majorité des producteurs hors sol et pleine terre bruxellois¹;

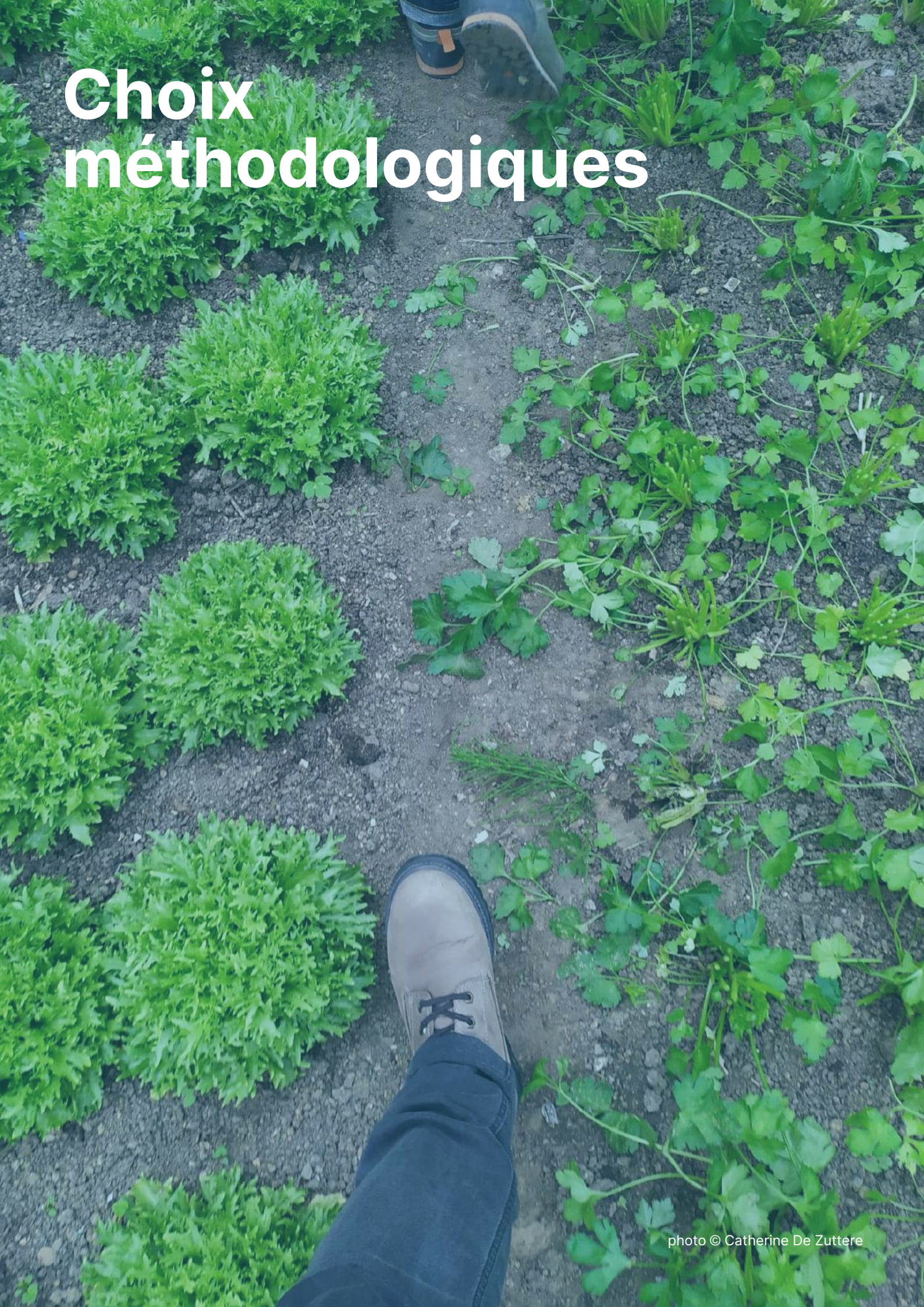
7. 75% de l'agriculture professionnelle (pleine terre) régionale existante est compatible avec la préservation de l'environnement.

Dans ce contexte stratégique permettant d'impulser une dynamique favorable à l'émergence d'une agriculture urbaine nourricière et écologique, des questions surgissent. *Qu'est-ce que l'agriculture urbaine professionnelle aujourd'hui à Bruxelles ? Quels sont les types de projets qui se développent et les modèles qui se démarquent ? Quelles sont les conditions de réussite des projets ? Où en est-on par rapport aux objectifs de la stratégie Good Food ?* Telles sont les questions qu'aborde cette étude.

Afin de traiter ces éléments, le texte s'organise autour de différents chapitres. Dans un premier temps, les éléments et enjeux méthodologiques de l'étude sont mis en lumière. Ensuite vient la partie centrale de l'étude consacrée à une infographie de l'agriculture urbaine professionnelle entre 2015 et 2024. Dans le but de compléter ce panorama chiffré, une typologie de projets est mobilisée afin d'approfondir certains modèles clés et des études de cas sont présentées.

¹ Le « Référentiel Durabilité » est un outil d'évaluation et d'accompagnement des projets d'agriculture urbaine professionnelle. Il vise à évaluer la durabilité économique, sociale et environnementale des projets à un moment « t » et à engager des processus d'amélioration continue. Il est construit autour de critères économiques, sociaux et environnementaux mesurés à l'aide d'indicateurs de suivi. Cet outil a été construit par le Facilitateur Agricultures Urbaines et évolue au fil du temps.

Choix méthodologiques



L'objectif de cette section est de clarifier les choix méthodologiques qui permettent au lecteur de contextualiser le contenu de l'étude et d'apprécier la précaution avec laquelle il convient d'en interpréter les analyses.

La définition retenue de l'agriculture urbaine (professionnelle)

Comme ailleurs dans le monde, l'agriculture urbaine bruxelloise est très diverse et variée. Dans cette étude, pour la production des données et la sélection des projets, c'est la définition portée par la stratégie Good Food 2.0 qui est retenue (voir encadré 1).

Encadré 1 : La définition bruxelloise de l'agriculture urbaine.

L'agriculture urbaine et périurbaine est un système de production agricole qui s'intègre dans les paysages (péri)-urbains et dont la production est destinée à la ville. C'est une agriculture multifonctionnelle qui s'adapte au contexte dans lequel elle se développe (dynamiques de quartiers, contraintes spatiales, qualités des terres, contraintes juridiques et urbanistiques...) et valorise des espaces et des dynamiques sociales. Les sites de production (terres agricoles mais aussi friches, toits, sous-sols, etc.), les supports de production (pleine terre, hors sol en hydro/ aquaponie ou sur résidus de consommation...), les types de production (maraîchage, horticulture, élevage, aquaculture, agroforesterie), les acteurs-rice-s (agriculteur-rice-s, promoteur-rice-s immobiliers, associations, citoyen-ne-s...) et les systèmes de distribution (vente sous forme de paniers, auto-cueillette, vente sur le champ, en magasin, ...) sont multiples et induisent le développement de nombreux modèles de production. Des formes « professionnelles » (à finalité essentiellement marchandes) coexistent avec des formes « non professionnelles » (sans vocation commerciale).

L'agriculture urbaine est **multifonctionnelle** : les acteurs et actrices de l'agriculture urbaine remplissent une multitude de fonctions dont certaines relèvent de l'intérêt général : production alimentaire, fonctions environnementales (dont l'intégration/maintien d'espaces verts et d'îlots de fraîcheur dans l'espace urbain, conservation/régénération des écosystèmes et préservation de la biodiversité et des paysages), sociales (favorisation de la cohésion sociale, insertion socioprofessionnelle), éducatives (sensibilisation du grand public aux multiples thématiques de l'alimentation durable, à la nature), contribution à l'attrait de la ville, etc.

Source : *Stratégie Good Food 2 2022-2030*

Cette définition de l'agriculture urbaine tient compte de modes de production multiples, avec deux grandes catégories de support : l'agriculture pleine terre et l'agriculture hors sol. L'idée de multifonctionnalité détaillée par cette définition permet aussi d'inclure différents types de finalités, qui cohabitent souvent au sein d'un même projet : productives et commerciales, sociales et pédagogiques ou davantage citoyennes. Enfin, chaque grande catégorie peut voir se développer une diversité de projets, avec des modèles économiques et/ou de production variés.

La notion de « projet d'agriculture urbaine professionnelle »

Cette étude dresse uniquement le bilan de l'agriculture urbaine professionnelle. Il faut donc définir l'unité de base de cette étude : la notion de « projet d'agriculture urbaine professionnelle »². Cette notion, co-construite entre les auteurs de l'étude et l'administration commanditaire, a pour but de permettre de produire une base de données pertinente et cohérente.

Les critères de la notion de projet, le cas échéant en partie cumulables, sont les suivants :

- **Développer une activité économique** : ce critère trace la frontière avec les potagers d'auto-production ;
- **Gérer au moins un site de production fixe** : ce critère trace la frontière avec des projets qui vendent des services au sein du territoire mais qui ne détiennent pas un espace soutenant ces activités ;
- **Une comptabilité propre** : si deux activités portées par une seule structure organisationnelle possèdent une comptabilité propre (ils sont capables de fournir des chiffres d'affaires distincts et chaque projet est autonome de l'autre dans son fonctionnement), deux projets sont comptabilisés ;

Compte tenu de ces critères, il faut préciser que :

- Plusieurs projets distincts peuvent être portés par un même acteur organisationnel ;
- Les projets pédagogiques et de sensibilisation ayant un endroit de démonstration fixe leur appartenant (ou en location) sont retenus ;
- Les projets pédagogiques et de sensibilisation qui se développent sur des sites mis en production par d'autres projets agricoles sont exclus³ ;
- Les potagers visant l'autoproduction sont exclus de l'étude.

Périmètre de l'étude

Il faut mentionner le périmètre auquel est appliquée la notion de projet d'agriculture urbaine professionnelle dans le cadre de cette étude. L'axe 1 de la stratégie Good Food, mentionné en introduction, inclut le territoire régional mais aussi la périphérie. Les services d'accompagnement ou certains modes de financement public peuvent donc profiter à des projets qui se développent en dehors du territoire régional mais qui participent à « nourrir Bruxelles ». En outre, les fermes historiques, établies parfois depuis plusieurs décennies au sein du territoire régional, sont également un public-cible majeur de la stratégie publique.

2 Dans la suite de l'étude, on utilisera le terme plus simple de « projet » de manière équivalente.

3 Ce serait le cas par exemple d'une association ou d'une entreprise qui vend des services à des particuliers ou à des entreprises pour le montage de potagers ou de la sensibilisation et qui utilise des sites mis en production par d'autres acteurs ou bien les sites détenus par leurs clients.

Afin de proposer un bilan cohérent avec cette vision, il a été choisi d'inclure (1) les projets situés au sein du territoire régional ; et (2) les projets situés au sein des deux Brabant et qui ont bénéficié de la stratégie Good Food via un accompagnement par un des acteurs bruxellois et/ou qui ont obtenu au moins un subside régional via l'appel à projet Good Food ; ces projets orientent leur commercialisation vers Bruxelles⁴.

Le périmètre de l'étude cumule les limites géographiques régionales et les limites stratégiques mentionnées par Good Food 2.0.

Production d'une base de données de référence et enjeux de son harmonisation

Cette étude se fonde sur une mission connexe. Cette dernière visait à proposer une base de données harmonisée permettant un monitoring précis du secteur de l'agriculture urbaine professionnelle. Une telle base de données n'existait pas jusqu'alors⁵.

Deux catégories principales de données sont à mentionner. D'une part, les informations concernant les fermes historiques et conventionnelles ; d'autre part, les données qui concernent les projets plus récents, ayant émergé au cours des quinze dernières années.

Les fermes « historiques » et l'agriculture conventionnelle

Les informations concernant les fermes historiques et conventionnelles sont essentiellement accessibles via les déclarations à la Politique Agricole Commune et dans une moindre mesure via les données issues d'organismes certificateurs en agriculture biologique. Les administrations - Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie Emploi - disposent également d'informations sur ces fermes, sur base des études passées et/ou en cours réalisées sur ce secteur ainsi que par des contacts directs avec les agriculteurs⁶.

De manière générale, les informations concernant cette catégorie de projets sont difficiles à obtenir et très peu de données sont collectées systématiquement. Ces fermes ne font pas (encore) l'objet d'accompagnement économique, par exemple. Il n'y a pas aujourd'hui de vision claire sur les chiffres

4 En effet, parfois certains projets au départ développés au sein du territoire et recevant un accompagnement ou un financement régional ont déménagé en périphérie ; les AAP Good Food sont également accessibles aux projets localisés en périphérie et qui souhaitent orienter leur commercialisation au sein de la RBC.

5 La base de données dispose d'un note méthodologique non publiée. Nous reprenons ici les quelques éléments essentiels qui permettent au lecteur de comprendre sur quelles bases sont construites l'infographie et les analyses présentées dans cette étude.

6 Pour cette étude, ce sont les données produites par ERU urbanisme, dans le cadre d'une mission commanditée par Bruxelles Economie Emploi portant sur l'analyse et la caractérisation des terres déclarées à la PAC entre 2015 et 2023, qui sont mobilisées pour l'analyse. L'ensemble de ces données sont issues d'un travail cartographique réalisé sur base des déclarations à la PAC entre 2015 et 2023.

d'affaires, les canaux de commercialisation, le nombre d'emplois, etc. Il faut cependant s'y attarder de manière attentive, car il s'agit de l'agriculture majoritaire en termes de surfaces au sein de la Région. Elle est également au coeur de nombreux enjeux centraux pour la stratégie Good Food : transmission des fermes, accès au foncier, transition (agro)écologique.

L'agriculture émergente

Concernant les projets plus récents - évoqués ici par le terme d'agriculture émergente (cf. infra) - la masse d'informations de base est plus foisonnante. Elles ont été collectées au fil des années par sept acteurs actifs en Région Bruxelles-Capitale au niveau de l'accompagnement des producteurs professionnels⁷.

Ces informations, quantitatives et/ou qualitatives, n'étaient pas harmonisées. En effet, les différents acteurs ont collecté des données similaires (superficies de production, nombre d'emplois, chiffres d'affaires, types de contrat d'occupation des terrains, déclaration à la Politique Agricole Commune, canaux de commercialisation, etc.), sans toutefois harmoniser leurs méthodes et les définitions utilisées, qui dépendent fortement de leurs missions.

En partant de ces données existantes, une nouvelle base de données a donc été construite en amont de la présente étude. D'un point de vue purement méthodologique, cette base de données a été construite en trois temps :

- La structure de la cartographie des producteurs de l'agriculture urbaine, mise à jour en 2024 par le Facilitateur en agricultures urbaines, a permis de partir de la base existante la plus exhaustive ;
- Ensuite, la matrice a été consolidée par les données issues a) des informations collectées dans le cadre des appels à projets Good Food de 2023 ; et b) à partir des données collectées via le test du Référentiel de durabilité pour l'agriculture urbaine⁸. Lorsqu'une donnée diffère entre la base de données de la cartographie et ces deux autres sources, celles-ci priment sur la base de données. Lorsque des données diffèrent entre ces deux sources, les données de l'appel à projet Good Food priment sur les données du référentiel⁹.
- Enfin, les acteurs de l'accompagnement ont pris connaissance de la liste actualisée des projets et le cas échéant, ont complété la liste ou complété quelques données manquantes.

7 Ces acteurs sont : 1) les administrations compétentes sur cette matière : Bruxelles Economie Emploi et Bruxelles Environnement ; 2) le Facilitateur Agricultures Urbaines (FAU), guichet de soutien gratuit à tout type de projet agricole souhaitant se développer en RBC ; 3) la Centrale d'Accompagnement de l'Agriculture Urbaine à destination des pouvoirs publics (CAAUP) ; 4) Terre-en-Vue, active sur l'accompagnement de l'accès au foncier ; 5) le Guichet d'Economie Locale « Agricultures urbaines » (GEL AU), actif sur l'accompagnement économique et la création d'entreprise ; 6) l'Espace test agricole (ETA), actif sur l'aide à l'installation ; 7) la Fédération des acteurs de l'agriculture urbaine professionnelle bruxelloise (FedeAU), active sur la représentation et le plaidoyer.

8 Donc pour un nombre limité de 15 projets.

9 La raison de cette hiérarchisation des sources vient du fait que l'actualisation des données par les acteurs de l'accompagnement dépend grandement du bon vouloir des producteurs et de leurs propres définitions des indicateurs. Les données provenant du référentiel de durabilité ainsi que des AAP Good Food pour l'année 2023 sont ainsi considérées comme plus justes et plus conformes aux définitions et choix opérés dans le cadre de cette mission. Les définitions des indicateurs du référentiel, quand ils sont repris dans la base de données, sont en effet celles qui ont été retenues, afin de garder une cohérence entre les outils de monitoring du secteur.

Les informations collectées pour chaque projet (surface, adresse, statut juridique, type de vente, type de production, accompagnements reçus, etc.) ont ensuite fait l'objet de discussions et d'arbitrages avec le commanditaire. Les définitions de l'agriculture et de la notion de projet développées plus haut ont été appliquées pour dresser la liste, tout comme le périmètre. Elles ont également été appliquées a posteriori sur les données produites précédemment et dans d'autres contextes, comme celles issues des études passées, et ce afin que ces chiffres soient comparables avec les données d'aujourd'hui. Cette méthodologie a pour but de permettre une comparaison entre les périodes.

Ainsi, la base de données nouvellement co-construite constitue le socle d'informations du bilan présenté. Son contenu actuel reste cependant fortement dépendant des données pré-existantes, hétérogènes et non-harmonisées, puisque récoltées par des acteurs agissants chacun dans un contexte et selon des finalités propres, et, de manière générale, à des fins opérationnelles plus que scientifiques. Le panorama qu'apporte cette étude doit donc composer avec le fait qu'un « même » indicateur n'était pas, jusqu'ici, mesuré de la même façon par les acteurs de l'accompagnement¹⁰.

Il faut retenir que la portée strictement quantitative de cette étude présente des limites. Il faudra composer avec des ordres de grandeur qui contiennent une marge d'erreur.

Une typologie permettant des études de cas

Narrativement, la fragilité statistique/quantitative de l'étude est compensée par une méthode qui a largement fait ses preuves dans le champ des sciences sociales : l'étude de cas.

En général, les études de cas permettent un approfondissement du traitement de données, en adoptant une approche davantage qualitative. Ainsi, le choix des cas à étudier demeure le point central à argumenter. Il est alors considéré que les cas étudiés doivent être « exemplatifs »¹¹ ; c'est pourquoi on peut dans ce but faire appel à une typologie, et choisir ensuite les cas d'étude parmi celle-ci, en les considérant comme des idéaux-type.

C'est le choix opéré dans le cadre de cette étude, qui permet de compenser le caractère parcellaire et parfois incohérent, d'un point de vue statistique, des données disponibles. Ces données étant à certains égards peu comparables, entrer dans la comparaison par des études de cas permet de se référer aux données les plus fiables que nous avons à notre disposition, mais concernant un nombre plus limité de projets.

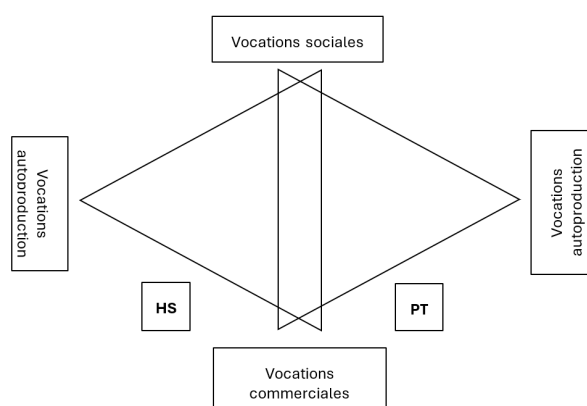
¹⁰ Par exemple : la surface de production est tantôt mesurée par la surface effective de production (en enlevant les zones de chemins et de logistique par exemple), tantôt par l'ensemble de la surface disponible (tout compris, espace cultivé et espace non cultivé). Ou encore, lorsqu'il s'agit d'analyser le nombre d'emplois, certains acteurs d'accompagnement mesurent le nombre de personnes actives dans le projet, qu'elles soient rémunérées ou non, quand d'autres demandent le nombre d'ETP strictement rémunérés par l'activité de production. En plus de cela, les réponses apportées par les agriculteurs diffèrent selon le temps et les données dont eux-mêmes disposent.

¹¹ On considère alors que si certains éléments sont valables pour un cas, alors ils peuvent globalement être considérés comme valables pour tous les autres cas similaires.

Il existe un grand nombre de travaux scientifiques traitant de l'agriculture urbaine à travers le monde. L'objectif de cette étude n'étant pas bibliographique, il n'est pas question ici de revue de littérature, même si cette littérature a été parcourue. Le choix d'une typologie a été guidé (1) par l'objectif de cette étude, centré sur un bilan de l'agriculture professionnelle bruxelloise et (2) par une volonté de pragmatisme opérationnel et de simplicité de lecture et de compréhension de l'étude. Il s'agissait, par ailleurs, de choisir une typologie adaptée à la définition de l'agriculture urbaine professionnelle, telle qu'elle se définit au sein de l'espace bruxellois (cf. supra).

Compte-tenu de ces éléments, une typologie, fortement inspirée de celle développée par Krikser, T., Piorr, A., Berges, R. et Opitz, I. (2016), a été construite afin de caractériser les projets analysés dans la présente étude¹². Selon cette typologie, les projets sont répartis au sein d'un triangle à trois pointes : (1) les projets à vocation sociale, (2) les projets à vocation commerciale et (3) les projets à vocation d'autoproduction. Ce triangle est « doublé » avec un côté hors sol (HS) et un côté pleine terre (PT), avec une zone de superposition pour les projets qui mobilisent les deux ou trois types de production (voir figure 1 ci-dessous).

Figure 1. Typologies de l'agriculture urbaine



Pour les projets à vocation sociale, il faut comprendre la vocation sociale dans un sens assez large. Ici, le modèle économique du projet n'est pas orienté prioritairement vers la vente de la production et les finalités sociales prennent une place importante. Ce qui est prioritaire, c'est le développement d'une ou plusieurs finalités sociétales : la réinsertion sociale (remise à l'emploi), l'inclusion, la formation, la sensibilisation ou encore la santé. L'élément déterminant est donc le fait que ce n'est pas la vente de la production qui est le moteur du modèle économique, mais plutôt la vente ou la fourniture des services rendus à la société dans son ensemble, via une activité de production agricole. Ceci implique que les modèles économiques peuvent notamment être fondés sur la recherche de subsides comme source principale du chiffre d'affaires.

Pour les projets à vocation commerciale, il faut considérer que le modèle économique est orienté vers une finalité principalement économique. La proposition de valeur du projet agricole est prioritairement la vente de la production et cette vente est le socle du modèle économique. On entre ici dans la définition

12 Krikser, T, A Piorr, et R Berges. 2016. « Urban Agriculture Oriented towards Self-Supply, Social and Commercial Purpose: A Typology ». Land 5 (3): 1-19.

plus classique d'une entreprise au sens économique du terme. Cela n'empêche pas la recherche d'autres finalités, et si elles existent, elles ne sont pas l'argument de développement du projet.

Enfin, pour les projets à vocation d'autoproduction, il faut identifier comme socle l'absence de modèle économique. Il s'agit donc des projets de production privée ou communautaire dont le but est la consommation domestique, par les jardiniers eux-mêmes. En gros, il s'agit des potagers urbains gérés par des habitants ou des associations. Les projets de ce type ne sont pas repris dans cette étude.

Cette typologie ne prend pas en compte le niveau de durabilité des modèles de production même si chaque projet peut être analysé sous cet angle via les outils de la Région comme, par exemple, le Référentiel de durabilité. Ainsi, le classement le long des axes de la typologie n'exclut en rien de valoriser les services/externalités écologiques des projets concernés (cf. infra « cadre d'analyse »).

Les « idéaux-types » de cette typologie sont utilisés pour offrir un cadre de pensée et analytique. Dans de nombreux cas, les projets proposent plusieurs finalités et les affichent clairement. Néanmoins, chaque projet détient toujours une proposition de valeur première/prioritaire. Ceci permet alors de rapprocher un projet d'une vocation plutôt que d'une autre. Lorsque les finalités sociales et commerciales se conjuguent de façon équilibrée, le terme de projet hybride est utilisé.

Ce terme peut avoir une acception spécifique, visant à valoriser la multifonctionnalité des projets agricoles urbains¹³. L'utilisation qui en est faite ici est plus stricte, car elle concerne de façon plus étroite le modèle économique, et donc les rentrées d'argent. De plus, utiliser le terme de projet hybride pour valoriser la multifonctionnalité reviendrait à définir « tous » les projets, puisque tous les projets sont, intrinsèquement, multifonctionnels. Pour clarifier : les projets hybrides sont, dans le cadre de cette étude, ceux qui sont rémunérés pour plusieurs fonctions, économiques et sociales, et qui souhaitent intentionnellement être rémunérés pour ces fonctions autres que productives.

Enfin, il faut rappeler également les deux catégories de projets qui se superposent à la typologie et qui structurent les pages qui suivent. D'une part, les projets d'agriculture conventionnelle historiquement présents, héritiers des évolutions agricoles du territoire au cours des XIXe et XXe siècles. D'autre part, ce que les travaux récents ont nommés les projets d'agriculture ré-émergente, en faisant références aux personnes qui les portent avec le terme de NIMAculteur, pour « Non-Issu-du-Monde-Agricole »¹⁴.

Un cadre d'analyse pour décrire le modèle des projets

A partir du moment où un projet est qualifié au sein de la typologie, il est intéressant de pouvoir le décrire en détail afin d'en cerner les plus-values, les qualités voire les défauts. Dans le cadre de cette mission, l'accent est mis sur une analyse du modèle de fonctionnement. Cette notion assez large

13 Hermesse, J. 2020. « Ultra Tree – Soutenir l'installation et la viabilité d'exploitations maraîchères dans le péri-urbain bruxellois. » Vankeerberghen, A. et Hermesse, J., (dir.) (2020). Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création. Bruxelles, Academia, , 223-62

14 Vankkerberghen, A. et J Hermesse. 2020. « Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création. Bruxelles ». Academia.; De Lestrang, R. et Fierens, C. (dir.). (2021). Agropolis. D'un projet pilote à un réseau nourricier métropolitain. Bruxelles.

Choix méthodologiques

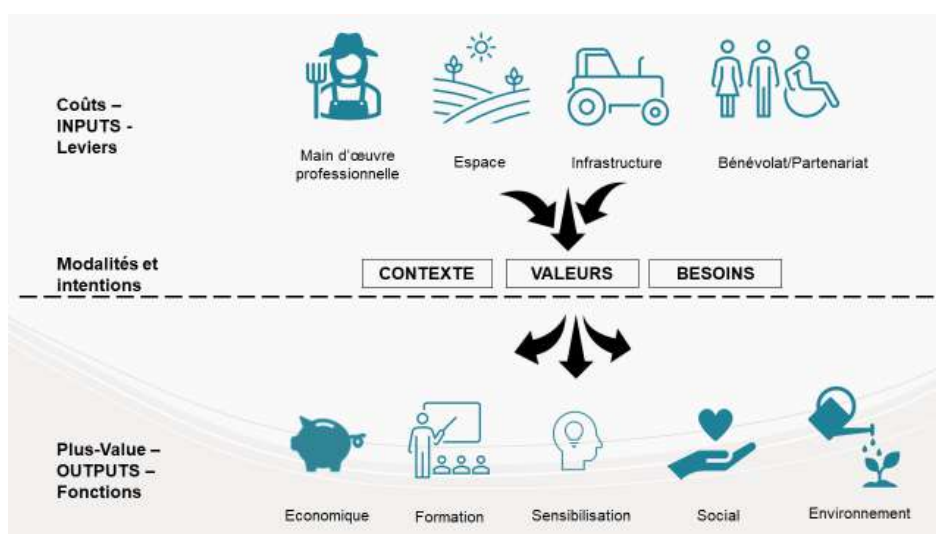
nécessite, concernant l'agriculture, de considérer le modèle de production (petite ou grande échelle, mécanisation ou pas, etc.), les modes de commercialisation et de financement (en ce compris aides et subsides). Ainsi, derrière le terme modèle de fonctionnement, il faut comprendre l'ensemble des éléments qui participent à la cohérence et à la performance des projets, avec un accent porté sur la dimension économique.

Il semble donc nécessaire, pour décrire le modèle des projets, d'inclure :

1. Les leviers (inputs) utilisés par les projets : ressources financières, humaines (même bénévoles), infrastructures, espaces et foncier ;
2. Les modalités d'actions et les intentions orientant la façon dont les leviers sont mobilisés : les valeurs portées, les besoins, le contexte ;
3. Les plus-values (outputs) observées : bienfaits en termes économiques pour le territoire (emploi local, création de valeur au sein du territoire, circuits courts de commercialisation), en termes de fonctions sociales (sensibilisation, formation, bien-être), en termes environnementaux (faible impact carbone, amélioration des sols, accueil de la biodiversité, etc.) ;

Ces trois ensembles d'éléments sont repris dans la figure 2 ci-dessous. Ce cadre d'analyse n'a pas été développé strictement dans le cadre de cette mission¹⁵, mais il est pertinent et fonctionnel pour atteindre les objectifs de l'étude. Ce cadre ayant par ailleurs été peu utilisé, c'est l'occasion de le mettre en lumière avec des données de terrain plus conséquentes : il constitue une base pour la structure d'analyse des études de cas présentés plus loin.

Figure 2. Cadre d'analyse des projets d'agriculture urbaine (Crédal, ERU - 2022)



¹⁵ Ce cadre analytique de l'agriculture urbaine a été développé par Crédal – et le soutien d'ERU, dans le cadre d'une mission conjointe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour Citydev (2021-2024). Citydev a pour objectif de mettre en place une stratégie de soutien à l'AU, en ayant une attention marquée pour la viabilité économique.



Infographie de l'agriculture urbaine professionnelle entre 2015 et 2024

Introduction

Ce chapitre décrit l'évolution de l'agriculture urbaine professionnelle depuis 2015. Il constitue le cœur de cette étude. Il s'organise en trois parties distinctes qui permettent un cheminement cohérent, partant du général vers le spécifique. Ainsi, **une première section fait état des discussions, des travaux et de la situation qui ont eu cours avant la mise en place de la stratégie Good Food** ; cette section permet d'inscrire la situation actuelle et son évolution récente dans une continuité historique. Cette partie de mise en contexte permet de comprendre pourquoi il est ensuite traité de manière séparée de **l'évolution de l'agriculture périurbaine conventionnelle** (deuxième section) et de **l'évolution de l'agriculture urbaine émergente** (troisième section et quatrième section).

Éléments de contexte

L'agriculture urbaine et périurbaine bruxelloise n'est pas née subitement avec la mise en œuvre de la stratégie Good Food, au milieu des années 2010. **La situation que l'on observe aujourd'hui est le résultat d'un processus historique** complexe, marqué par des évolutions économiques, politiques et urbanistiques se succédant sur plus de deux siècles.

Historiquement, le territoire bruxellois voit se développer des grandes fermes traditionnelles en polyculture-élevage, profitant des conditions favorables qu'offre le sol limoneux des plateaux et versants. Dans les vallées s'implantent aussi de petites exploitations de type courtil, axées vers la production domestique, le maraîchage et le petit élevage. **Puis au XIX^e siècle, Bruxelles connaît une expansion et l'urbanisation se fait aux dépens des terres cultivables et des terres d'élevage.** En parallèle, comme toutes les villes d'Europe, Bruxelles externalise de plus en plus la production des céréales, très gourmandes en espace et soumise à la concurrence internationale¹⁶. Néanmoins, l'augmentation de la population crée une demande alimentaire croissante, notamment pour les légumes de moindre conservation. **C'est ainsi que se développent le maraîchage et l'horticulture, portés par les couches les plus pauvres de la population qui quittent le centre-ville et s'installent sur des terrains meilleurs marchés.** C'est cette période qui voit se multiplier les fameux *boerkozen* (« maraîchers des marais »), avec des spécialisations selon les quartiers : les choux à Saint Gilles, les cerises à Schaerbeek, les chicons à Evere et Haren.

On voit ainsi cohabiter petit à petit deux systèmes agricoles : les fermes en polyculture-élevage et les nouvelles implantations tournées vers le maraîchage et l'horticulture. Ce maraîchage se développe à proximité immédiate de la ville et on observe encore les réminiscences de ces ceintures alimentaires à la fin du XX^e siècle, notamment du côté de Neerpede, de Neder-Over-Heembeek et d'Haren.

Difficile donc de ne pas évoquer la potentielle filiation entre ces implantations maraîchères, parfois modestes, avec les premiers projets d'agriculture urbaine ayant émergé à la charnière des années 2000 et 2010. Ces projets « neufs » s'inscrivent quant à eux dans une dynamique citoyenne en

16 Meganck, M. s. d. Le patrimoine rural. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles Ville d'Art et d'Histoire 49. ; Nyssens, T. 2021a. « Paysan urbain, un métier d'avenir ». Agropolis. D'un projet pilote à un réseau nourricier métropolitain.

recrudescence, mais qui n'a jamais véritablement faibli, portée par les potagers urbains, également héritiers des *boerkozen*. **Ces premiers projets, bien que portés par des professionnels, sont plutôt à vocation sociale (insertion, formation, dynamique de quartier...), ce qui témoigne du pont qui s'opère entre production citoyenne et production urbaine professionnelle.**

Il faut cependant relever que l'émergence de projets maraîchers urbains à l'aube des années 2010 s'inscrit dans un contexte européen et international qui fait la part belle au « petit maraîchage productif ». **Plusieurs auteurs mettent en effet en exergue le caractère écologique et économiquement viable de ces modèles**, qui se développent sur de petites surfaces et qui peuvent donc se déployer en ville¹⁷. On assiste à cette époque à un « renouveau paysan » ; les AMAP¹⁸ se développent en France, les GASAP¹⁹ apparaissent à Bruxelles.

Dans ce contexte favorable, les pouvoirs publics bruxellois se saisissent d'ailleurs assez tôt de l'enjeu alimentaire et le connectent au développement économique de la Région. **En 2011, l'Alliance Emploi Environnement de la Région est lancée.** Ce programme va développer quatre axes d'actions, dont celui de l'alimentation durable initié en 2013. Dans ce cadre, les objectifs sont de **relocaliser des filières complètes**, de créer de l'activité économique et donc de l'emploi, de réduire pollution et gaspillage et de mettre à disposition de tous des aliments de qualité pour assurer bien-être et santé.

En 2013 est ainsi publiée une étude²⁰ s'intéressant au potentiel maraîcher au sein du territoire de la Région. Le volet concernant le potentiel économique étudiait avant tout les modèles économiques présents à l'étranger et proposait une extrapolation de chiffres sur base d'hypothèses de travail spécifiques, ouvrant théoriquement la voie à une création assez prometteuse d'emplois au sein de ce secteur, si le volontarisme politique était de mise.

Certains projets ont donc commencé à émerger avant le commencement de la stratégie Good Food, notamment impulsés par une dynamique citoyenne forte autour des questions d'alimentation durable et de production, au tournant des années 2000 et 2010²¹. Une nouvelle cohabitation est initiée entre les grandes fermes conventionnelles, toujours présentes en bordure de ville, principalement à Neerpede, et la multitude de projets émergents qui ont vu le jour depuis cette période jusqu'à aujourd'hui.

L'agriculture urbaine professionnelle se compose aujourd'hui encore de ces deux grandes catégories. En raison des besoins de comparaisons entre la situation actuelle et les situations précédentes (2015, 2018, 2020, 2022), les données concernant ces deux catégories sont présentées de manières distinctes : (1) des données propres à l'agriculture dite conventionnelle et (2) des données globales rendant compte de la situation de l'agriculture émergente.

17 Servigne, Pablo, et Olivier De Schutter. 2017. Nourrir l'Europe en temps de crise: vers des systèmes alimentaires résilients. Babel 1499. Arles: Actes Sud.

18 Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

19 Groupe d'achat solidaire de l'agriculture paysanne.

20 Chapelle, Gauthier, et Charles-Edouard Jolly. 2013. « Etude sur la viabilité des business modèles en agriculture urbaine dans les pays du Nord ». Etude sur la viabilité des business modèles en agriculture urbaine dans les pays du Nord. IBGE. Avec le recul, force est de constater que ce potentiel était largement surestimé, notamment en termes de nombre d'emplois. Cette surestimation tient notamment du fait de l'hypothèse selon laquelle les modèles de production seraient pratiquement tous calqués sur des modèles hyper-productifs, extrapolent des fourchettes hautes de viabilité économique observées dans d'autres contextes (« modèle Fortier », « modèle Coleman », « modèle Bec Hellouin », « modèle spin-farming », etc.).

21 Vankkerberghen, A, et J Hermesse. 2020. « Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création. Bruxelles ». Académia.

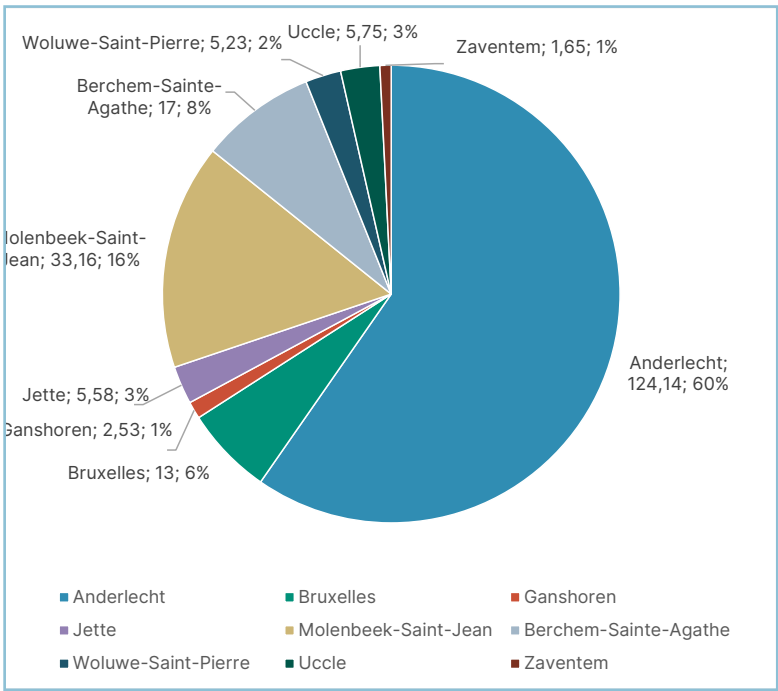
L'agriculture conventionnelle²²

Nombre de projets et surfaces concernées

Sur base des données issues des déclarations à la Politique Agricole Commune, on recense en 2023 **30 projets d'agriculture conventionnelle** au sein du territoire régional. **Ces 30 projets représentent une surface de 208,3 hectares, répartis entre 131 parcelles agricoles²³.**

Selon les informations reprises dans la figure 4, les parcelles exploitées par ces 30 agriculteurs se répartissent **dans 9 des 19 communes bruxelloises**. Pour la plupart, elles sont situées à Anderlecht (124,14 ha soit 60,4%) et à Molenbeek Saint-Jean (33,16 ha soit 15,6%).

Figure 4. Répartition des superficies agricoles déclarées à la PAC (ha et %), par commune, pour l'année 2023



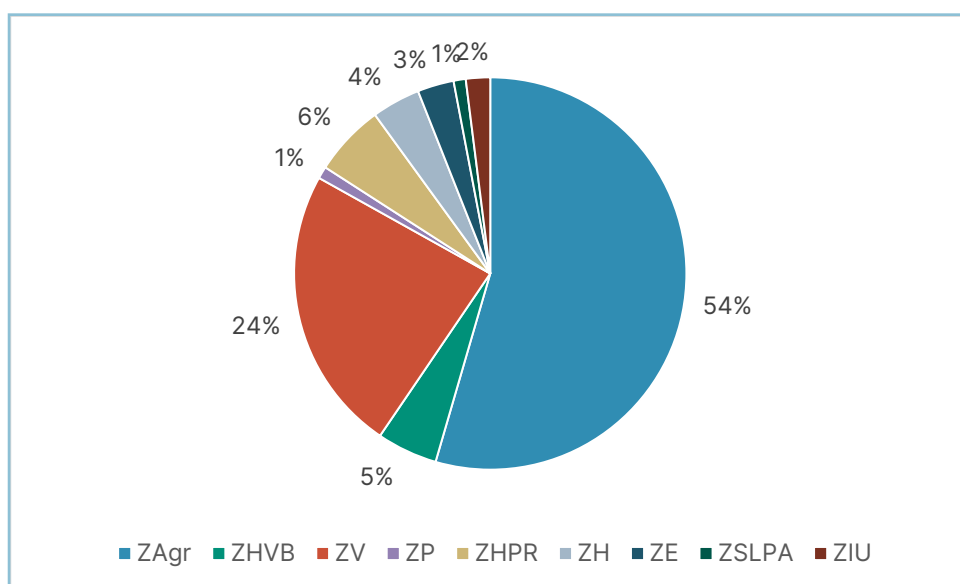
La carte ci-contre (carte 1) permet de visualiser clairement cette répartition géographique. La carte précise également si ces surfaces déclarées à la PAC sont situées en zone agricole au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), cette information est complétée par la figure 5 indiquant la répartition

22 Source principale pour cette partie : Déclarations à la Politique agricole commune pour l'année 2023, pour la Région de Bruxelles-Capitale. Sont exclus de cette partie les agriculteurs émergents ayant réalisées une ou des déclarations PAC entre 2015 et 2024, ces agriculteurs étant repris dans la partie "agriculture émergente". En raison de la confidentialité des données, une partie des figures du chapitre n'est pas publiée. Les figures concernées sont mentionnées en note de bas de page.

23 Figure 3. Listing des déclarants PAC « conventionnels » et des superficies déclarées. 2023. Non publiée.

des déclarations selon leur affectation au PRAS. Une fois traduites en chiffres, les données révèlent que 113 ha déclarés sont effectivement situés en zone agricole, ce qui leur garantit une protection importante au niveau réglementaire²⁴. En revanche, 95 ha déclarés sont situés dans des zones non affectées à l'agriculture, ce qui ne garantit pas formellement leur préservation sur le long terme d'un point de vue réglementaire.

Figure 5. Répartition des déclarations PAC selon leur affectation au PRAS. 2023



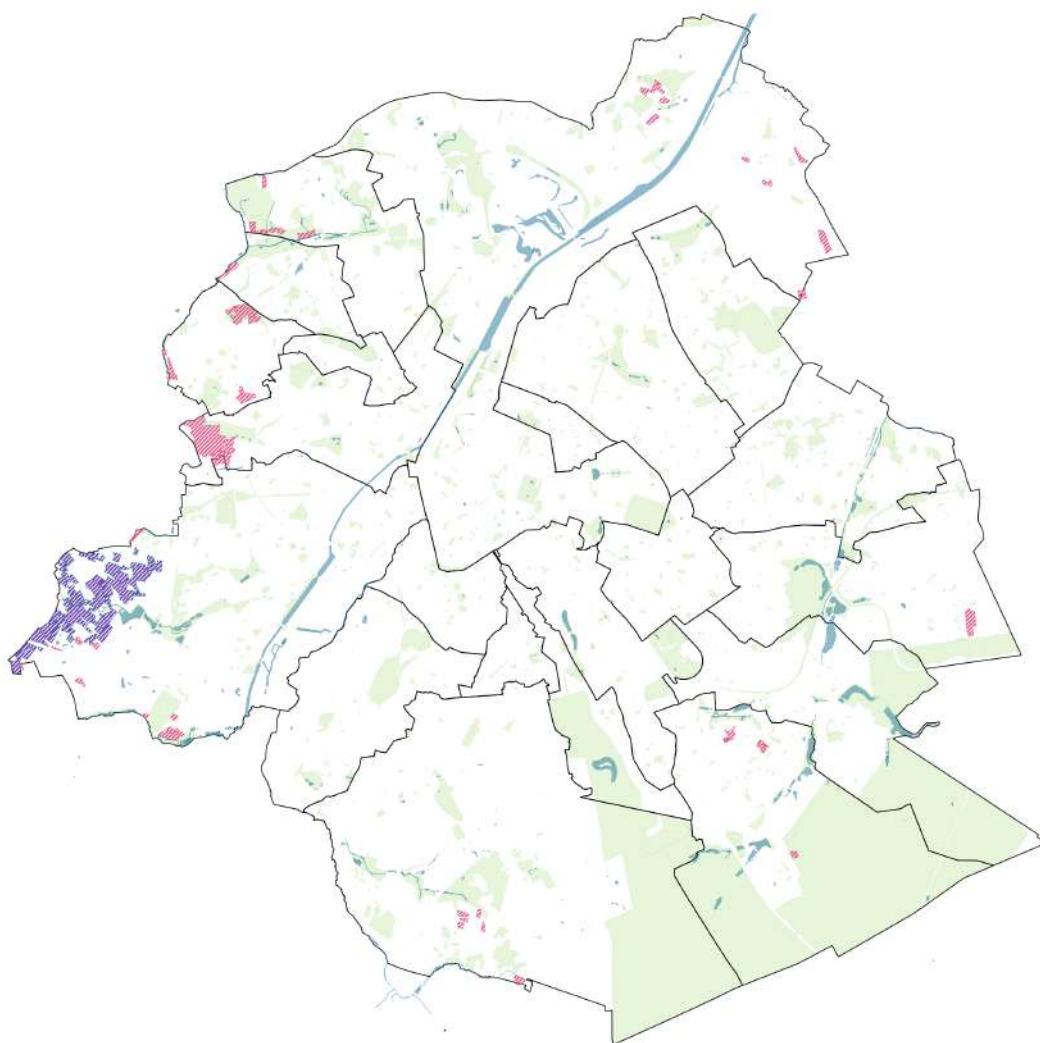
La ZAgr préserve relativement bien le foncier agricole, ce qui est en partie illustré par les « mouvements » en termes de déclarations au cours des dernières années (cartographies 2 et 3).

Entre 2015 et 2023, on observe que 60,4 ha de terres agricoles sont sortis des déclarations. 45% de ces terres auparavant déclarées à la PAC sont situées en zones bâissables (zone d'habitat, zones d'habitats prioritaires, zones d'équipement), 40% (22 ha) en zones d'espaces verts (Zone verte, Zone à Haute Valeur biologique et Zone protégée) et 15% « seulement » sont situées en zone agricole, alors que la ZAgr accueille 54% des déclarations PAC.

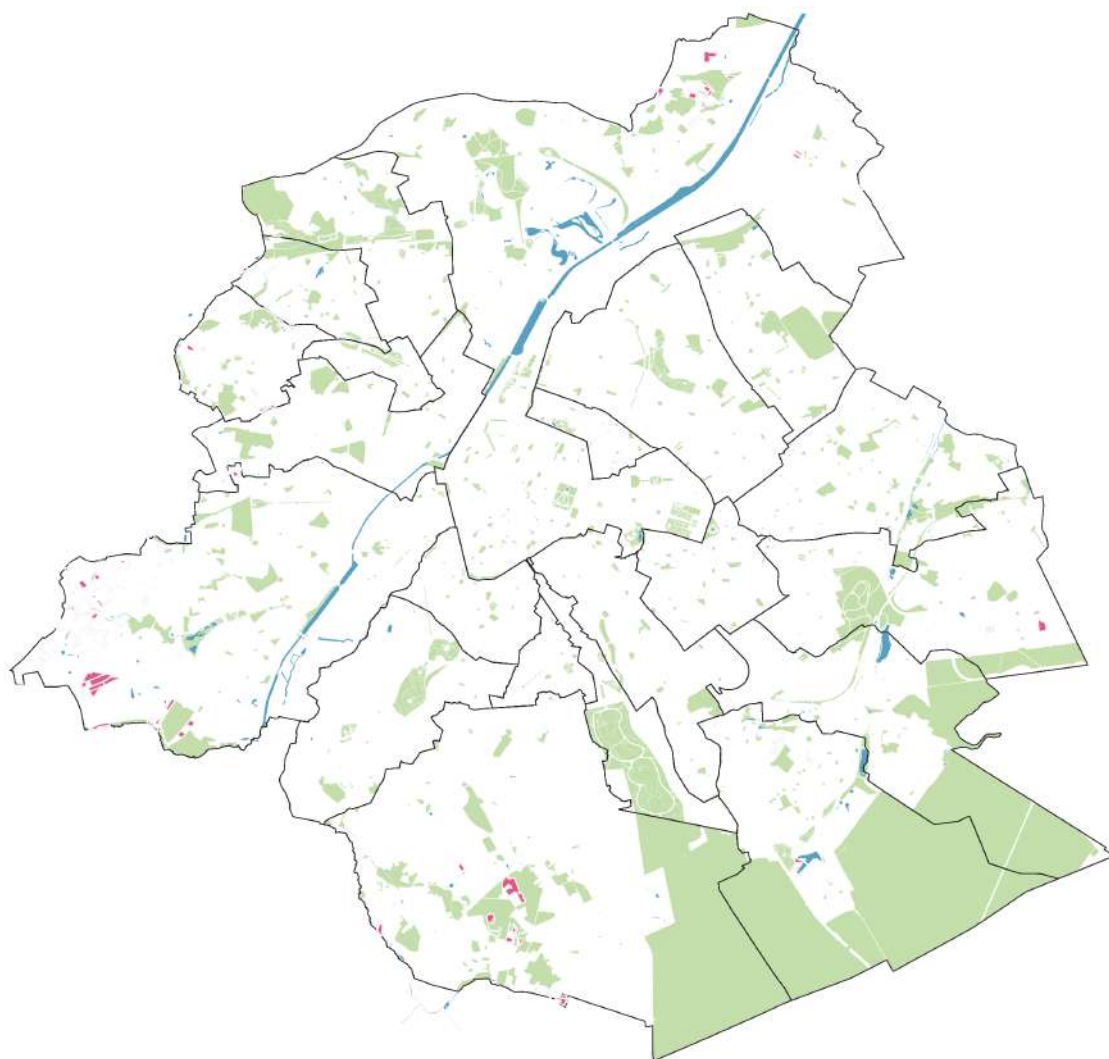
A l'inverse, dans la même période, 19,7 ha de terres agricoles sont nouvellement apparues dans les déclarations à la PAC, dont 4,17 ha situés en zone agricole. **Ce faisant, les disparitions nettes de parcelles agricoles déclarées à la PAC représentent 40,7 hectares, dont 3,5 ha seulement de disparition en zone agricole.**

24 Dans le cadre d'une étude parallèle non publiable menée par ERU, des relevés cartographiques plus précis ont été établis. Ils font effectivement état d'une excellente préservation des terres agricoles au sein de la ZAgr, depuis son application. Depuis 2015, presque aucune terre n'a perdu son caractère agricole. La zone agricole agit donc comme un excellent outil de préservation de la fonction agricole à Bruxelles. Lorsqu'il y a des exceptions, elles portent sur un nombre très réduit de parcelles, sur lesquelles des terres de sports ou un grand ensemble de logements ont été construits.

Carte 1. Répartition des parcelles déclarées à la PAC en 2023, selon leur affectation au PRAS. mauve = en Zone agricole. Rose = hors Zone agricole



Carte 2. Parcelles ou morceaux de parcelles sorties des déclarations PAC entre 2015 et 2023 (Sans réapparition dans la PAC durant cette même période)



Carte 3. Parcelles ou morceaux de parcelles apparues dans les déclarations PAC, entre 2015 et 2023, et toujours déclarées en 2023

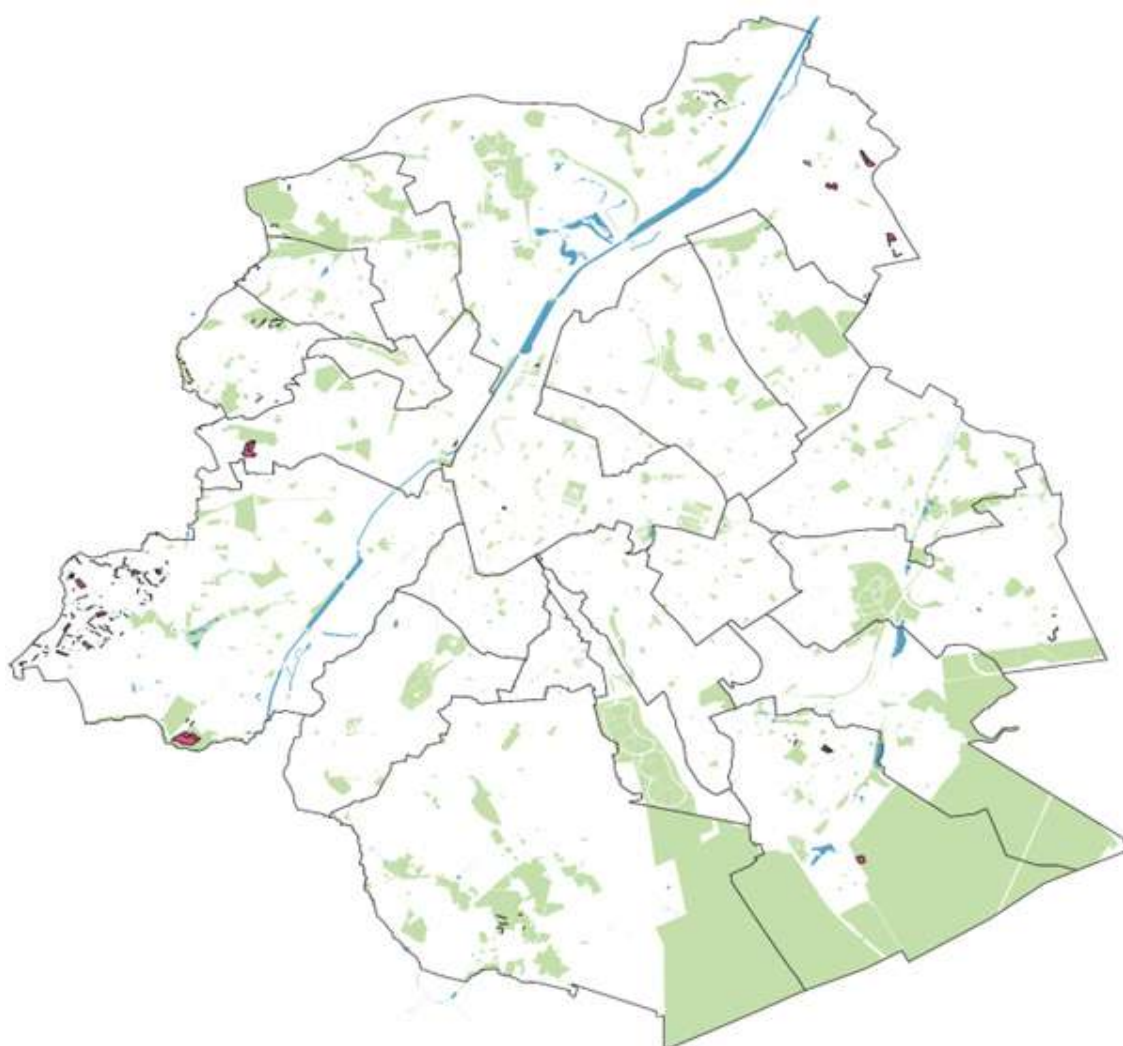
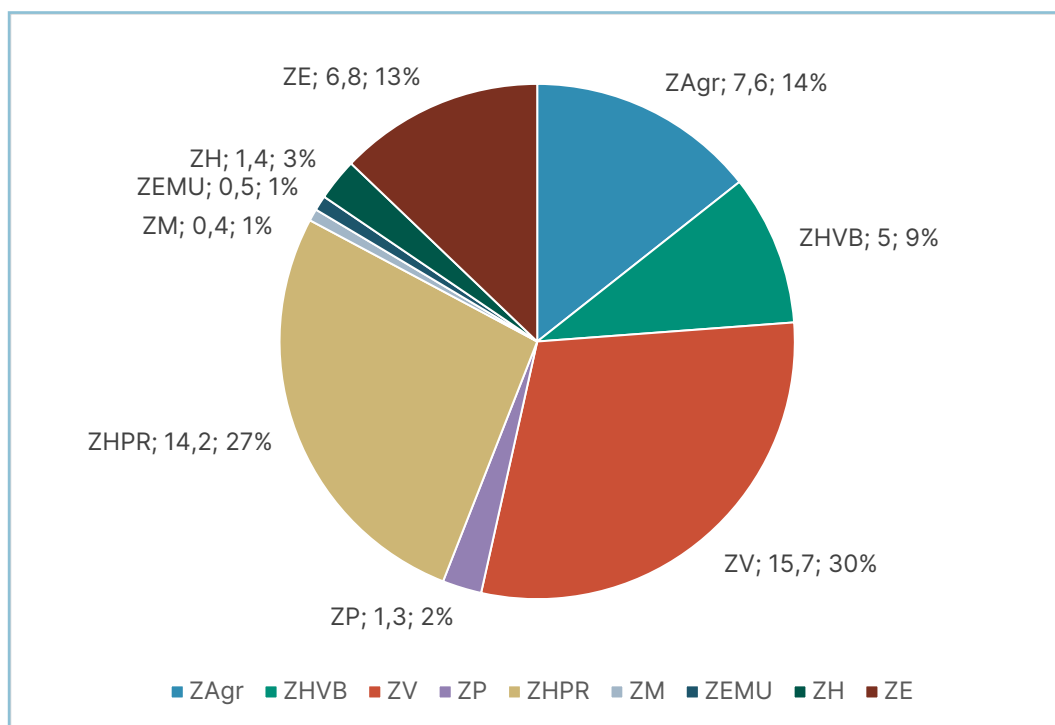


Figure 6. Répartition des superficies disparues (en ha et en %) des déclarations PAC entre 2015 et 2023 selon leur affectation au PRAS



Ceci étant dit, il semble important de contrebalancer le discours selon lequel une quantité importante de terres agricoles serait perdue à Bruxelles ces dernières années, en raison de l'urbanisation du territoire. Si l'on regarde de plus près les raisons derrière les disparitions des déclarations PAC entre 2015 et 2023, il faut remarquer que sur les 43 ha disparus en dehors de la ZAgr :

- Un total de 15 ha ont disparu pour des raisons d'urbanisation des terres, dont 10,5 hectares suite à la construction d'Erasmus Nord et 2,3 ha pour la construction de l'hôpital militaire ;
- 2,7 ha ont disparu en raison du boisement de différentes zones par des administrations publiques ;
- 4,9 ha sont actuellement situés en réserve naturelle et ces terres sont donc toujours disponibles ;
- 6 ha ont été repris en gestion par BE, notamment via le rachat des terres du Kauwberg (où l'écopaturage est toujours présent sur la parcelle) ;
- 7,3 ha, au minimum, accueillent encore une activité agricole sans faire office d'une déclaration à la PAC en 2023 (c'est le cas de la Ferme Nos Pilifs et des Moutons de Bruxelles, mais aussi d'une non-déclaration suite à une reprise de l'activité, etc.) ;
- 1 ha a été repris en gestion par un CPAS afin d'y développer un projet de réinsertion professionnelle par l'agriculture ;

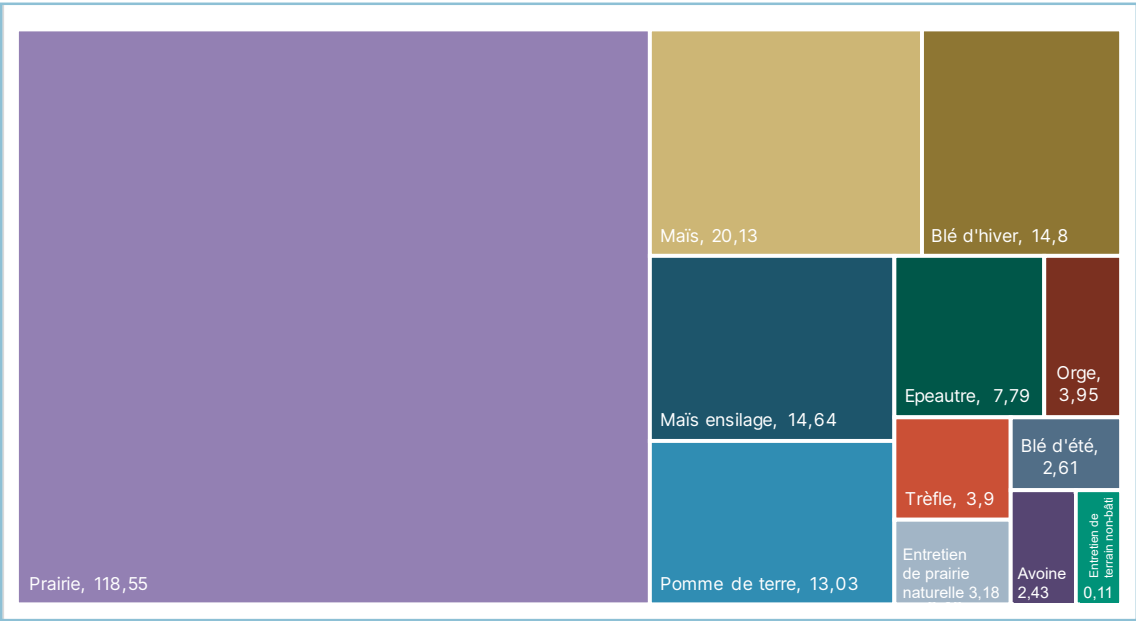
Le reste étant des disparitions liées à des erreurs d'encodage ou à la mise en place de distance de protection pour des raisons de préservation de la biodiversité.

Types de projets

La totalité des fermes historiques actives recensées au sein du territoire régional sont à ranger au sein des projets à vocation commerciale. Les données à disposition sont trop lacunaires pour dresser un portrait approfondi de ce type de projets, que ce soit en termes de modèles économiques ou en termes de modes de production et de commercialisation. Cela étant, il est possible de mentionner quelques caractéristiques générales qui peuvent être mises en évidence et analysées au regard des objectifs de la stratégie Good Food.

La première information qu'il est possible de déduire des données issues des déclarations à la PAC est celle du type de culture. La figure suivante présente les allocations culturelles des terres déclarées à la PAC.

Figure 7. Allocations culturelles des terres déclarées à la PAC (en ha). 2023



On remarque que 118 ha, soit 57% des surfaces agricoles déclarées à la PAC, sont dédiés à des prairies, pâturées ou de fauche. Ce serait donc l'élevage - viandeux et/ou laitier - qui dominerait en termes de type de production. On remarque ensuite que 20 ha sont dédiés à la production de maïs et 14,6 ha à la production de maïs ensilé, puis près de 15 ha dédiés à la production de blé et 13 ha consacrés aux pommes de terre. D'autres céréales complètent ensuite la liste des productions.

Au niveau des modes de production, aucune des parcelles déclarées à la PAC ne bénéficie d'une certification en agriculture biologique²⁵. Ceci permet de déduire que les pratiques agricoles sont encore largement conventionnelles, et donc en décalage avec la stratégie Good Food et la vision agroécologique qu'elle porte en termes de pratiques de production.

25 Nous rappelons que les agriculteurs émergents ayant déclarés leurs parcelles à la PAC ne sont pas repris dans cette partie du rapport.

Outre les pommes de terre et les prairies, on remarque donc que **c'est la production de céréales qui est fortement représentée**. Les données de la PAC ne permettent pas de connaître la destination précise de ces productions agricoles primaires. Aucune enquête n'a à ce jour été menée pour déterminer précisément le fonctionnement des filières de production liées à aux exploitations agricoles mentionnées ici. On sait cependant que **les destinations des productions de céréales sont orientées soit vers l'alimentation animale, soit vers les filières énergétiques ou, en très faible proportion (portion de la production d'orge, et d'épeautre majoritairement)²⁶, vers l'alimentation humaine**.

De l'ensemble de cette production, seuls le blé d'hiver, les pommes de terre, l'épeautre, l'avoine et l'orge pourraient être destinés, à terme, à l'alimentation humaine, soit via les filières du pain, ou de la production de farine, soit indirectement via les filières de production animale, en ce compris de produits laitiers. L'absence de filière de transformation sur le territoire bruxellois permet cependant d'émettre comme hypothèse que la seule production de pomme de terre pourrait être à destination de l'alimentation directe et en circuit court des bruxellois, puisque c'est le seul produit ne demandant pas de filière de transformation.

Selon les informations disponibles, seul un producteur développe une démarche de vente à la ferme (produits laitiers) et tend à destiner (une partie de) sa production directement à la Région. Ce producteur a bénéficié dans ce cadre d'un financement via un appel à projets Good Food. Ce cas plutôt isolé constitue sans doute l'exception qui confirme la règle selon laquelle les fermes historiques bruxelloises sont encore peu connectées au marché régional. En termes de filières et de commercialisation, **les fermes historiques bruxelloises s'inscrivent essentiellement dans des filières longues**.

Cette forme de commercialisation est apparentée à des modèles de production se développant sur des surfaces assez importantes. Il est cependant difficile de déduire une information claire sur la taille des fermes historiques. Au regard des données, la moyenne des surfaces déclarées en RBC est de 7,12 ha, avec une médiane se situant à 2,61 ha. Ces données²⁷ nous révèlent également que cinq d'entre eux disposent de plus de 65% de la superficie totale déclarée. Ces données mettent en avant une forte disparité entre les déclarants. Rappelons cependant que ces données n'indiquent en rien une différence dans la taille des exploitations agricoles : en effet, dans la plupart des cas, d'autres parcelles situées en Flandre s'ajoutent à celles qui sont déclarées en RBC par les producteurs.

26 La production de blé panifiable étant très faible à l'échelle du pays (Fronteddu, Boris. 2023. « Qui a volé notre blé? Anatomie d'un secteur au coeur de la sécurité alimentaire mondiale ». <https://www.cpcp.be/publications/production-de-ble/>)

27 Figure 8. Superficies déclarées (en ha) par déclarant à la PAC, sur le territoire bruxellois. 2023. Non publiée.

Données économiques

Il est **impossible de déterminer ici le nombre d'emplois concernés par les fermes conventionnelles recensées ; les données concernant les chiffres d'affaires ne sont pas disponibles non plus**. Il faut préciser que les 30 projets identifiés via les déclarations à la PAC ne limitent pas leur activité agricole aux parcelles déclarées dans la Région Bruxelles-Capitale. Dans la plupart des cas, les parcelles bruxelloises constituent une partie seulement des terres utilisées par ces exploitations.

On sait cependant identifier que les projets dont il est ici question bénéficient d'aides publiques assez importantes, via la Politique Agricole Commune.

D'après ces données²⁸, les agriculteurs déclarants des terres à Bruxelles bénéficient en moyenne de 47.108€ d'aide PAC pour l'année 2023, pour une médiane se situant à 17.104 €. Le territoire bruxellois accueille quelques grandes exploitations ou gestionnaires de terres, à l'instar de Natuurpunt Beheer et Samra qui touchent tous deux des montants importants pour des terres déclarées en dehors du territoire bruxellois, ce qui tend à fausser les chiffres et à créer cette différence importante entre moyenne et médiane. Sans la prise en compte de ces deux gestionnaires, la moyenne des aides perçues par les exploitants bruxellois est de 24.600€, contre une moyenne wallonne, par exemple, de 27.000€²⁹.

Ces données montrent une disparité importante entre les déclarants puisque cinq d'entre eux comptabilisent, à eux seuls, 75% du montant total des aides PAC perçues. **Ces chiffres sont à prendre avec précaution puisque les montants qui nous sont connus³⁰ répertorient l'ensemble des aides PAC perçues par les agriculteurs pour une année ; ils comprennent donc également les montants perçus par ces agriculteurs pour leurs terres situées hors Bruxelles.**

Les projets d'agriculture historique et la stratégie Good Food

Quelles conclusions tirer des données qui viennent d'être présentées au regard des objectifs de la stratégie Good Food ? Quelles tendances peuvent être déduites des quelques éléments présentés ? Les projets d'agriculture conventionnelle établis en RBC sont identifiés comme une cible prioritaire de la stratégie Good Food 2.0. Ces projets et les parcelles qu'ils occupent sont centraux au regard des objectifs de la stratégie.

En termes de **préservation des espaces de production de droit et de fait**, des surfaces non négligeables, situées dans des zones non affectées à l'agriculture, ont tendance à disparaître des déclarations, et donc semblent ne plus être exploitées. **La perte nette s'élève à une quarantaine d'ha, bien que seuls 15 ha semblent avoir réellement été perdus au bénéfice de l'urbanisation.**

Les projets mentionnés dans cette partie sont, comme en Wallonie et en Flandre, **portés par des agriculteurs quasiment en fin de carrière. D'ici une dizaine d'années, ils devront tous retrouver un repreneur. Cette question de la transmission est un enjeu majeur et les structures d'accompagne-**

28 Figure 9. Montants PAC perçus par les agriculteurs conventionnels actifs à Bruxelles et superficies de leurs parcelles bruxelloises (les montants incluent les parcelles déclarées en Flandre et Wallonie). Non publiée.

29 Natagora. 2020. « Position sur la PAC 2021-2027 », 2020. <https://www.natagora.be/download/39161>.

30 Belpa. s. d. « La liste belge des bénéficiaires des aides agricoles européennes ». Consulté le 10 décembre 2024. <https://www.belpa.be/fr/search-data>.

ment établies dans le cadre de Good Food commencent à l'investir. La transmission de ces fermes sera un des enjeux majeurs pour l'avenir de l'agriculture à Bruxelles.

Le travail sur la transmission des fermes des agriculteurs en fin de carrière est par ailleurs mené en parallèle à celui de **la transition des modes de production**. Les objectifs Good Food sont ambitieux à cet égard. Or, il a été relevé que d'un point de vue des pratiques culturelles, **aucune parcelle déclarée à la PAC par les agriculteurs historiques n'est certifiée en agriculture biologique.**

De même, les circuits de commercialisation et les filières sont encore peu orientés vers l'alimentation des Bruxellois. **Le lien entre ces projets et les services d'accompagnement établis par Good Food est par ailleurs assez limité.** Un seul des 30 projets a effectué une démarche de demande de financement lors d'un appel à projet Good Food (et l'a obtenu). Les liens directs de ces projets avec le contexte Flamand expliquent sans doute en partie le peu de connexion entre ces derniers et la RBC : seule une partie de leurs parcelles est concernée par les orientations bruxelloises.

Il n'en demeure pas moins que les quelques 210 hectares d'agriculture conventionnelle bruxelloise constitueront un enjeu majeur pour participer à la sécurité et la souveraineté alimentaires de la Région initiées par la stratégie Good Food.

L'agriculture urbaine émergente dans son ensemble (RBC et périphérie)³¹

Ce chapitre présente l'infographie de l'agriculture urbaine émergente. Un état des lieux général est présenté, en termes de nombre de projets, de superficies concernées et d'emploi. Pour chacun de ces trois indicateurs, la situation actuelle (2024) est mise en perspective avec l'évolution quantitative depuis 2015 (lancement de la stratégie Good Food) et 2022 (lancement de la stratégie Good Food 2.0).

Le tableau suivant (figure 10) reprend les données de base de l'agriculture urbaine professionnelle, au niveau des projets émergents répertoriés mi-2024.

Figure 10. Répartition des projets et des superficies cultivées selon le type de projet (Pleine terre et Hors-Sol) et la situation géographique (Bruxelles et Hors Bruxelles). 2015, 2022 et mi-2024

	Nombre de projets			Superficie (ha)			ETP		
	2015	2022	2024	2015	2022	2024	2015	2022	2024
Total	22	54	62	25,36	41,8	52,6	N/A	67,2	95,8
Bruxellois	20	43	49	22,06	33,1	36	N/A	61,2	83,35
Hors Bruxelles	2	11	13	3,3	8,7	16,6	N/A	6	12,45
Pleine terre	16	46	54	24,6	41,1	51,6	N/A	38,7	67,8
Bruxellois	14	35	41	21,3	32,4	35	N/A	32,7	55,35
Hors Bruxelles	2	11	13	3,3	8,7	16,6	N/A	6	12,45
Hors-Sol	6	8	8	0,76	0,7	1	N/A	28,5	28
Bruxellois	6	8	8	0,76	0,7	1	N/A	28,5	28
Hors Bruxelles	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0

31 NB : Les chiffres présentés ici pour l'année 2024 sont ceux répertoriés au moment du traitement des données et de la rédaction de la présente étude, à l'automne 2024. Au moment de la clôture de l'étude, ces chiffres ont encore évolué avec 4 projets nouvellement recensés ou réintégrant la base de données, occupant 6,9 hectares. Cela porte le nombre total de projets émergents à 68. De plus, environ 23 ha supplémentaires ont été comptabilisés depuis la clôture de recensement des données pour cette étude. Il s'agit de surfaces additionnelles de projets existants ou de surfaces mobilisées non attribuées à ce jour.

Situation actuelle : nombre de projets, superficies, emplois

En septembre 2024, 62 projets émergents sont identifiés. Ils occupent une superficie totale de 52,6 ha³². 95,8 équivalents temps plein (ETP) sont recensés. Ce dernier chiffre est certainement sous-évalué puisque les données sont manquantes pour une partie des projets³³.

Le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale accueille 49 projets agricoles, dont 41 projets en pleine terre et 8 projets entièrement hors sol, pour une surface totale de 36 ha. Rapportés à l'ensemble des terres agricoles actuellement cultivées (agriculture émergente + agriculture conventionnelle), ces 36 ha représentent 15% de la surface agricole cultivée en RBC. **En termes d'emplois, un peu plus de 84 ETP sont ainsi créés par l'agriculture émergente au sein du territoire de la Région.**

Si le périmètre est élargi au territoire-cible de la stratégie Good Food 2.0, il faut ajouter **13 projets, qui se développent en périphérie bruxelloise**. Ces derniers ont bénéficié au moins une fois des outils d'accompagnement et ou de financement de Good Food et ils écoulent au moins en partie leur production sur le marché bruxellois. Ces 13 projets périphériques **occupent une surface totale de 16,6 ha et ils se développent tous en pleine terre³⁴.**

Anderlecht est la commune bruxelloise qui accueille le plus grand nombre de projets (25), pour un total de 11,5 ha de terrain. Ceci peut s'expliquer par la nature périurbaine de ce territoire, par la forte emprise de la zone agricole du PRAS mais aussi par la présence de l'espace-test agricole. Après Anderlecht, c'est la commune de Jette qui accueille la surface totale de projet la plus importante : 11,3 ha pour 6 projets agricoles. Rappelons également que 13 projets sont situés en dehors du territoire régional, dans les communes de Linkebeek, Rhodes-Saint-Genèse, Tervuren, Humbeek, Overijse, Wezembeek-Oppeem, Sint-Pieters-Leeuw et Orp-Jauche.

Evolution du nombre de projets et des superficies

Comme on le voit sur la figure 11 ci-dessous, le nombre de projets émergents est en augmentation continue depuis 2015 et le lancement de la stratégie Good Food. **40 nouveaux projets ont ainsi vu le jour depuis 2016 et le lancement de la stratégie Good Food ; 29 sur le territoire régional et 11 en périphérie.**

Au sein du périmètre Good Food (Bruxelles et sa périphérie), le nombre de projets agricoles émergents a quasiment triplé (fois 2,8) en une petite dizaine d'années.

Après application de la méthodologie, 22 projets émergents sont recensés pour l'année 2015 (dont deux situés en dehors de la Région³⁵), 42 pour 2018, 51 en 2020, 54 en 2022, année de lancement de Good Food 2.0, 64 en 2023, et enfin 62 projets recensés en septembre 2024.

32 Toutes les données concernant les surfaces se basent sur les surfaces brutes déclarées par les projets ; elles prennent donc en considération les espaces non cultivés, comme les chemins, les zones en friche, les espaces techniques, etc.

33 Concernant les équivalents temps plein créés par les projets agricoles émergents, les informations nous manquent pour 15 projets. Les données ETP de cette partie se basent sur les 49 projets pour lesquels la donnée nous est connue. Comme mentionné dans la partie méthodologique, les résultats sont à manier avec énormément de précaution compte tenu du manque d'uniformité dans la récolte des données concernant les ETP et de la diversité des modèles économiques se cachant derrière les projets d'AU.

34 Les informations sont manquantes pour un de ces projets (IciNaki).

35 Projets La Finca et Cycle Farm

Carte 4. Répartition géographique des projets (2024).
Représentation par nombre de projets par commune (rouge).
Représentation par superficie et par commune (bleu)

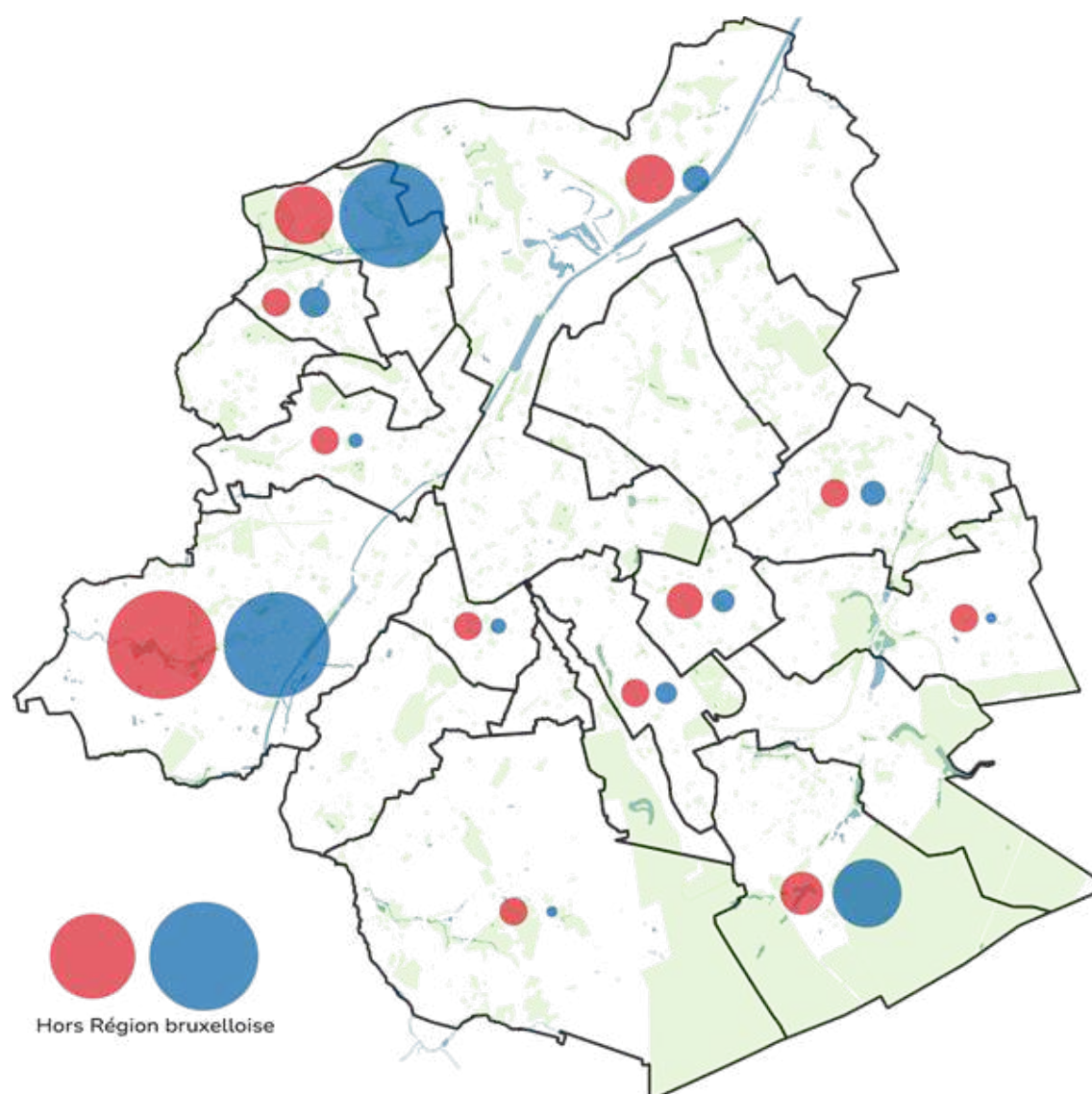
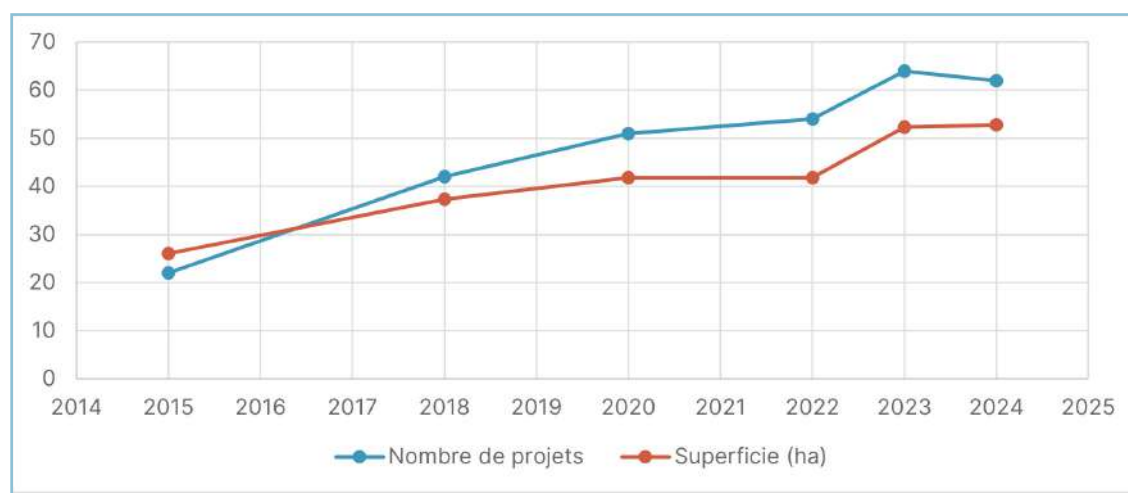


Figure 11. Évolution du nombre de projets agricoles et des superficies, à Bruxelles et en périphérie.



L'évolution nette du nombre de projets nous montre une forte augmentation (+29 projets³⁶) lors de la première mouture de la stratégie Good Food, entre 2016 et 2020 ; l'évolution nette reste positive depuis le début de la deuxième mouture en 2022, (+8 projets entre 2022 et 2024, auxquels peuvent s'ajouter +3 projets entre 2020 et 2022³¹). La tendance montre donc une évolution positive constante, même si on observe un certain affaissement à partir de 2020. L'observation distincte des projets apparus, ceux disparus et ceux transformés (scission, fusion, reconversion, etc) permet de préciser le constat :

- Depuis 2018, le nombre de projets nouvellement créés reste relativement haut (20 nouveaux projets en 2018, 17 en 2020, 10 en 2022 et 14 en 2024) avec un affaissement moins marqué que l'évolution nette du nombre de projets. En revanche, à partir de 2020, on note plusieurs projets disparus (respectivement 7, 4 et 5 en 2020, 2022 et 2024). Cette dynamique est sans doute due aux années Covid et de crise énergétique.
- Depuis 2018, il faut noter 5 transformations de projets : par scission (c'est le cas du projet Cycle Farm qui s'est scindé en 2020 en 3 projets encore existants aujourd'hui : Nicolas Vlamincq, Pascale Vanclooster et David Errera) ; fusion (les Champignons de Bruxelles absorbé par Eclo, Urbileaf acheté par BIGH, Radiskale repris par Herbéa) ; transformation (Urban Harvest s'est réorienté vers un service d'ingénierie et conseil et n'est plus par définition un projet d'agriculture urbaine).

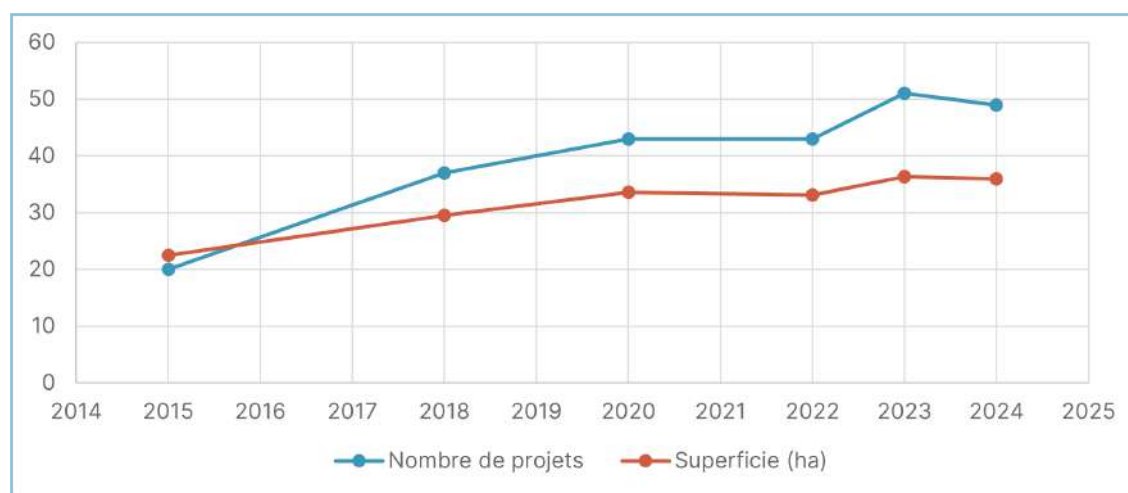
L'annexe II retrace l'évolution des apparitions et des disparitions de projets sur le sol bruxellois et en périphérie.

En termes de superficie, la surface cultivée par l'agriculture émergente a doublé entre 2015 et 2024. En 2015, les 22 projets émergents correspondaient à une surface de production de 25 ha ; en 2022, cette superficie est passée à un total de 41,8 ha de surfaces cultivées, pour atteindre en 2024 un total de 52,6, ce qui montre une augmentation de 10,8 ha entre 2022 et 2024.

36 On parle ici d'augmentation nette, c'est-à-dire la différence entre les nouveaux projets et les projets disparus ou transformés). Voir infographie des apparitions et disparitions de projets en annexe II.

Les tendances sont similaires lorsque les projets situés en dehors du territoire régional stricto sensu sont soustraits des données. **Sur le territoire régional uniquement, le nombre de projets a plus que doublé (fois 2,45) et le nombre d'ha occupés par l'agriculture professionnelle a été multiplié par 1,6 entre 2015 et 2024.**

Figure 12. Évolution du nombre de projets émergents et des superficies des projets situés sur le territoire régional



20 projets sont recensés sur le sol bruxellois pour l'année 2015, pour un total de 22 ha de surfaces occupées. Ils sont 23 projets de plus en 2022 (43), avant le lancement de la stratégie Good Food 2.0, pour un total de 33,1 ha de surfaces. En 2023, 51 projets sont recensés, occupant 37 hectares. Entre 2022 et 2024, une augmentation nette de 6 projets et de 2.9 ha est observée sur le territoire bruxellois, portant le total à 49 projets et 36 ha en 2024.

Evolution du nombre d'emplois

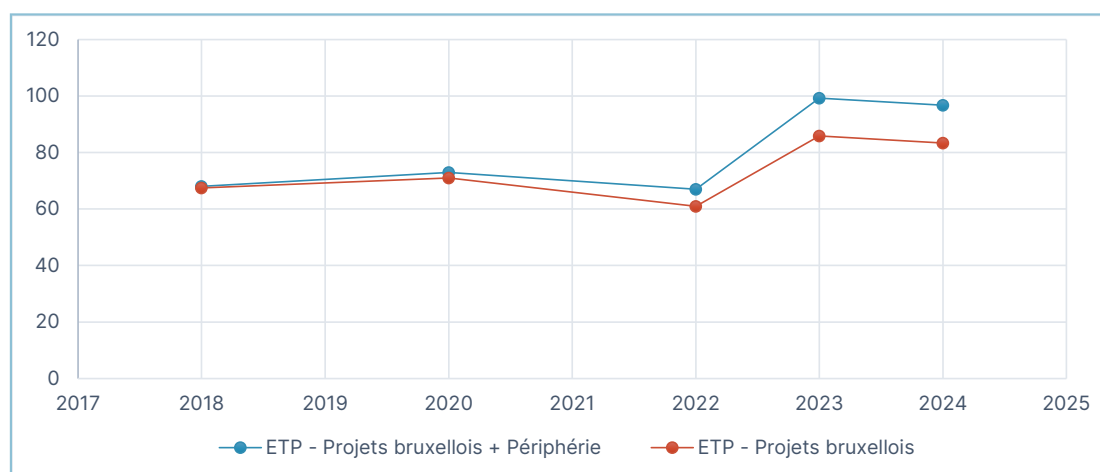
La figure 13, ci-dessous, montre l'évolution de l'emploi au sein du secteur depuis 2015. **Le nombre d'ETP créés par l'agriculture urbaine émergente est en augmentation depuis 2018.** 68 ETP sont répertoriés en 2018³⁷, 76 ETP en 2020, 67,2 ETP pour l'année 2022, 99,3 ETP en 2023 et 95,8 ETP pour l'année 2024. Une baisse du nombre d'emplois est donc à noter entre 2020 et 2022 en raison, notamment, de l'arrêt d'un projet (ensuite repris en 2021³⁸) et à la sortie de la base de données d'un projet³⁹ en raison de la modification de leurs activités.

37 Les ETP répertoriés pour l'année 2018 sont sous-évalués (cette étude n'avait déjà pas, à l'époque, réussi à récolter cette donnée pour l'ensemble des projets répertoriés) et la mise à jour rétroactive de la base de données pour cette année 2018 est impossible pour le nombre d'emplois car trop de données sont manquantes.

38 Le projet Radiskale a arrêté son activité en 2020 mais l'outil de production a été transmis à un nouveau projet (Herbéa) en 2021.

39 Le projet Urban Harvest.

Figure 13. Évolution des emplois créés entre 2018 et 2024 par les projets situés en Région de Bruxelles-Capitale (49 projets) et par l'ensemble des projets de l'agriculture urbaine bruxelloise (62 projets)



L'agriculture urbaine émergente et la stratégie Good Food

L'accès à la terre

L'enjeu foncier est au cœur du développement du secteur et des objectifs de la stratégie Good Food. A l'échelle des projets, l'accessibilité et la disponibilité des terres constituent le premier enjeu. La stratégie Good Food vise d'ailleurs un objectif chiffré d'activation/mobilisation foncière.

Au niveau de la disponibilité des terres, l'évolution du nombre de projets et des superficies donne déjà un aperçu du constat suivant : **depuis le lancement de la stratégie Good Food en 2016, des terrains ont pu être mis à disposition des porteurs de projets souhaitant s'installer.** En complément aux données reprises dans le chapitre sur l'évolution du nombre de projets et des superficies présenté ci-dessus (figure 13), des données communiquées par l'administration (BEE) font état des chiffres suivants :

- Durant la période couverte par la stratégie Good food 1 (2015-2020), près de 9 ha ont été mobilisés par des institutions publiques ou des acteurs de l'accompagnement de l'agriculture urbaine professionnelle : 4 ha pour l'ETA et le Champ du Chaudron situé à proximité, 3,9 ha par Terre-en-Vue et 0,5 ha acquis par la Région. Au cours de cette même période, Terre-en-Vue a aussi mobilisé 21,6 ha de terres en périphérie bruxelloise.
- Entre le lancement de Good Food 2 et septembre 2024, Terre-en-Vue a mobilisé 1,1 ha à Bruxelles (prise en gestion) et 13,3 ha en périphérie (3,6 ha acquis et 9,7 ha pris en gestion)⁴⁰. En outre, certains terrains gérés par Bruxelles Environnement sont et/ou seront prochainement

⁴⁰ Une partie de ces terrains est occupée par des projets de production qui sont repris dans la base de données de cette étude. L'autre partie (environ 7 ha) n'étant pas encore attribuée à un producteur au moment du recensement, elle n'est pas reprise dans la base de données et les chiffres figurant dans la présente étude.

dédiés à l'agriculture urbaine professionnelle. Il s'agit notamment d'éco-pâturages et vergers (environ 22 ha, dont les sites du Zavelenberg, Kattebroek et Cauwberg), de terrains maraîchers (cressonnière à Laeken, 0,4 ha) ainsi que de serres (Stuyvenberg à Laeken, environ 0,25 ha). Finalement, une superficie de 2,5 ha a été dédiée à l'agriculture urbaine dans le projet urbanistique du site des Dames Blanches. Un projet de production professionnelle y verra le jour en 2025.

L'accompagnement des projets

L'accès à un accompagnement pour tous les projets constitue également un objectif de la stratégie. Le tableau ci-dessous (figure 14) reprend les informations d'accompagnement pour les projets répertoriés en 2024. Ces accompagnements ont évidemment pu avoir lieu depuis la création des projets concernés, et donc dès le lancement de Good Food en 2016.

Figure 14. Tableau récapitulatif des accompagnements
des projets agricoles émergents

Emplacement	Accompagnement				Membres FedeAU
	ETA	Terre-en-vue	FAU	GeIAU	
Projets accompagnés	14	13	4	49	45
Bruxellois	12	8	2	37	38
Hors Bruxelles	2	5	2	12	7

Sur les 62 projets répertoriés en région bruxelloise et dans sa périphérie, en 2024 :

- 49 ont été accompagnés par le GEL ;
- 4 ont fait office d'une guidance par le Facilitateur en agriculture urbaine ;
- 14 ont bénéficié des terrains et/ou de l'accompagnement de l'Espace test agricole ;
- 13 ont bénéficié d'un accompagnement ou d'une mise à disposition de terre par Terre en vue ;
- 47 porteurs de projets sont membres de la FedeAU et bénéficient de facto de ses services ;
- 2 projets ont été accompagnés par la CAAUP ;
- 7 projets n'ont pas fait l'objet d'un accompagnement par quelques acteurs que ce soit ;

On peut déduire de ces chiffres que l'accessibilité aux services d'accompagnement mis en place dans le cadre de la stratégie Good Food est bien implantée.

Le soutien financier aux projets

Afin de stimuler la création de nouveaux projets, de pallier l'accès très restreint à certaines aides de la PAC (pilier 2) mais aussi en vue de pérenniser les activités existantes, l'Appel à Projets (AAP) de Good Food a été mis en place depuis 2016. Il est accessible, notamment, aux agriculteurs urbains. Entre 2016 et 2024, 1 820 768 € ont été attribués à différents organismes ou structures œuvrant dans le domaine de l'agriculture urbaine via l'AAP Good Food. Sur ce montant, 1 446 381 € ont été perçus par des projets repris dans notre base de données entre 2015 et 2024. Selon les années, la part du montant total octroyé par l'AAP aux projets agricoles émergents oscille entre 42% (pour l'année 2016) et 100% (en 2020 et en 2024). De manière générale, plus on avance dans le temps, plus

les bénéficiaires de l'APP sont des projets agricoles émergents. Les autres projets lauréats sont des structures d'accompagnement des projets agricoles ou des acteurs ayant divers projets en lien avec l'agriculture ou l'alimentation (pédagogie, plaidoyer pour le développement de l'AU, horeca, etc.).

Entre 2016 et 2024, 40 projets agricoles émergents différents ont bénéficié de financements via l'AAP Good Food, plusieurs fois pour certains d'entre eux⁴¹, soit 64% du total des projets émergents répertoriés à Bruxelles et en périphérie, touchant environ 80 ETP . Parmi ces 40 projets, 34 (soit 85%) existent encore en tant que tel en 2024⁴².

Figure 15. Répartition des candidatures et des montants alloués aux projets agricoles émergents via l'appel à projet Good Food

Année de l'AAP Good Food	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2023	2024
Nombre de candidatures déposées	19	26	22	19	24	15	26	26
Nombre de candidatures déposées par des projets agricoles émergents (pour le développement de l'activité de production)	4	8	11	13	16	13	23	26
Nombre de candidatures des projets émergents acceptées	4	8	8	13	13	13	16	18
Bruxellois	4	7	7	11	12	11	12	11
Hors Bruxelles	0	1	1	2	1	2	4	7
Montant total octroyé	174.321 €	193.072 €	233.780 €	292.292 €	244.815 €	182.488 €	250.000 €	250.000 €
Montant octroyé aux projets émergents	72.500 €	82.136 €	159.800 €	253.092 €	244.815 €	167.488 €	216.550 €	250.000 €
Part du montant total octroyé aux projets émergents	42%	43%	68%	87%	100%	92%	87%	100%
Moyenne des montants octroyés aux projets émergents	18.125 €	10.267 €	19.975 €	19.469 €	18.832 €	12.884 €	13.534 €	13.889 €
Moyenne des montants octroyés aux projets émergents bruxellois	18.125 €	11.734 €	22.829 €	23.008 €	20.401 €	15.226 €	18.046 €	22.727 €

41 Les agriculteurs peuvent recevoir plusieurs fois un subsidy, d'une année à l'autre, au regard de leurs projets de développement interne et selon la thématique de l'appel à projets. En raison de la confidentialité des données, le détail n'est pas publié ici.

42 Voir annexe II.

L'agriculture urbaine émergente au sein du territoire bruxellois

NB : pour cette partie, seuls les projets bruxellois sont repris⁴³. Les projets qui se développent en périphérie ne font pas l'objet d'analyses détaillées ici.

Types de projets

Vocation des projets et types de production

Sur les 49 projets répertoriés en Région bruxelloise en 2024, 31 d'entre eux sont des projets à vocation commerciale, 11 sont à vocation sociale et 7 sont des modèles caractérisés comme hybrides. Les définitions de ces types de vocation sont données dans la section "une typologie permettant des études de cas". La figure 16 ci-contre illustre cette répartition et montre également la répartition des superficies selon les vocations des projets.

Parmi ces 49 projets, 11 types de productions différentes sont recensées : 1) le maraîchage diversifié, 2) la production de fruits, 3) l'horticulture, 4) la production de champignons, 5) la production de houblon, 6) la production de micropousses, 7) la production d'insectes, 8) de produits laitiers, 9) de viandes, 10) la production de plantes tisanières et 11) enfin la production pour des fins pédagogiques.

La figure 17 ci-contre présente le nombre de projets pour chaque type de production ainsi que les ha correspondants.

26 projets pratiquent le maraîchage diversifié, sur une surface de 13,4 ha. 5 projets pratiquent l'horticulture, occupant une surface de 1,6 ha. 5 autres sont des projets de « tisaneries » (1,5ha), puis viennent ensuite les projets de production de champignons (2 projets pour 0,2ha), de micro-pousses (1 pour 0,03ha), de produits laitiers (1 projet pour 3,7ha), de viandes (1 projet pour 0,7ha) et de fruits (1 projet pour 1ha). Enfin, 13,8 ha sont utilisés par des projets dont la production n'est pas un objectif ; il s'agit des 5 fermes pédagogiques.

⁴³ Depuis le traitement des données et la rédaction de cette étude, un projet a réintégré la base de données (il s'agit du projet Urbileaf, suite à son rachat par Bigh), correspondant à 0,075 ha et 1,5 ETP supplémentaires.

Figure 16. Répartition par nombre et par superficie cultivée des différentes vocations des projets bruxellois. 2024

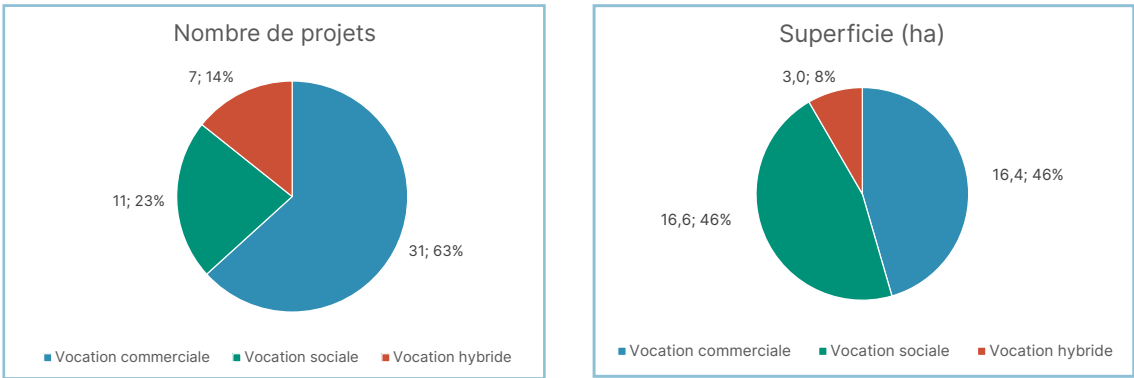
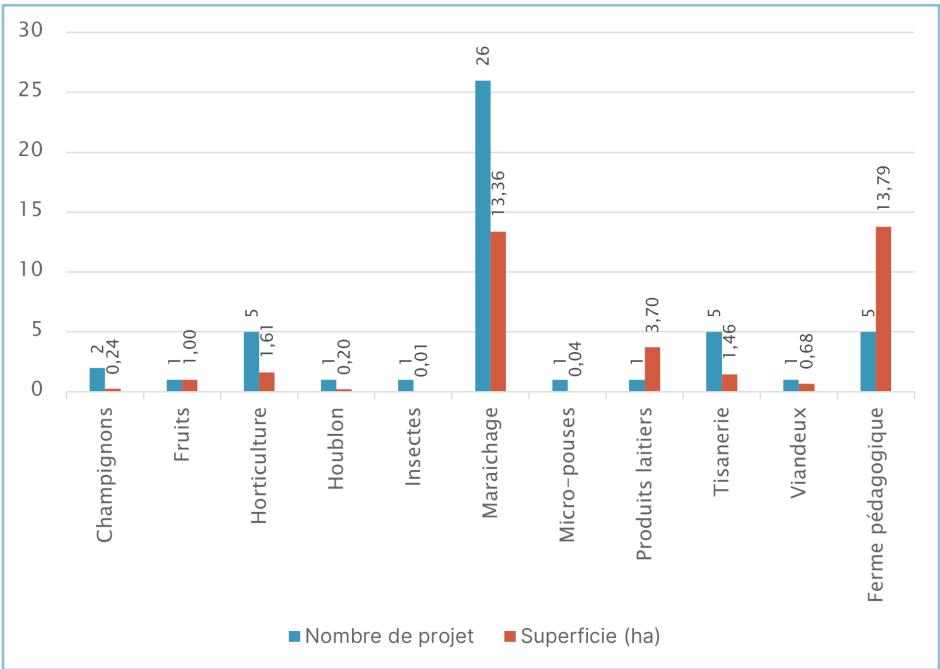


Figure 17. Répartition du nombre de projets et des surfaces brutes de projet par type de production. 2024



Comme détaillé dans la figure 18 (ci-dessous), **entre 2015 et 2024, l'évolution du nombre de projets se note essentiellement pour trois types de production : le maraîchage, l'horticulture et la tisanerie**, avec respectivement +18, +4 et +4 nouveaux projets⁴⁴ (détaillés dans les figures suivantes). Ces trois types de production se développant en pleine terre, on peut l'interpréter comme un indice d'amélioration de son accès.

Les autres types de production ont aussi une évolution positive, avec l'apparition de projets de houblon, de micro-pousses et de viande. La seule diminution à noter est la perte d'un projet de production de champignons qui s'explique par le regroupement de deux projets. On constate également une forme de volatilité dans les projets d'insectes et de micro-pousses, au caractère plus novateur. Enfin, on peut s'interroger sur la variabilité des superficies occupées par un projet de produits laitiers. Si le projet est stable (Le Bercaill), les terrains occupés ont évolué d'années en années (agnelage et éco-pâturage).

Figure 18. Evolution des répartitions des projets et des superficies cultivées (ha) en fonction du type de production

	2015		2018		2020		2022		2024	
Type de production	Nombre de projets	Superficie (ha)	Nombre de projets	Superficie (ha)	Nombre de projets	Superficie (ha)	Nombre de projets	Superficie (ha)	Nombre de projets	Superficie (ha)
Champignons	3	0,32	3	0,32	2	0,18	1	0,10	2	0,24
Ferme pédagogique	4	13,64	4	13,64	5	13,79	5	13,79	5	13,79
Fruits	1	1,00	1	1,40	1	1,00	1	1,00	1	1,00
Horticulture	1	0,06	1	0,06	2	0,21	4	0,76	5	1,61
Houblon	0	0,00	1	0,20	1	0,20	1	0,20	1	0,20
Insectes	1	0,04	1	0,05	0	0,00	0	0,00	1	≤0,01
Maraîchage	8	3,73	19	9,17	22	10,37	21	9,34	26	13,36
Micro-pousses	0	0,00	1	≤0,01	2	0,14	2	0,14	1	0,04
Produits laitiers	1	3,70	1	2,70	1	6,70	1	6,70	1	3,70
Tisanerie	1	0,03	4	0,33	6	0,41	6	0,41	5	0,56
Viandeux	0	0,00	1	0,67	1	0,67	1	0,67	1	0,68
Total	20	22,51	37	28,54	43	33,66	43	33,10	49	36,07

44 En augmentation nette.

Figure 19. Evolution du nombre de projets par type de production, entre 2015 et 2024

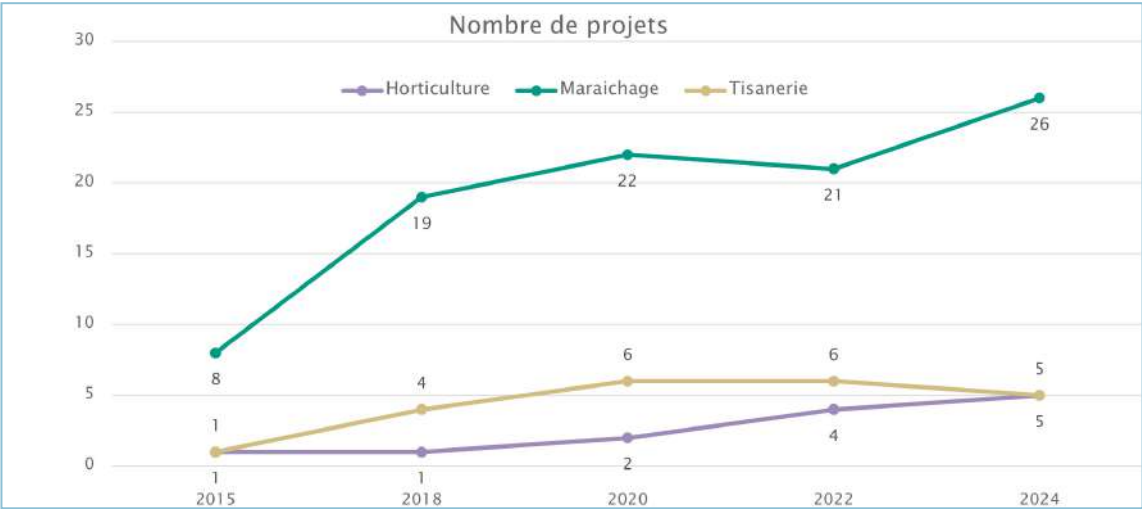
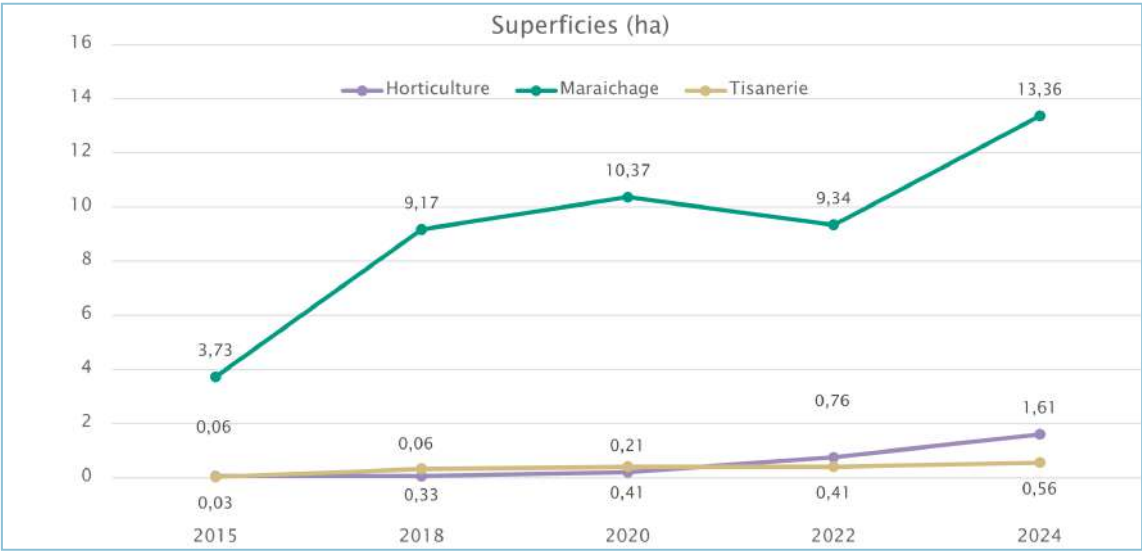


Figure 20. Evolution des superficies cultivées par type de production entre 2015 et 2024



A l'heure actuelle, **la vocation commerciale domine dans chaque type de production**, exception faite des projets pédagogiques. Le tableau ci-dessous (figure 21) détermine précisément les vocations représentées dans chaque type de production.

Le maraîchage est un type de production qui s'apparente assez bien aux trois vocations, car on y voit aussi bien des projets à vocation sociale (5) que des projets à vocation commerciale (15), à côté d'un nombre non négligeable de projets hybrides (6). Seuls les types de production proches du maraîchage (tisanerie, horticulture) voient par ailleurs se développer des projets à vocation sociale ou hybride. A noter qu'aucun projet hors sol ne s'éloigne de la vocation commerciale, sauf lorsqu'il s'agit de maraîchage en toiture.

Figure 21. Répartition du nombre de projets par type de production et par vocation. 2024

Type de production	Vocation du projet	Nombre de projets
Champignons	Vocation commerciale	2
Fruits	Vocation commerciale	1
Horticulture	Vocation commerciale	4
	Vocation sociale - insertion et formation	1
	Total Horticulture	5
Houblon	Vocation commerciale	1
Insectes	Vocation commerciale	1
Maraîchage	Hybride - commerciale et sociale formation	2
	Hybride - sociale formation et commerciale	1
	Hybride - sociale insertion et commerciale	2
	Hybride - sociale pédagogique et commerciale	1
	Vocation commerciale	15
	Vocation sociale - insertion	1
	Vocation sociale - insertion et formation	3
	Vocation sociale - pédagogique	1
	Total Maraîchage	26
Micro-pousses	Vocation commerciale	1
Produits laitiers	Vocation commerciale	1
Tisanerie	Hybride - commerciale et sociale formation	1
	Vocation commerciale	4
	Total Tisanerie	5
Viandeux	Vocation commerciale	1
Ferme pédagogique	Vocation sociale - pédagogique	5
Total		49

Pratiques de production

Les tableaux et graphiques présentés ci-dessous permettent de visualiser dans quelles mesures **les projets émergents bruxellois développent des pratiques de production respectueuses de l'environnement.**

Figure 22. Répartition du nombre de projets bruxellois et des superficies cultivées par type de certification et par type de production. 2024

Certification	Type de production	Nombre de projets	Superficie (ha)
Bio certifié	Champignons	2	0,24
	Horticulture	2	1,00
	Houblon	1	0,20
	Maraîchage	16	7,97
	Produits laitiers	1	3,70
	Tisanerie	3	1,35
	Total Bio certifié	25	14,46
Non Bio	Ferme pédagogique	5	13,79
	Fruits	1	1,00
	Horticulture	1	0,40
	Insectes	1	0,01
	Maraîchage	2	0,45
	Micro-pouses	1	0,04
	Viandeux	1	0,68
	Total Non Bio	12	16,36
Principe Bio non certifié	Horticulture	2	0,21
	Maraîchage	8	4,94
	Tisanerie	2	0,11
	Total Principe Bio non certifié	12	5,26
Total général		49	36,07

Figure 23. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, selon leur certification, en hectare. 2024

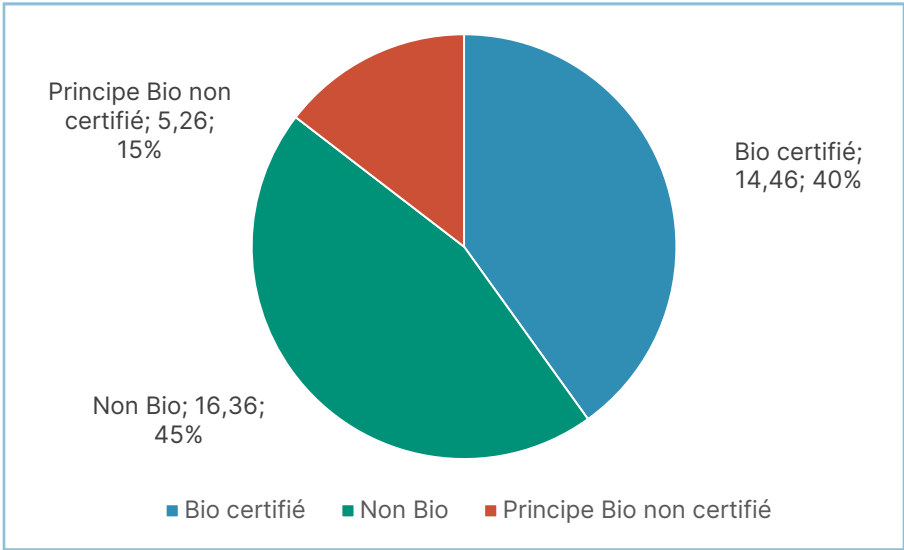
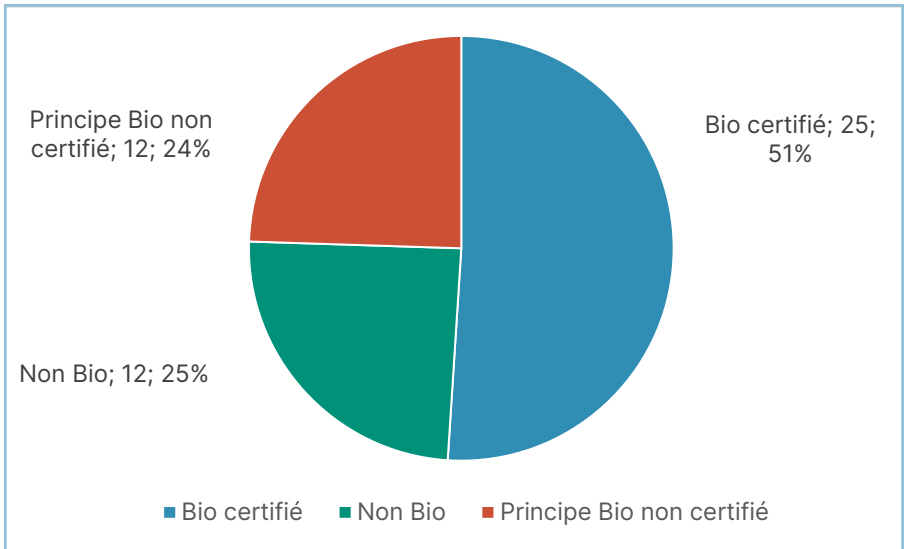


Figure 24. Répartition du nombre de projets bruxellois, selon leur certification. 2024



Ces chiffres positifs en termes de pratiques de production sont cependant sous-évalués. En effet, de nombreux producteurs, certifiés bio ou non, déclarent mettre en œuvre des pratiques qui vont plus loin que celles strictement mentionnées dans le cahier des charges de l'agriculture biologique. Ces constats sont bien mis en évidence dans les portraits de projets (cf. infra). Ceci concerne particulièrement les projets maraîchers dont 24 sur 26 cultivent selon, a minima, des pratiques biologiques, certifiées ou non. Le même constat s'applique aux projets horticoles (4 sur 5 projets) et aux projets de tisanerie (5 projets sur 6).

Ensuite, parmi les 12 projets ne revendiquant pas de pratique culturale biologique, un projet⁴⁵ ne dispose pas de moyen d'action sur son terrain et **quatre projets produisent en hors-sol, ce qui les exclut immédiatement de la certification⁴⁶.** Ceci ne présuppose pas qu'ils ne mettent pas en œuvre de démarche environnementale ou écologique, plus adaptée à leur support de production et à leur contexte : économie circulaire, efficacité énergétique, etc. Ces constats sont également largement illustrés par les portraits correspondants (cf. infra).

Ensuite, **cinq projets sont des fermes pédagogiques, qui représentent 13,8 ha de surface non-biologique** répartis entre 5 projets, pèsent énormément sur la répartition bio/non bio. Or, en raison de la vocation pédagogique de ces fermes (notamment de la pédagogie vis-à-vis de la protection de l'environnement), celles-ci **pourraient être apparentées aux projets non certifiés mais dont les pratiques s'assimilent au biologique.**

Données économiques

Comme signalé dans la partie méthodologique, les données économiques disponibles et liées aux projets sont peu harmonisées voire entièrement manquantes pour 9 projets sur 49. Le chapitre analyse donc uniquement les 40 projets dont nous connaissons les données.

La création d'emplois selon les types de projets

84,4 ETP sont répertoriés en 2024 au sein des projets émergents situés en RBC. Ce chiffre est très clairement sous-évalué, puisque nous n'avons pas de données pour 9 projets sur 49.

Quoi qu'il en soit, certaines tendances intéressantes peuvent être mises en évidence. **En valeur absolue, le maraîchage représente le type de production créant le plus d'emplois dans le secteur (39,6 ETP pour 26 projets), suivi par la production de champignons (22 ETP pour 2 projets).** Ces deux exemples sont marquants car il y a d'une part le maraîchage qui est le type de production le plus représenté et d'autre part la production de champignons qui n'est portée que par 2 projets. **Le potentiel de création d'emplois est donc très différent selon les types de production si on rapporte le nombre d'emplois à la surface cultivée.**

Le tableau ci-dessous (figure 25) met en avant le potentiel de création d'emploi rapporté à la surface cultivée (en ha), selon les types de production observés en RBC.

45 Le projet « les moutons bruxellois ».

46 Les projets BIGH, Wastech, Urban Farm et Micro-flavours.

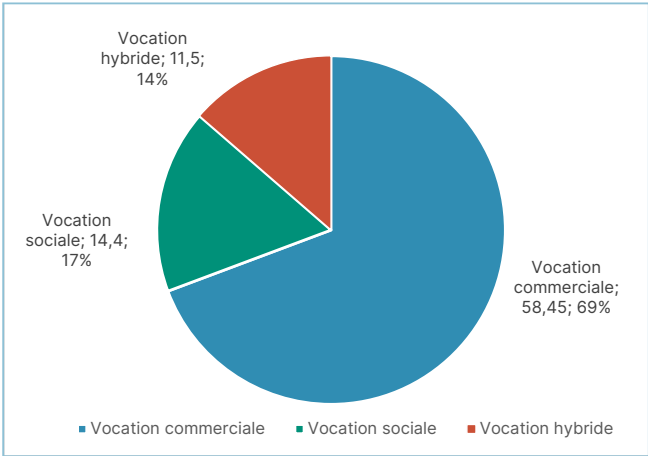
Figure 25. Superficie dédiées et ETP créés selon le type de production des projets bruxellois. 2024

Type de production	Nombre de projets	Superficies (ha)	ETP	Ratio ETP/ha
Champignons	2	0,24	22,0	93,6
Fruits	1	1,00	1,0	1,0
Horticulture	4	1,55	3,8	2,4
Houblon	1	0,20	1,0	5,0
Maraîchage	24	12,88	39,6	3,0
Produits laitiers	1	3,70	4,0	1,1
Tisannerie	5	1,46	6,0	4,1
Viandeux	1	0,68	1,0	1,5
Ferme pédagogique	1	9	6,0	0,4

La culture de champignons permettrait la création de 93,6 ETP par hectare. La production de houblon montre également une forte intensité en travail (5 ETP/ha cultivé), tout comme la tisannerie (4,1 ETP/ha cultivé) et la production maraîchère (3 ETP/ha cultivé). Ces données sont cependant à prendre avec précaution puisqu'elles ne reflètent aucunement le salaire perçu par les producteurs. De plus, certains types de production n'ont pu être pleinement analysés par manque de données, en particulier les projets de fermes pédagogiques (1 projet renseigné sur 5).

La création d'emplois peut également être analysée selon la vocation des projets. De manière assez intuitive, à l'échelle de la Région, ce sont les projets à vocation commerciale qui, en étant les plus représentés, génèrent le plus d'emplois (58,45 ETP). Les projets à vocation sociale sont en deuxième place (14,4 ETP) et ensuite les projets à vocation hybride mêlant des aspects sociaux (pédagogiques, formations) et commerciaux (11,5 ETP).

Figure 26. Répartition des emplois créés par les projets bruxellois (ETP et %), en fonction du type de vocation des projets. 2024



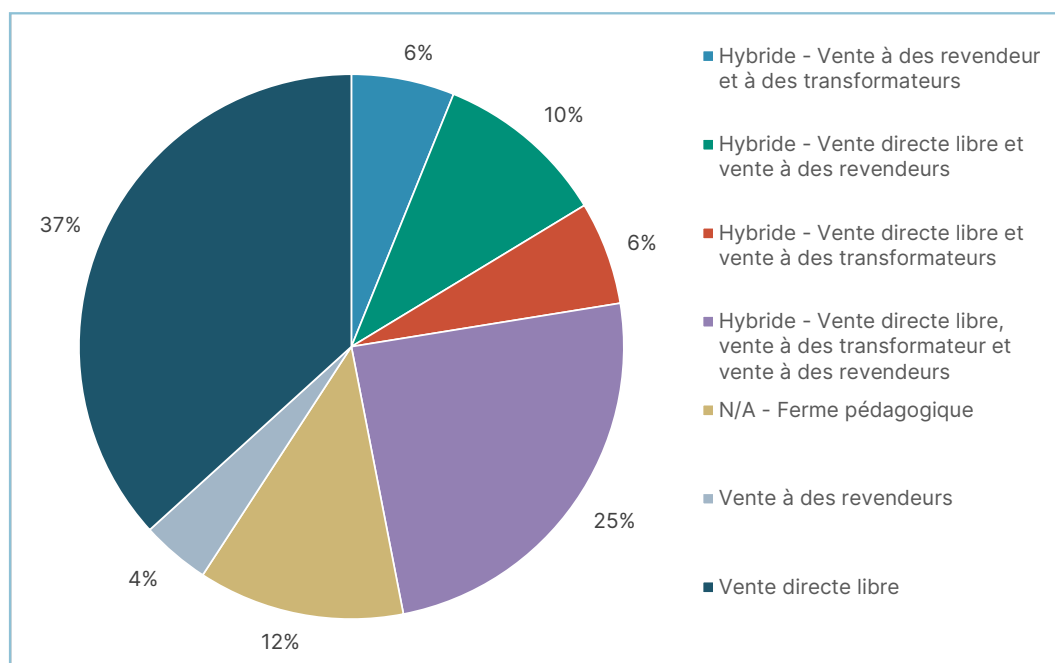
Cependant, ces constats sont relatifs. Si l'on examine le rapport entre la somme des ETP et la somme des superficies pour les projets d'une même vocation, on constate que **ce sont les projets à vocation hybride qui ont la meilleure capacité de création d'emploi/ha (4,4 ETP/ha), suivis des projets à vocation commerciale (3,5 ETP/ha), puis les projets à vocation sociale (1,2 ETP/ha)**. L'explication tient sans doute du modèle économique : les projets hybrides ne vendent pas seulement leur production, ils vendent aussi des services (visites, formations) souvent mieux valorisés que la production primaire ou bien obtiennent un subside pour soutenir leur vocation sociale. Ceci permet d'augmenter le nombre de travailleurs sans devoir augmenter la production et les ventes.

Ces données sont cependant à prendre avec énormément de précaution puisque nous rappelons que les données concernant les ETP sont manquantes pour certains projets, notamment pour 4 fermes pédagogiques qui sont répertoriées dans la catégorie « vocation sociale ».

Modes de commercialisation

Les projets émergents bruxellois utilisent différents modes de commercialisation : la vente directe libre (paniers, Gasap, autocueillette, marché), la vente à des revendeurs (des supermarchés par exemple), la vente à des transformateurs (des restaurateurs par exemple) et les modes de commercialisation hybrides, qui combinent deux ou trois de ces procédés.

Figure 27. Répartition du nombre de projet en fonction de leur(s) mode(s) de commercialisation. 2024



Pour les 49 projets situés sur le territoire bruxellois (figure 27), **le mode de commercialisation le plus répandu chez les agriculteurs émergents est la vente directe libre (37% des projets)**, soit par la vente de paniers au champ, soit par la vente de paniers via le réseau des Gasap, soit par un mode de commercialisation en autocueillette ou encore via les marchés. Le second mode de commercialisation le plus répandu (25% des projets) est le modèle le plus hybride du répertoire, qui combine la vente directe libre, la vente à des transformateurs et la vente à des revendeurs. 15 projets, majoritairement de maraîchage, ont ainsi choisi de multiplier leurs canaux de vente afin d'assurer leurs revenus.

Il faut également noter que, sur base des informations disponibles, **la totalité des projets ici concernés écoule la majeure partie voire l'entièreté de leur production au sein du territoire régional.**

L'agriculture urbaine émergente et la Politique Agricole Commune

D'un point de vue économique, l'agriculture est partout dépendante des aides publiques, notamment celles qu'offrent la politique agricole commune européenne, comme on l'a vu pour les projets conventionnels. **Au sein de l'agriculture émergente active au sein du territoire régional, le recours aux aides PAC est structurellement faible voire inexistant⁴⁷.**

En effet, **parmi les 49 projets répertoriés sur le sol bruxellois, seuls 5 projets ont déclaré leur activité à la PAC en 2023** (dernière année pour laquelle les données sont disponibles). En 2015, ils n'étaient que deux, en 2020 ils étaient trois et en 2022 ils étaient huit.

Les montants perçus par les agriculteurs émergents nous sont aujourd'hui inconnus, ces montants n'ayant pas été assez importants pour faire apparaître ces projets sur le site Belpa⁴⁸.

L'absence quasi totale de déclarations à la PAC par les agriculteurs émergents Bruxellois peut s'expliquer de plusieurs manières. La raison principale qui ressort semble être une méconnaissance des procédures et des montants accessibles pour les maraîchers. Le rapport investissement temps/bénéfices est alors perçu comme peu favorable par ces agriculteurs émergents. Ce qui revient ensuite de manière récurrente est la barrière de la langue, puisque les demandes de subvention se réalisent via le portail flamand, alors que la majorité des agriculteurs émergents bruxellois sont francophones. Par ailleurs, certains projets spécifiques (tisanes, aromatiques) se développent sur des surfaces tellement réduites que le rapport coût (temps) / bénéfices (argent) est considéré comme négatif⁴⁹.

Il a été constaté plus haut que les faibles montants accordés par les subventions européennes sont en partie compensés par les aides régionales mises en place dans le cadre de AAP Good Food.

47 Figure 28. Projets émergents bruxellois ayant déclaré leurs activités à la PAC entre 2015 et 2023

48 (Belpa. s. d. « La liste belge des bénéficiaires des aides agricoles européennes ». Consulté le 10 décembre 2024. <https://www.belpa.be/fr/search-data>). Il faut préciser que les agriculteurs bruxellois dépendent aujourd'hui de la PAC de la région flamande. La condition principale pour avoir droit à des montants PAC est un revenu minimum de 7500€/an.

49 Selon une série d'interviews récentes menées par ERU dans le cadre d'une mission pour BEE : 17 entretiens menés avec 17 acteurs bruxellois, représentant l'entièreté des projets de pleine terre n'ayant pas déclaré leurs activités à la PAC en 2023.

La sécurité foncière

A l'échelle d'un projet, le type de contrat d'occupation des terrains influence également la sécurité (financière, de développement et de pérennisation) du projet. Un contrat offrant une sécurité sur une longue période permet le développement plus serein des projets. Des exemples illustrant ces propos sont d'ailleurs explicités dans les portraits de projet (cf. infra).

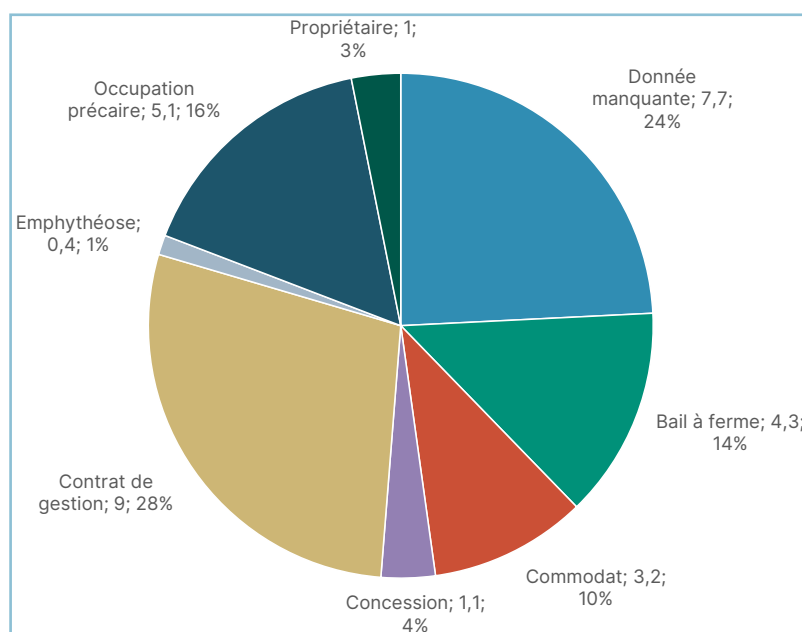
Quantitativement, les données concernant les types de contrat sont disponibles pour 33 projets des 49 projets émergents bruxellois⁵⁰. Le tableau ci-dessous (figure 29) reprend les informations pour ces 33 projets.

Figure 29. Répartition du nombre de projet et des superficies cultivées selon le type de contrat donnant accès à la terre et les propriétaires des terrains. 2024

Contrats fonciers	Propriétaires	Nombre de projets	Superficie (ha)
Bail à ferme	Privé	1	0,4
	Public Commune bruxelloise	4	2,5
	Public CPAS	1	1,4
	<i>Total</i>	6	4,3
Commodat	Privé	1	1,5
	Public Commune bruxelloise	4	0,8
	Public régional BE	1	0,9
	<i>Total</i>	6	3,2
Concession	Public régional SLRB	2	1,1
Contrat de gestion	Public Commune bruxelloise	1	9,0
Emphytéose	Public Commune bruxelloise	1	0,4
Occupation précaire	Public régional SLRB	1	0,5
Occupation temporaire	Privé	2	1,0
	Public Commune bruxelloise	8	2,2
	Public Infrabel / SNCB	1	0,1
	Public régional Citydev	1	1,3
	<i>Total</i>	12	4,6
Propriétaire de son terrain	Privé	1	1,0
Inconnu	Inconnu	12	6,2
	Privé	2	0,5
	Public régional BE	1	0,7
	Public SPF Finances	1	0,4
	<i>Total</i>	16	7,7

50 Il y a donc 7,7 ha qui sont occupés sans que l'on sache précisément aujourd'hui avec quel type de contrat.

Figure 30. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, en fonction du contrat donnant accès à la terre. 2024

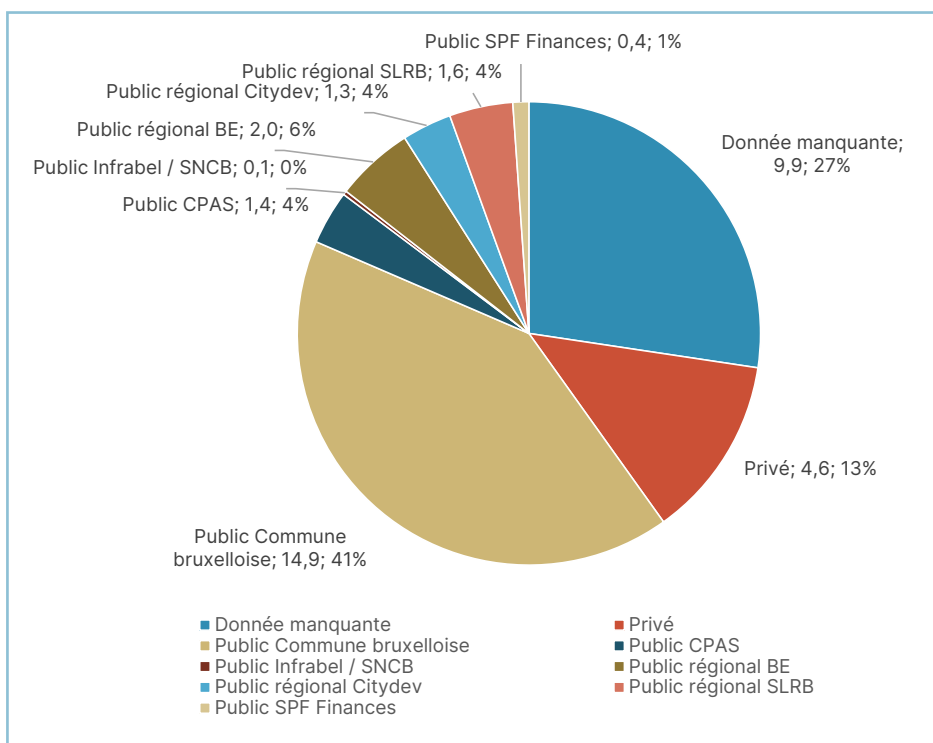


Sur les 33 projets pour lesquels l'information est disponible, 13 d'entre eux occupent leur terrain via une convention d'occupation précaire, ces projets représentant une surface de 5,1 ha. La convention d'occupation précaire est le type de contrat le plus incertain pour les projets car ces conventions sont souvent de courte durée et aucune obligation légale ne protège l'occupant. 6 projets sont sous bail à ferme et occupent 4,3 ha. Le bail à ferme est quant à lui gage de sécurité car il est très protecteur pour l'agriculteur, dans le cadre de la loi qui encadre ces baux. 6 projets sont sous commodat pour 3,2 ha. Le commodat est un contrat plus protecteur pour l'agriculteur que la convention précaire ; il est gratuit et la durée est variable, selon les modalités négociées entre le propriétaire et l'occupant. 2 projets occupent 1,1 ha sous concession de service ; la concession de service est plutôt gage de sécurité et de stabilité, car les modalités d'occupation notamment la durée sont bien claires avant même l'octroi de la concession par un pouvoir public. Un projet d'1 ha est quant à lui propriétaire de son terrain. Seul un projet détient un contrat de gestion pour 9 ha de parcelles et un dernier projet a signé une emphytéose pour 0,4 ha. L'emphytéose est également gage de stabilité dans la durée.

Les modes contractuels sont donc assez diversifiés, même si la précarité est encore bien présente. En effet, la convention d'occupation précaire et le commodat sont encore fortement utilisés. La fragilité est cependant à relativiser avec le fait que les propriétaires des terrains dont il est question sont majoritairement des institutions publiques, notamment des communes, qui s'engagent en fait avec conviction dans la stratégie Good Food.

La figure 31 ci-dessous illustre les profils des propriétaires des terrains cultivés par les projets émergents au sein du territoire de la RBC.

Figure 31. Répartition des superficies cultivées (en ha et en %) par les projets bruxellois, en fonction de la propriété des terrains. 2024



Concernant les propriétaires des terrains accueillant les projets répertoriés sur le territoire régional, la donnée manque pour 13 projets.

Pour les 36 projets pour lesquels l'information est connue, les données indiquent (figure 31) que 18 projets occupent des terrains appartenant à des administrations communales bruxelloises (14,9 ha), tandis que 8 autres occupent des terrains privés (4,6 ha) appartenant, ou non, au porteur de projet. Seul un projet est propriétaire de son terrain.

Les données à disposition concernant ces aspects ne permettent pas d'effectuer de comparatifs avec les années précédentes.

Un premier bilan chiffré de la stratégie Good Food

Concernant l'évaluation des objectifs de la stratégie Good Food 2.0, il est possible aujourd'hui, d'en évaluer certains :

1. L'émergence d'au moins 30 nouveaux projets bruxellois de production agricole agroécologique (pleine terre ou hors sol)	En 2022, 53 projets agricoles émergents en lien avec Good Food étaient recensés à Bruxelles et dans sa périphérie. A l'automne 2024, la présente étude en dénombre 62. Neuf nouveaux projets ont ainsi vu le jour depuis le lancement de la stratégie Good Food 2.0. 53% de cet objectif a donc déjà été accompli. Depuis le lancement de la stratégie Good Food en 2015, 40 nouveaux projets⁵¹ ont vu le jour : 29 sur le territoire régional et 11 en périphérie.
2. 100% des terres agricoles de droit sont encore des terres agricoles de droit en 2030. La Région reconnaît comme terre agricole au PRAS des terres agricoles "de fait" identifiées comme stratégiques dans le cadre de la stratégie Good Food 2.0	Il faudra attendre l'avancement des travaux de protection du foncier agricole dans le cadre de la modification du PRAS et du nouveau maillage écologique du plan Nature pour pouvoir évaluer l'état d'avancement relatif à cet objectif. La présente étude a cependant pu mettre en lumière, au sein des projets émergents, une légère tendance à la sécurisation de projets au départ soumis à une incertitude foncière. Pour l'agriculture conventionnelle, les données liées à la sortie des déclarations à la PAC ont tendance à montrer une faible perte nette (3,5ha), sachant qu'une sortie de déclaration à la PAC ne signifie pas la fin de l'activité agricole. Un enjeu pour les prochaines années sera d'évaluer et mettre en place des moyens de sécuriser les parcelles non agricoles de droit sur lesquelles des projets sont installés. Comme le suggèrent les informations présentées ici, il s'agirait d'élargir le scope de l'objectif : comment traiter une parcelle agricole de droit qui reste une parcelle agricole de droit mais qui voit cesser l'activité qui s'y déroule ? A l'inverse, comment traiter une parcelle qui voit perdurer une activité agricole malgré une autre affectation mais qui ne pourrait pas être affectée comme zone agricole au PRAS ?

51 On parle ici d'augmentation nette ; les chiffres bruts révèlent 67 nouveaux projets et 21 projets disparus ou transformés, entre 2015 et 2024.

3. La mobilisation de 50 hectares supplémentaires pour de l'agriculture professionnelle pleine terre agroécologique à Bruxelles ou en périphérie	Sur base des projets répertoriés dans cette étude, il peut être observé qu'entre le lancement de la stratégie Good Food 2.0 en 2022 et l'automne 2024, 10,8 nouveaux hectares ont été mobilisés pour l'agriculture émergente, dont 2.9 ha sur le territoire bruxellois. NB : A ces 10.8 ha pourra prochainement être ajouté un total de près de 30 ha, qui correspond à : → des projets qui ont été répertoriés/accompagnés entre les moments du recensement et celui de la rédaction de la présente étude, et qui n'ont donc pas été pris en compte dans les chiffres présentés dans l'étude, → des terrains, publics ou privés, mobilisés sans être encore attribués ou exploités par un agriculteur émergent. Entre 2016 et 2022, 16,5 hectares avaient été mobilisés pour le même type de projets, ce qui porte à 26.36 le nombre d'hectares de terres mobilisées à destination de l'agriculture émergente depuis le début de la stratégie Good Food en 2016⁵².
4. D'arriver à un minimum de 30% de la surface agricole pleine terre bruxelloise sous certification biologique ou en conversion vers le bio et à un minimum de 50% des producteurs bruxellois pleine terre et hors-sol sous certification biologique ou en voie de conversion	Au sein du territoire de la RBC, on recense, en 2024, environ 80 projets agricoles mobilisant un peu plus de 244 ha de terres agricoles (conventionnels + émergents). Sur ces 243 ha, seuls 21,6 ha sont certifiés biologiques, soit à peine 9% du total. En terme de nombre de projets, cela représente 28 projets, soit 35% des producteurs du territoire bruxellois. L'ordonnance « zéro pesticide » et l'arrêté du gouvernement de juin 2024, qui interdit l'utilisation de pesticide autres que ceux à faible risque et/ou autorisés en agriculture biologique d'ici 2030, devrait avoir un impact significatif sur la production bio dans les prochaines années.

52 NB : Certaines terres comme, par exemple, les terrains actuels des projets Smala Farming, Herbéa et Hierba Buena sont actuellement comptabilisés comme de "nouvelles terres mobilisées pour l'agriculture agroécologique", alors que ces terres étaient déjà agricoles et inventoriées à la PAC avant l'installation de ces projets. Peut-on ainsi dire que ces terres sont de nouvelles terres mobilisées ? Est-ce le terme "agroécologique" qui présuppose de comptabiliser ces terres ? Est-ce qu'un agriculteur conventionnel qui passerait en agriculture de conservation des sols verrait ses terres comptabilisées ? Le même constat peut être fait concernant les terres mobilisées par Terre-en-Vue en dehors de la Région.

5. 100% des producteurs agricoles qui cultivent sur le territoire bruxellois ont connaissance et ont accès à des services d'accompagnement adaptés à leurs besoins et à ceux de la transition agroécologique	L'entièreté des agriculteurs émergents ont aujourd'hui accès aux différents accompagnements proposés à Bruxelles, qu'ils y aient recours ou non. 88% des projets répertoriés en région bruxelloise sont actuellement accompagnés. Concernant les agriculteurs conventionnels, l'accessibilité aux services d'accompagnement mis en place par Good Food la connaissance de l'écosystème auquel il pourrait faire appel est plus difficilement évaluable. Ces agriculteurs sont en effet, encore en 2024, beaucoup plus éloignés de la stratégie que les agriculteurs émergents. A ce jour, la langue demeure un frein majeur : ces agriculteurs sont majoritairement néerlandophones alors que les accompagnateurs sont majoritairement francophones. L'asbl Terre-en-vue et Bruxelles Environnement sont cependant régulièrement en contact avec une partie de ces agriculteurs. Un agriculteur conventionnel a par ailleurs bénéficié d'un financement via l'AAP Good Food. Dans le cadre de l'ordonnance zéro pesticides qui limitera l'utilisation des produits phytos à partir de 2030, la Région souhaite en outre accompagner les agriculteurs conventionnels dans leur transition.
6. Le « Référentiel de Durabilité » développé par le Facilitateur agriculture urbaine est soumis à une amélioration continue à la lumière du développement de l'agroécologie bruxelloise, et est utilisé par tous les acteurs de l'accompagnement et par la majorité des producteurs hors sol et pleine terre bruxellois	Le référentiel de durabilité a été testé entre 2022 et 2024 auprès de 15 projets agricoles et est prêt pour une utilisation plus généralisée. Son amélioration est déjà actée après ces premiers tests. Les conclusions qui ont suivi ces tests réorientent l'outil vers un objectif d'auto-évaluation volontaire pour les producteurs, et de récolte de données pour la Région. ne utilisation par "tous" les acteurs de l'accompagnement ne semble pas forcément pertinente. Une réévaluation/redéfinition de cet objectif semblerait donc nécessaire.
7. 75% de l'agriculture professionnelle (pleine terre) régionale existante est compatible avec la préservation de l'environnement	La stratégie Good Food ne dit pas ce que veut exactement dire "compatible avec la préservation de l'environnement". Cet objectif se basait en effet sur celui défini par le Plan Régional de Réduction des Pesticides (PRRP) 23-27, qui a entre-temps abandonné le terme de « compatible avec la préservation de l'environnement » sans le définir davantage. L'évaluation de cet indicateur ne peut donc se faire que de manière "intuitive" et "générale". Les informations recueillies et analysées dans cette étude - notamment les études de cas - permettent d'affirmer que tous les projets émergents bruxellois pleine terre développent une démarche et une ambition environnementales fortes. En revanche, l'entièreté des projets conventionnels demeurent largement incompatibles avec la préservation de l'environnement. Une réévaluation/redéfinition de cet objectif semblerait nécessaire.

Portraits de projets



Portraits de projets d'agriculture urbaine émergente

L'objectif de cette section est d'apporter des compléments d'information qualitatifs sur les différents modèles de projet que l'on peut observer en Région de Bruxelles-Capitale. On passe donc d'une photographie d'ensemble, plutôt chiffrée, à une série de zoom sur des projets estimés représentatifs de la situation au sein du territoire.

Les projets qui sont présentés, une fois rassemblés, donnent une image relativement complète des différents modèles qui existent en RBC. Ils ont été sélectionnés, en accord avec le commanditaire, soit parce qu'ils présentent des bons résultats, soit parce qu'ils représentent un modèle de production prometteur ou répandu, soit parce qu'ils ont une importance historique au sein de l'écosystème. Chaque typologie est aussi représentée (commerciale, sociale, hybride) en cumulant ce critère avec celui du type de production (pleine terre vs indoor, végétale, champignon, élevage, micro-pousse).

9 projets sont ainsi passés en revue, dont 6 à vocation commerciale, 2 hybrides et 1 à vocation sociale. Les types de production sont le maraîchage (pleine terre et hors sol), la tisanerie, les micro-pousses (hors sol indoor), les champignons (indoor).

1. Un projet de maraîchage productif diversifié pleine terre en vente directe au mangeur final (vocation commerciale) : **Smala Farming**
2. Un projet de maraîchage productif diversifié pleine terre en vente directe à des professionnels (vocation commerciale) : **Cycle Farm**
3. Un projet de maraîchage productif diversifié pleine terre couplé à de l'accueil social et de la formation payante (hybride) : **Courtileke**
4. Un projet de production horticole (tisanerie) (vocation commerciale) : **Hierba Buena**
5. Un projet de maraîchage hors sol (toiture) avec forte dimension sociale (projet hybride) : **L[ag]um**
6. Un projet « à part » regroupant élevage et maraîchage (vocation commerciale) : **Chant des Cailles**
7. Un projet de production de micro-pousses hors sol (indoor) (vocation commerciale) : **Urbileaf**
8. Un projet de production de champignon (indoor) (vocation commerciale) : **Permafungi**
9. Un projet de réinsertion et formation par le maraîchage productif diversifié pleine terre (vocation sociale) : **Atelier Groot Eiland**

Portrait 1

Smala Farming



photo © Smala Farming

Éléments-clé

- Maraîchage diversifié sur petite surface à vocation commerciale
- Actif depuis 2019, à temps plein depuis 2021, 6e année de production
- 70 variétés de légumes produites
- Vente locale directe : paniers (avril à décembre) + marché sur le champ + quelques épiceries
- Surface brute de 1,2 ha (12000 m²) pour 0.5ha (5000 m²) de surface cultivée pour le projet
- 2 personnes portent le projet à hauteur de 1,75 ETP rémunérés + 1,5 ETP bénévole
- Chiffre d'affaires de 50.000€ (2022) augmenté à 73.800€ (2024) issus à 90% du maraîchage ; CA en constante augmentation depuis 2019
- 1200 € nets de revenus mensuels
- Aides publiques : 19.500€ en 2019 ; 20.550€ en 2020; 12.500€ en 2022 ; 10.000€ en 2023

Fiche analytique du projet

Projet de maraîchage productif diversifié à vocation commerciale

◆ Présentation

Smala Farming est un projet de maraîchage urbain sur petite surface installé à Anderlecht depuis 2019, qui a démarré d'abord en parallèle à une autre activité. Les pratiques agricoles ont pour but de produire des aliments de manière agroécologique afin de nourrir les bruxellois en circuit court et prouver qu'une agriculture à taille humaine peut être rémunératrice tout en préservant la biodiversité et en ayant un impact environnemental et sociétal positif.

L'offre est très diversifiée et propose près de 70 variétés différentes tout au long de la saison, dont une grande majorité de légumes. La production est réalisée sur une surface de 1,2 ha mais dont seulement 0.5 ha sont actuellement effectivement cultivés.

La commercialisation se fait à 100% en circuit court, via des paniers de légumes, des ventes sur le champ et l'association avec un restaurant (de 2019 à 2025 - restaurant fermé début 2025). Ceci permet de développer une offre alimentaire globale, du champ à l'assiette à Bruxelles. Ainsi, le public-cible est constitué des Bruxellois qui souhaitent manger des produits frais, locaux, de qualité et de saison, cultivés de manière écologique et durable. Actuellement, le projet a pour ambition d'agrandir graduellement la surface cultivée et ajouter une nouvelle serre de cultures pour permettre aux deux

Portrait 1

Portrait de la porteuse

Portrait de la porteuse de projet

Portrait de la porteuse de projet

Portrait de la porteuse de projet

porteuses de projet de s'investir durablement et garantir la résilience et la pérennité du projet sur le long terme. Enfin, l'organisation de guinguettes, marchés et événements sur le champ permettent au projet de nouer contact avec les mangeurs, les habitants et visiteurs occasionnels (proximité promenade verte), en permettant une sensibilisation via des échanges réguliers sur le champ.

► Inputs

- **Main d'œuvre** Main d'œuvre professionnelle, réparti entre 1 ETP indépendant et 0.75 ETP aidant, tous deux rémunérés par la vente de la production.
- **Espace** Terrain de 1,2 ha avec un contrat de bail emphytéotique (via Terre-en-Vue)
- **Infrastructure** Abris, serres tunnels. Un motoculteur et un micro-tracteur sont empruntés très ponctuellement à des voisins.
- **Bénévolat/partenariat** Entre 1 et 1,5 ETP est presté par différentes aides bénévoles, réparties entre les aides ponctuelles et les stagiaires.
- **Investissements** Les investissements ont été réalisés sur fonds propres ou bien grâce à des aides publiques afin de limiter la dépendance aux emprunts bancaires et maximiser la viabilité économique du projet. Le montant total des investissements qui ont été réalisés depuis le début de l'activité est assez conforme à ce qui est observé dans le secteur du maraîchage sur petite surface (sans doute +/- 40.000€).

● Intentions

Au départ du projet, il y a l'ambition d'une transition professionnelle et la volonté de participer à la souveraineté alimentaire et à la production locale en Région Bruxelles-Capitale. Les valeurs d'ancrage local, de qualité, de respect de l'environnement et de la biodiversité sont au cœur du projet, tout comme la volonté d'avoir un impact social fort via la sensibilisation. Les intentions sont également de montrer/prouver que ce type de projet peut être rémunérateur et générer des impacts positifs en termes sociaux et environnementaux. Pour autant, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée demeure un point crucial qui fait encore défaut au sein du projet, selon l'évaluation qui en est faite par l'initiatrice (référentiel 2022).

Outputs ►

- **Economique** Le projet crée un ancrage économique local fort, avec de la vente directe en paniers et sur place. La création d'emplois demeure cependant encore assez fragile, même si on remarque une certaine consolidation au cours des années. Les capacités de rémunération sont encore assez faibles : 11.000€ de revenus bruts/ETP en 2022. Pour autant, on peut identifier un chiffre d'affaires de +/- 50.000€ pour 0.5 ha de production effectifs. Le salaire net actuel de la porteuse du projet est de 1200€ nets/mois, ce qui doit être complété par des prestations complémentaires en hiver. Cette rémunération est volontairement assez faible pour garder des capacités d'investissement dans l'entreprise sans recourir à l'emprunt.
- **Formation** Des stagiaires (2-3/an en moyenne) en formation ou en réinsertion professionnelle, participent pleinement à la production et c'est un moyen pour le projet de participer aussi à la transition.

- **Sensibilisation** Le projet souhaite ouvrir le champ afin de sensibiliser les personnes qui passent sur les parcelles. Les effets en termes de sensibilisation ne sont donc pas négligeables. En effet, si l'on additionne les personnes directement touchées via les paniers et la vente sur le champ, les personnes qui participent aux guinguettes, les personnes bénévoles participant à la production (25/an), le nombre de personnes effectivement sensibilisées à la réalité agricole et aux enjeux de la souveraineté alimentaire, est assez important.
- **Environnemental** La production est en cours de certification bio (labellisation à partir du 01/10/2025). Ainsi, l'utilisation de produits phytosanitaires est quasi nulle, un seul produit autorisé en bio est utilisé pour lutter contre les ravages des limaces. La biodiversité cultivée (70 variétés de légume) et naturelle (zones enherbées, arbres) est favorisée, ainsi que les techniques préventives face aux maladies et aux ravageurs pour bénéficier des équilibres écosystémiques du champ. Les grands principes de l'agroécologie sont donc au centre des pratiques agricoles développées. Les pratiques culturales sont essentiellement manuelles et une partie des plants sont auto-produits, en utilisant exclusivement des semences paysannes reproductibles (mais parfois moins productives). De même, des zones non cultivées sont laissées libres afin de favoriser la biodiversité, ainsi que des haies.
- La durabilité et l'impact environnemental (cycle de vie, création de déchets, recyclage, ...) sont pris en compte pour chacune des prises de décisions : commercialisation locale pour diminuer le transport, emballage minimal mais réutilisable et recyclable, promotion de la mobilité douce, achats durables ou de seconde main, favorisation des partenariats et fournisseurs locaux, utilisation raisonnée des matériaux plastiques, vente de légumes, fruits, fleurs et aromates exclusivement belges et de saison, etc.

Analyse

Contexte ◆

Le projet se développe en bordure de ville, au sein d'un écosystème caractérisé par un « cluster » de producteurs partageant les mêmes valeurs et les mêmes objectifs. Le soutien et l'entraide sont présents dans cet écosystème, largement accompagné par les acteurs régionaux, notamment Terre-en-Vue pour l'accès au foncier. Cette proximité d'autres projets, qui amène des collaborations et des échanges, a aussi permis d'envisager l'augmentation de la surface de production à partir de 2024. La solidarité entre producteurs semble jouer un rôle important, tout comme la solidarité apportée par les clients. De fait, les analyses via le référentiel de durabilité identifient une grande satisfaction des productrices en termes de reconnaissance de leur travail.

Points forts ↗

Un point fort essentiel du projet est de tirer profit de ce contexte. Il développe depuis le début un ancrage fort au sein de son contexte local. Le projet, tout en produisant des légumes de qualité, fait vivre le lieu de production grâce à diverses activités : guinguette, marché sur le champ, visites.

Portrait 1

On peut aussi noter que le système de commercialisation en vente directe permet de dégager une rémunération en constante augmentation. Le projet fait de l'achat-revente pour compléter les paniers et proposer un étal varié lors du marché hebdomadaire. L'achat-revente est fait en priorité avec des producteurs voisins.

La collaboration avec un restaurant jusqu'en 2025 a donné une force au projet : il fait parler du champ, permet d'écouler une partie de la production et crée une synergie cohérente en termes de développement commercial et en termes de communication vers le public cible.

Autre point fort, la motivation sans faille de la porteuse du projet depuis son démarrage. Le fait, aujourd'hui, après les trois premières années difficiles notamment à cause du contexte (covid-19, crise économique), que le projet ambitionne de grandir en accueillant une nouvelle personne est le signe d'une recherche de résilience et de stabilité pour le projet et les personnes qui le portent.

La constance du projet en termes de valeur en fait aussi un excellent moyen de communication. Le projet reste fidèle à ses objectifs initiaux.

Points faibles ↘

Pour l'instant, le seul point faible semble les résultats économiques qui ne sont pas encore à leur optimum, et présentent une viabilité encore fragile, ce qui peut nuire à la résilience du projet. La recherche, jusqu'ici vaine (échec en 2024), d'une seconde personne pour porter le projet en collaboration illustre cette fragilité. L'évolution et les voies de pérennisation du projet dans les prochaines années devront être observées avec attention.

Conditions de réussite ✓

Les conditions de réussite de projet se situent dans la capacité de la porteuse de projet d'avoir démarré petit à petit, d'exclure toute dépendance à des emprunts bancaires (investissements sur fonds propre ou grâce à des subventions), ce qui limite la pression financière sur le projet. Une formation en amont du projet et un démarrage de projet à temps partiel afin de pratiquer sans pression financière, ont également joué un rôle déterminant.

Par ailleurs, une certaine sécurité foncière permet ce développement constant et continu du projet, dans une relative sérénité par rapport à la disponibilité du premier outil de production : la terre.

Ainsi, la cinquième saison a été la saison la plus performante, car le projet a été rapidement freiné et compliqué dans les premières années à cause d'abord du Covid-19 (lors de la deuxième saison) ensuite une année 2021 très humide, puis une année 2022 marquée par la crise économique.

Portrait 2

Cycle Farm

David Errera



Eléments-clé

- Maraîchage bio-intensif sur petite surface à vocation commerciale
- Actif depuis 2015, 10 ans d'expérience
- Essentiellement légumes à (très) haute valeur ajoutée (baby-légumes)
- 8 tonnes de légumes produites/an
- Vente en BtoB à des restaurants, des clients particuliers et des revendeurs locaux. Don des surplus à un frigo solidaire
- Surface brute de 0.2 ha (2000 m²) pour 0.1ha (915 m²) de surface nette cultivée
- 1 ETP porteur de projet + 1 ETP réparti entre saisonniers (3000h au total)
- Chiffre d'affaires entre 80.000€ (2022) et 65.000€ (2023, 2024) pour la vente des légumes. La consultante et la formation apportent en plus environ 15.000€ par année.
- Aides publiques pour l'investissement : 25.000€ au démarrage ; 7.500€ en 2017 (part David Errera au sein de Cycle Farm); 10.000€ en 2018 (part David Errera au sein de Cycle Farm); 25.000€ en 2019; 12.500€ en 2015; 20.000€ en 2023

Fiche analytique du projet

Projet de maraîchage productif diversifié à vocation commerciale

◆ Présentation

Le projet est né en 2015 au sein d'une coopérative. Cette coopérative impliquait deux producteurs travaillant sur la même activité et un producteur de fleurs, sur de (très) petites surfaces séparées parfois morcelées ; la coopérative servait surtout à la mise en commun de matériel et à l'entraide. Le modèle du spin-farming (Small Plots Intensive Farming) développé aux USA était le modèle de référence : il s'agit de cultiver des légumes à haute valeur ajoutée et de les vendre localement.

A partir de 2018, le projet se développe de façon autonome par rapport aux autres volets de la coopérative. Le terrain est situé en bordure de Bruxelles sur un terrain situé à Linkebeek. La surface nette de production est d'un peu moins de 10 ares. Le système de production mis en place est fidèle aux principes du maraîchage bio-intensif et du lean-farming, qui vise l'optimisation continue des pratiques plutôt que l'agrandissement pour augmenter la performance.

Le projet produit des légumes à haute valeur ajoutée, souvent récoltés très jeunes tels que des micro-pousses, des feuilles à mesclun, des légumes à salades (mini fenouils, mini navets, mini betteraves, etc.), des légumes d'été, des aromatiques, quelques fleurs comestibles. L'offre est diversifiée

Portrait 2

(dans le nombre de produits et par l'autoproduction des semis) dans l'objectif d'augmenter la valeur de chaque livraison. La mécanisation est quasiment absente et l'accent est porté sur l'efficacité au travail. Le matériel utilisé se concentre sur des petits outils non électriques très efficaces : tilther, récolteuse à mesclun, herse étrille, désherbeur thermique, paperpot, etc.

Les produits sont vendus quasiment exclusivement à des fournisseurs locaux, dont des restaurants bistrots et gastronomiques, et des chaînes (Thai Café) au sein de la Région. L'activité de production est complétée par une activité de service : la formation et mentorat au maraîchage urbain.

► Inputs

- **Main d'œuvre** La main d'œuvre est professionnelle, avec 1 ETP indépendant porteur du projet et 1 ETP pour les saisonniers.
- **Espace** Le terrain est un terrain de 20 ares constructible mis à disposition par un propriétaire privé (Fabrique d'église) via un contrat d'occupation précaire (gratuit) et temporaire de 4 ans. Renouvelé pour 4 ans en 2025.
- **Infrastructure** Le système de production dispose de trois serres tunnel, de serres chenilles, d'une pépinière, d'un puit de forage de petite taille (subside demandé en 2023), d'une chambre froide (subside demandé en 2023), deux containers à outils.
- **Bénévolat/partenariat** Accueil assez régulier de stagiaires dans une perspective de formation et de transfert de connaissances.
- **Investissements** L'outil de production est très peu mécanisé. Les investissements de départ s'élèvent à 25.000€, auxquels s'ajoutent 20.000€ de subsides reçus en 2023 pour la chambre froide, les serres et le forage. Au départ du projet, la coopérative avait participé à une recherche-action sur le spin-farming financée par Innoviris (Région), ce qui a permis la rémunération des maraîchers à hauteur d'un mi-temps pendant 3 ans (2016-2018).

● Intentions

Les valeurs portées par le projet sont tournées vers la construction de solutions face à l'urgence de transition écologique qui traverse la société. L'agriculture urbaine s'est imposée comme une solution concrète (« mettre les mains dans la terre ») permettant de lier activité économique et soutenabilité environnementale.

L'intention principale est donc de vivre de la production et de fournir des légumes de qualité et très nutritifs. Le projet porte aussi la volonté de démontrer que le modèle permet d'employer un ETP par 5 ares net de terrain cultivé (soit 800 fois plus qu'en agriculture conventionnelle). L'objectif de rentabilité est fort présent, notamment par le développement d'un modèle de production très spécifique et orienté vers des productions à très haute valeur ajoutée (se conservant mal, permettant d'être plus concurrentiels via la distribution locale) et une organisation du travail efficace.

Outputs ►

- **Economique** La création d'emplois s'élève à 2 ETP. Au niveau économique, le projet réalise donc de belles performances sur une surface très réduite. Le chiffre d'affaires est passé de 60.000 € en 2020 à 80.000 € en 2022. La vente directe à des restaurants bruxellois

Portrait 2

constitue 90% du chiffre d'affaires de l'activité. Pour autant, la satisfaction n'est pas forcément au rendez-vous pour la rémunération au regard du travail fourni. De plus, les résultats économiques dépendent des belles années (-15.000€ de CA entre 2022 et 2023).

- **Formation** Formation de stagiaires régulièrement accueillis sur le champ. Le porteur de projet assure une fonction de formateur en maraîchage urbain au sein d'une institution bruxelloise de formation professionnelle.
- **Sensibilisation** Pas de développement d'activités sociales de sensibilisation et engagement limité (selon temps disponible) dans les réseaux de professionnels.
- **Environnemental** Le projet vise un mode de production biologique sans pour autant être certifié car la surface est trop réduite pour justifier une certification. Les pratiques sont issues de modèles bio-intensifs. Ces modèles misent sur la rotation des cultures et la grande diversité de légumes cultivés ; les couvertures de cultures et le type de mécanisation mettent en exergue un travail du sol peu profond, et donc plus respectueux de la vie du sol. Tous les intrants sont bio et le compost est limité et remplacé par des résidus de substrats de culture de champignons produits à Bruxelles.

Le peu d'espace disponible implique peu d'aménagements strictement réservés à la biodiversité. Le site ne présente pas non plus de spécificités paysagères remarquables. Enfin, le projet n'effectue pas de suivi systémique du taux de matière organique. Une réflexion est menée sur la réutilisation des déchets organiques et une partie de l'énergie est produite à partir de panneaux photovoltaïques.

Analyse

O Contexte

La proximité de la ville, comme pour tout projet agricole urbain, est un atout dont il faut savoir et pouvoir tenir compte mais il génère des contraintes dont il faut parfois tirer profit. Ici, c'est la surface réduite qui est l'élément de contexte principal. Le contexte foncier est à la fois une donnée de base et un choix (spin-farming), qui ont influencé tout le développement du projet : type de production et de commercialisation.

Le projet est né au début de la stratégie Good Food et s'est inscrit dans un programme de recherche régional axé sur l'alimentation et la production durable. Le contexte général était donc favorable et très ouvert à l'innovation et au financement de la recherche et du développement dans ce domaine spécifique. Le choix d'une production sur de très petites surfaces a donc été favorisé par ce contexte politique.

➤ Points forts

Le point fort du projet est sans conteste sa performance économique, si l'on prend notamment le ratio surface/chiffre d'affaires. En termes de performance, le ratio surface/CA ou surface/ETP est sans doute le plus efficient de la Région, ce qui place ce modèle comme un modèle à fort potentiel.

Portrait 2

Le modèle de production hyper-spécifique est sans doute la pierre angulaire de cette réussite économique, à laquelle s'ajoutent une recherche d'efficacité et une propension à innover pour rendre le système plus efficient d'année en année.

La commercialisation spécifique vers des restaurants bistrots et gastronomiques est une force du projet car il lui donne une spécificité et l'inscrit dans une véritable niche. Cette niche semble a priori loin d'être à saturation (un restaurant nécessitant plusieurs maraîchers ; agrandissement possible du marché avec réorientation de restaurants).

Autre point fort que l'on peut assimiler à une condition de réussite, c'est le profil du porteur de projet, très entrepreneurial. Cette capacité d'entreprendre et d'innover, de se former de façon continue et d'aller chercher les expertises liées au modèle développé est un point fort essentiel.

▾ Points faibles

Le point noir demeure la fragilité liée au foncier, qui limite le développement du projet. C'est le frein le plus important. Il n'y a pas de marge pour faire une augmentation de la production, même légère, vu la superficie disponible. Un terrain d'1 ha est en vue à proximité mais il appartient à un privé et est travaillé par un agriculteur conventionnel qui bénéficie d'un bail à ferme. Les propriétaires seraient prêts de le faire cultiver par le porteur du projet mais il y a des négociations à faire à cause du contrat actuel.

Le modèle bio-intensif diminue les possibilités d'économie d'échelle via l'augmentation de la superficie, le modèle économique est donc en quelque sorte "plafonné". Cela constitue un point faible pour augmenter les capacités rémunératrices du projet, mais permet de conjurer la fragilité foncière (la "stagnation" du foncier ne met pas en danger le modèle économique du projet).

✓ Conditions de réussite

Le soutien public est une des conditions de réussite du démarrage du projet. L'installation s'est faite dans le cadre d'un financement partiel pour une recherche portant sur le modèle de production envisagé. Ce financement – à la fois en investissement et en ressource humaine – ont considérablement permis au porteur du projet de cheminer dans le modèle en limitant la pression financière sur le projet. Des tests, essais-erreurs, retours d'analyse ont bénéficié durant les trois premières années à la consolidation progressive du modèle développé.

Pourtant, alors que les chiffres économiques sont, au regard de la réalité du secteur de l'AU, assez élevés, on ne voit pas ce modèle de production hyper-spécifique se développer de façon massive au sein de la RBC.

Portrait 3

Courtileke



photo © Julian Hills

Éléments-clé

- Maraîchage diversifié sur sol vivant
- Projet hybride : vocations commerciale (production et vente) et sociale (formation) conjuguées
- Actif depuis 2019
- Diversification en 2024 : production de chicons et champignons
- Vente en circuits courts : BtoC et BtoB
- Surface cultivée de 0.15 ha (1500 m²)
- 1.5 ETP rémunérés répartis entre 5 porteurs de projet
- Rémunération de 700€/mois pour les temps partiels des 4 porteurs
- Chiffre d'affaires de +/- 70.000€ issus à la fois de la vente de la production (50%) et de la vente de services (50%)
- Aides publiques : 10.000€ en 2019, 25.000€ en 2020, 12.500€ en 2021, 15.000€ en 2023

Fiche analytique du projet

Projet hybride de maraîchage diversifié couplé à de l'accueil social et de la formation payante

◆ Présentation

Projet de maraîchage diversifié sur sol vivant né en 2019, situé dans le nord-est de Bruxelles. Le projet est constitué en ASBL et est porté par 5 personnes qui ont fait le choix de continuer à travailler à temps partiel, afin de garantir le maximum de sérénité par rapport aux revenus de la production.

Les objectifs du projet sont à la fois agroécologiques (production performante en avec soutenabilité environnementale forte) et sociaux (formation, insertion, santé). Ce projet hybride vit donc à la fois de la vente de la production (gasap, restaurant, épiceries) et de la vente de services. Par ailleurs, la commercialisation se fait essentiellement directement vers les mangeurs mais aussi vers des revendeurs et transformateurs.

Le projet est aujourd'hui en cours de pérennisation et de diversification, avec la volonté d'augmenter le nombre de paniers, en nombre, mais aussi en nombre de semaines de livraison (35 en 2023, 44 en 2024). Le projet se consolide donc de manière constante, fidèle à ses principes et à son mode d'organisation collective.

Portrait 3

► Inputs

- **Main d'œuvre** 5 professionnels travaillent à temps partiel en tant que producteurs et porteurs de projet pour un total d'1,5 ETP. A cela s'ajoutent les personnes en formation ou de passage dans le cadre des finalités sociales du projet.
- **Espace** Terrain appartenant à une institution publique, assez petit de 1500 m², occupé via une convention d'occupation précaire renouvelée tous les 2 ans. Terrain constructible à termes.
- **Infrastructure** Serres tunnels, chambre froide, petit local, remorque, cave pour production de champignons.
- **Bénévolat/partenariat** La main d'œuvre bénévole est assez conséquente car le projet vise aussi une finalité sociale construite autour de partenariats avec des organisations actives dans la réinsertion (par ex. service citoyen) ou la santé (par ex. Nos oignons).
- **Investissements** Les investissements ont été réalisés grâce aux subsides octroyés dans le cadre de la stratégie Good Food. Au total, c'est 30.000€ d'investissements qui ont été réalisés grâce aux fonds publics, pour la mise en place du projet et son installation.

● Intentions

Les objectifs des porteurs de projets sont essentiellement de participer à la construction d'une ferme urbaine agroécologique, ayant de multiples impacts positifs sur l'environnement et avec un ancrage social fort. La viabilité ou rentabilité économique n'apparaît pas comme la finalité principale du projet. C'est avant tout la mise en place d'un mode de production soutenable mais tout de même performant qui guide les porteurs du projet, et qui sert de support à toute une série de finalités sociales, liées à la santé et à la formation.

Outputs ►

- **Economique** La création d'emplois n'est pas l'impact le plus central du projet ni même l'objectif principal. Ainsi, 1,5 ETP sont actuellement rémunérés par le projet, et répartis entre 5 personnes. Pour autant, le chiffre d'affaires est tout de même conséquent, avec 35.000€ issus de la vente de la production et 35.000€ issus de la vente de services (visites, formations, accueil). La productivité est donc assez importante. En outre, le dynamisme du projet joue un rôle d'amélioration de l'attractivité du quartier. Enfin, les partenariats économiques sont réfléchis dans une perspective d'économie locale : la vente BtoB est orientée vers des magasins bios qui respectent les engagements Good Food (Bees Coop et l'épicerie de la Ferme Nos Pilifs).
- **Formation** Après deux ans de production, le projet s'est orienté vers une diversification avec l'accueil de stagiaires, de personnes en formation ou via le service citoyen. Plusieurs personnes par an sont donc en partie formées en passant sur le champ.
- **Sensibilisation** Sensibilisation des mangeurs (Gasap) qui se sont constitués autour du projet de manière assez naturelle. L'entraide et les liens entre les mangeurs sont observés de façon importante, avec la création d'une véritable communauté autour du projet. L'inscription dans

Portrait 3

le système participatif de garantie du Réseau des Gasap participe également à cet objectif de sensibilisation, car il s'agit d'un système de garantie par les pairs et avec les mangeurs.

- **Santé** Dans le cadre de ses finalités sociales clairement affichées, l'accueil thérapeutique s'effectue via des partenariats avec des institutions/organisations actives dans le domaine de la santé, tout comme pour l'accueil de jardiniers en situation de handicap. Ainsi, des impacts en termes de développement personnel, de confiance en soi et de compétences acquises sont observés.
- **Environnemental** Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale forte. Les techniques du maraîchage sur sol vivant ont pour objectif le travail « avec » le sol en tant qu'organisme vivant. Ainsi, il n'y a pas de travail du sol avec machine et la gestion de la fertilité se fait via des amendements réguliers et réfléchis : composts, purins, feuilles mortes, dans le but de stocker notamment du carbone et améliorer la structure du sol. La couverture du sol est permanente, pour lutter contre le froid, le chaud et la sécheresse. La qualité du sol s'est améliorée, avec un taux d'humus de 8% (2022).
- Aucun engrais de synthèse, de pesticides, d'insecticides (exception faite pour les granulés anti limaces autorisés en agriculture biologique), ne sont utilisés dans le système de production. Ainsi, ce sont les moyens mécaniques et naturels qui sont utilisés pour protéger les cultures des nuisibles : voiles anti-insectes, purins, décoctions. Les rotations de culture et les associations bénéfiques entre les plantes sont utilisées pour tirer profit de leurs propriétés répulsives contre certains insectes.
- La diversité cultivée est bien présente avec 150 variétés produites par an et la présence de cultures de petits fruits (cultures pérennes). De même, les producteurs favorisent la biodiversité en général avec l'aménagement de haies tout comme de parterres fleuris permettant d'attirer les insectes, notamment pollinisateurs. Les aspects paysagers sont pris en compte.
- En termes d'impacts, l'usage très limité de la tondeuse et de la débroussailleuse, tout comme l'absence de tracteur et de motoculteur, limitent les impacts négatifs en termes d'empreinte carbone et de nuisances pour la faune et la biodiversité. L'essence utilisée sur le terrain se limite essentiellement au fonctionnement du générateur de courant pour pomper l'eau et faire du café. Par ailleurs, 100 % de l'eau utilisée est récupérée de la pluie. Pas de contenants jetables sauf des rapiers en papier pour les petits fruits.

Analyse

Contexte ◆

Le projet se développe au sein d'un quartier dépourvu de nombreux services et il a su tirer avantage de cet élément de contexte, en adoptant rapidement un rôle communautaire, de rassemblement et d'attractivité pour le quartier. De même, il s'est inscrit dans l'histoire longue de la commune, longtemps tournée vers la production de chicons, en reprenant cette production historique bien connue dans le quartier.

Points forts ↗

Le modèle économique hybride du projet, fondé sur la rémunération de la production et la rémunération de services à la société, est un point fort du projet. La diversification est au cœur du projet : diversité des canaux de commercialisation (2 gasap, des restaurants, des épiceries) ; diversité de la production, avec l'apparition de la production de chicons assez tôt et depuis 2023 la production de champignons : complémentarité de l'activité de maraîchage avec un autre emploi pour les maraîchers. Cette capacité à se diversifier pour se consolider et se pérenniser est sans doute un moyen de conjurer les effets négatifs de la taille du terrain (seulement 1500 m²) et la précarité de son occupation.

Points faibles ↘

Le point d'incertitude demeure le foncier : l'occupation précaire pèse fortement sur la pérennisation du projet. On sait déjà que le terrain est voué à être construit, reste à savoir quand. Cette situation porte préjudice au projet qui a un ancrage local fort et jouit d'une reconnaissance majeure de la part des habitants du quartier. Un déménagement du projet ferait perdre au quartier tout ce que le projet lui a apporté : attractivité, convivialité, entraide, partage.

Conditions de réussite ✓

Plusieurs conditions de réussite sont à relever. Tout d'abord, le choix de combiner la production avec un autre emploi, qui permet aux porteurs du projet d'être sereins vis-à-vis de la rentabilité ou de la viabilité économique offerte par le projet. Ensuite, l'apport de fonds publics pour les investissements apparaît clairement comme un levier absolument nécessaire au projet, qui n'aurait sans doute pas pu se déployer sans cette aide directe.

Portrait 4

Hierba Buena



photo © Agustina Peluffo

Eléments-clé

- Production horticole à vocation commerciale
- Actif depuis 2019
- Production de plantes aromatiques, médicinales et comestibles
- 0.11 Ha (12 ares, 1100m²) de production répartis sur trois sites (Anderlecht et Waterloo)
- 33.000€ de chiffre d'affaires/an
- 18 tisanes proposées, herbes simples, fleurs séchées comestibles, hydrolats alimentaires et mélanges d'épices
- 110 kg de récoltes
- Commercialisation en circuit court : BtoC (marché) et BtoB
- Objectif de 1200€ de rémunération mensuelle atteint
- Fonds publics : 4600€ en 2019 ; 7655€ en 2020 ; 12.500€ en 2021 ; 15.000€ en 2023

Fiche analytique du projet

Projet de production horticole diversifiée à vocation commerciale

◆ Présentation

L'activité est née en 2019 et développe une production de niche : production de tisanes à base de fleurs et plantes aromatiques produites de façon agroécologique. La transformation en tisanes est entièrement comprise dans l'activité. Le projet est celui d'une personne seule, qui s'entoure petit à petit afin de gagner en confort : un saisonnier est nécessaire en haute saison et l'engagement d'une personne à temps partiel est envisagé.

La commercialisation en circuit court est privilégiée, soit en vente directe, soit en passant par des magasins. Le système de production est totalement pris en charge en interne : production, transformation, conditionnement et vente.

► Inputs

- **Main d'œuvre** Main d'œuvre professionnelle (porteuse du projet formée sur le tas et en herboristerie), épaulée en saison par une autre personne. Afin de permettre d'améliorer la production, une personne est engagée en 2024.

Portrait 4

- **Espace** 11 ares de production (0.11 Ha) répartis en trois sites distincts, dont les contrats sont partagés entre des emphytéoses via Terre-en-Vue à Anderlecht et des conventions d'occupations précaires de cinq ans à Waterloo.
- **Infrastructure** Très léger en termes de production mais locaux permettant de sécher les récoltes et de réaliser les bocaux de tisanes (séchoir)
- **Bénévolat/partenariat** Certaines bénévoles sont invités à passer sur le champ mais il ne s'agit pas d'un input nécessaire au bon déroulement du projet. Pas de dépendance à l'aide bénévole.
- **Investissements** 25.000 € de fonds publics auxquels s'ajoutent des fonds propres ont permis de réaliser les investissements nécessaires, notamment tout ce qui est nécessaire au séchage et à la confection des tisanes.

● Intentions

L'objectif de la porteuse du projet est avant tout personnel : créer à une activité professionnelle qui a du sens pour elle et qui lui permet de s'intégrer dans la société en tant que personne issue de l'immigration.

Outputs ►

- **Economique** Sur une très petite surface, le chiffre d'affaires est important, mais il faut prendre en compte le temps de travail pour la transformation (séchage) de la production et la confection des tisanes. La création d'emploi est très limitée (1ETP) et l'engagement saisonnier dépend des résultats économiques. On peut relever le salaire de 1200€/mois tiré par la porteuse de projets. La satisfaction au travail est présente mais la reconnaissance de la part des pouvoirs publics, outre l'octroi de subsides, est vécue comme trop faible.
- **Formation** Pas de rôle en termes de formation.
- **Sensibilisation** La sensibilisation se fait évidemment via la vente et les échanges, mais il ne s'agit pas d'un point central du projet. Des ateliers sont réalisés quelques fois par an pour faire découvrir le métier et transmettre savoirs et compétences de base.
- **Environnemental** Les méthodes de production sont respectueuses de l'environnement, notamment le respect du cahier des charges biologiques mais sans certification, vu la surface. La démarche est essentiellement basée sur la biodiversité cultivée avec une cinquantaine de variétés de fleurs et plantes, mais aussi la présence de zones laissées libres et de haies. La rotation des cultures et la prévention permettent de limiter les impacts négatifs des ravageurs et maladies. Préservation du sol par couverture et paillage permanent, travail peu profond et amendements organiques constituent la démarche visant à favoriser la santé du sol.
- Les emballages sont réutilisables puisqu'il s'agit de bocaux consignés, utilisés en vue de limiter l'impact de ce poste important au sein du système de production. Certaines livraisons sont possibles, à vélo, à partir d'un certain montant de commande.

Analyse

Points forts ↗

Un point fort du projet se situe dans l'abnégation de la porteuse de projet qui souhaite absolument réussir à vivre décemment de son activité. La capacité à s'entourer et à s'ancrer localement lui ont permis de se développer et de se maintenir malgré les difficultés et les obstacles des premières années.

La sécurité foncière est un élément de stabilité pour l'activité et son développement.

La capacité d'ancrage local est aussi un point fort du projet, notamment via les partenariats économiques et commerciaux, et l'organisation de divers événements sur le champ.

En tant que projet de niche, le projet a la qualité de maîtriser l'ensemble du processus : production, transformation, conditionnement, vente, ce qui permet de conserver l'entièreté de la valeur créée. De même, la recherche d'efficacité est centrale et a permis au projet de s'améliorer : suivi du temps de séchage, de récolte, et rendement pour avoir des références.

Points faibles ↘

D'un point de vue organisationnel, l'éclatement entre différents lieux de productions assez éloigné pourrait nuire à l'efficacité de l'organisation et au final à la rentabilité (trajets).

Conditions de réussite ✓

Comme dans de nombreux autres projets, l'aide publique a été une condition de lancement et de réussite du projet, notamment pour la réalisation des investissements.

Portrait 5

L[ag]um



Éléments-clé

- Maraîchage diversifié sur toiture, en bacs de sol reconstitué
- Projet hybride : vocation sociale de formation-réinsertion (70%) et vocation commerciale (30%)
- Actif depuis 2021
- Subventionnement de la formation
- Commercialisation en circuit-court/vente directe : abonnement autocueillette et vente à des restaurants
- Toiture de 2200 m² pour une surface cultivable en bacs de 900 m², dont 100 m² sous serres
- 2 tonnes de légumes produites en 2021, 3 tonnes en 2022, 4 tonnes en 2023
- Chiffre d'affaires des ventes de la production : 25.000€ dont 50% via la vente en autocueillette (abonnement), 30% par la vente à des restaurants et 20% via les visites et ateliers payants
- Fonds publics : 115.000€ en 2023, 350.000€ au total ; investissements d'aménagement de la toiture conséquents ; 10.000 € GF 2023.

Fiche analytique du projet

Projet hybride de maraîchage diversifié hors sol et de formation et sensibilisation

◆ Présentation

Le projet est porté par l'ASBL Refresh Brussels, qui est une ASBL Économie Sociale Mandatée en Insertion. Ce statut lui permet de reconnecter des personnes sans emploi et sans allocation de chômage avec le milieu du travail, via la formation (maraîchage et transformation). Ces personnes sont alors rémunérées par les pouvoirs publics pour leur travail.

En termes de production, le projet a démarré en 2021, dans le cadre d'un financement européen Feder, impliquant la Commune, l'Université Libre de Bruxelles et Refresh. Il s'agit d'une production maraîchère en toiture développant trois axes : 1) la production et la vente de légumes, 2) la réinsertion par la formation au maraîchage et à la transformation et 3) la sensibilisation par l'organisation d'ateliers et de visites.

La commercialisation s'effectue en circuit (très) court, notamment en interne avec le restaurant social Refresh et via des abonnements en autocueillette (30 abonnements) pour des personnes du quartier. Le volume de production est assez réduit, vu la surface disponible et les contraintes de la production

Portrait 5

Le projet Refresh en toiture

Le projet Refresh en toiture est un projet innovant.

Le projet Refresh en toiture est un projet innovant.

Le projet Refresh en toiture est un projet innovant.

en toiture. Vu ces contraintes, le projet se voit dépendant de subsides et de soutiens publics pour pérenniser son fonctionnement.

La sensibilisation et la réinsertion socio-professionnelle via la formation constituent des éléments centraux du projet et de ses finalités.

► Inputs

- **Main d'œuvre** Professionnelle, avec 2 ETP actifs (chiffre 2024) dans le cadre du projet de maraîchage et de formation, répartis entre trois personnes. Le projet bénéficie également des travailleurs en formation engagés dans le cadre du programme article 60 (3 à 4 stagiaires pendant 6 mois, en 1/5e).
- **Espace** L'espace de toiture est de 2200 m² et il est mis à disposition du projet via un contrat de location à durée déterminée de 15 ans.
- **Infrastructure** Les infrastructures nécessaires sont relativement coûteuses et importantes, si l'on prend en compte l'aménagement de la toiture (renforcement de portance, aménagement des bacs de culture, serre en verre, système de récupération de l'eau de pluie et d'irrigation, accès). Cela étant, le mode de production est manuel.
- **Bénévolat/partenariat** Le soutien bénévole pour la production provient des personnes en formation qui participent à la production. Ces personnes sont des personnes éloignées de l'emploi, qui ne bénéficient pas d'allocation de chômage. Les formations sont organisées en partenariat avec les CPAS bruxellois et Actiris
- **Investissements** Les investissements ont été conséquents pour mettre la toiture en culture et ont bénéficiés des fonds européens Feder et de Fonds régionaux. Il s'agit d'une caractéristique majeure de ce projet en toiture : les montants nécessaires à l'aménagement de la toiture ne peuvent être pris en compte par un porteur de projet seul.

● Intentions

Les objectifs du projet sont multiples : production, insertion et sensibilisation. C'est d'ailleurs l'essence même du projet que de s'inscrire dans une dynamique locale et de transition agroécologique en milieu urbain. La production n'est donc pas l'objectif premier du projet, elle est un moyen de connecter les bénéficiaires et de donner davantage de cohérence au projet Refresh dans son ensemble, autour de la thématique plus large de l'alimentation durable.

Le projet s'est développé initialement aussi dans le cadre d'une recherche scientifique liée à la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine et sa valorisation.

Outputs ►

- **Economique** La création d'emplois via la production est réduite car le chiffre d'affaires lié directement à la production et sa vente est de 25.000€, ce qui est trop faible comme montant. Cependant, le modèle hybride, développant la formation et la réinsertion, compte sur la contribution de fonds publics, afin de garantir les emplois qui permettent de faire tourner

Portrait 5

la production et les activités annexes. Les objectifs sont de stabiliser 2 ETP, dont 30% sont financés par la vente de la production et des services et 70% par des subsides.

- **Formation** En 2022, 16 personnes ont été formées sur l'espace de production et 24 ateliers ont été organisés, rassemblant 15 personnes en moyenne.
- **Sensibilisation** En plus des ateliers, 1200 personnes ont participé à des visites du potager (chiffre 2023). Le projet est fortement ancré dans son quartier.-+
- **Environnemental** Le projet développe une plus-value environnementale qu'il est difficile d'objectiver. D'un côté, les impacts positifs sont à observer en termes de paysage et de biodiversité dans un îlot qui bénéficie de cette toiture verte intensive. Une grande variété de légumes et de plantes y sont produites, et des arbres fruitiers ont également été plantés en bacs. Le système de récupération d'eau de pluie (40 m³/an) et de valorisation des déchets (compostage) apportent également un impact positif.
- Cela étant, l'aménagement de la toiture est un poste au bilan environnemental conséquent, sans qu'il puisse ici être chiffré. Les matériaux initiaux de renforcement de la toiture tout comme la provenance des substrats utilisés dans les bacs, ont tous une empreinte écologique liés à leur provenance notamment.

Analyse

Contexte ◆

Dans le contexte spécifique du contrat de quartier durable Maelbeek et du projet Feder, le projet a pu démarrer sur des bases financières solides, et assuré d'un soutien public puisque les acteurs publics locaux et régionaux étaient parties-prenantes. Ce projet de production s'inscrit également en continuité et cohérence directe avec les activités préexistantes de l'association, déjà tournée vers l'alimentation durable. Cette cohérence a permis de rassembler assez d'énergie et de soutien pour convaincre les partenaires (notamment le magasin au-dessus duquel la toiture est aménagée) de faire les travaux d'aménagement nécessaires.

Points forts ↗

Le projet développe un point fort essentiel : son ancrage local. Le passage des riverains, les abonnements à l'autocueillette, les formations, les ateliers sont tournés essentiellement vers les habitants du quartier qui tirent profit de cette dynamique locale. Ce « soutien citoyen » local permet au projet de se développer sur des bases solides, déjà bien établies grâce aux autres activités de l'ASBL. Le caractère hybride du projet et la reconnaissance comme ASBL d'économie sociale mandatée pour l'insertion est aussi une force qui permet à la production de perdurer malgré des ventes assez réduites.

Points faibles ↘

Le point faible du projet demeure son cout total avant de pouvoir démarrer (aménagement de la toiture) qui laisse entendre qu'il ne pourrait pas se répliquer facilement au sein du territoire régional. Egalement, la surface étant réduite, un modèle purement commercial ne pourrait pas s'y développer de manière pérenne : la production ne pourrait jamais créer un emploi stable. Ce type de projet doit donc nécessairement se penser via un modèle hybride, alliant production et formation/sensibilisation.

La production en toiture est également sujette à divers défis purement agronomiques : le renouvellement des substrats et la gestion de la fertilité, la grosse consommation en eau due à des sols reconstitués très drainant, l'ergonomie du travail. Aujourd'hui, la qualité gustative de la production ait encore débat, si l'on compare cette qualité à celle d'un terroir en pleine terre.

Conditions de réussite ✓

Le premier facteur de réussite du projet est le leadership public : soutien et participation des pouvoirs communaux au projet, financements conjoints via le Feder. Ensuite, on peut noter que le projet de production s'est développé en partenariat avec l'ULB qui a pu faire bénéficier le projet de ses connaissances en production sur petite surface.

Portrait 6

Ferme du chant des cailles



Éléments-clé

NB : la Ferme du Chant des Cailles s'organise en 5 pôles : 2 citoyens gérés par les habitants (jardin collectif et quartier durable) et 3 professionnels (maraîchage, bercail et pédagogique). La fiche fait état des projets professionnels, présentés ici comme un projet « total » car il est un projet exemplatif au sein du territoire et il mérite une attention qui le considère comme un ensemble cohérent.

- **Production diversifiée : maraîchage, fleurs et aromatique, et élevage avec transformation du lait**
- **Modèle hybride dans son ensemble : coopérative à finalité sociale, chaque projet professionnel pris séparément a également une vocation commerciale**
- **Actif depuis 2012**
- **Commercialisation en vente directe : abonnement en auto-cueillette et vente dur le champ**
- **Service d'éco-pâturage**
- **ASBL faitière assure des missions de sensibilisation et coopérative assure la production**
- **500.000€ de chiffre d'affaires en 2025 (tous les pôles confondus)**
- **400 abonnés au maraîchage, 80 abonnés aux aromatiques, 250-300 pour les fromages**
- **200 personnes sur les listes d'attente**
- **1.75 ha de maraîchage, 1000 m² de production d'aromatiques, 3,7 ha pour les brebis**
- **11 ETP rémunérés par le projet**
- **Rémunération horaire de 11€/h à 15€/h selon l'expérience et les statuts (indépendants, saisonniers)**
- **Fonds publics : entre 10.000€ et 30.000€ de subsides ponctuels pour des projets spécifiques**

Fiche analytique du projet

Projet hybride de production diversifié

◆ Présentation

La Ferme du Chant des Cailles est née en 2012 et rassemble l'entièreté du projet. La coopérative, créée en 2016, rassemble les activités de production agricole. Le projet s'est installé au cœur d'un quartier dominé par les logements sociaux. Il développe deux volets d'activités : la production alimen-

Portrait 6

Le champ des cailles

Le champ des cailles

Le champ des cailles

Le champ des cailles

taire – maraîchage et produits laitiers d'élevage – et un volet pédagogique tourné sur les questions d'agriculture urbaine et d'alimentation.

Différentes productions complémentaires sont assurées : maraîchage, élevage, production de produits laitiers, fleurs à couper, aromatiques, viande d'agneau, jus de pommes, laine,... Ces productions s'épanouissent en bonne intelligence avec des parcelles potagères attenantes.

L'essence du projet est de créer une dynamique locale autour des questions alimentaires, agricoles et de consommation. C'est pourquoi le champ des cailles est considéré comme un espace public et ouvert aux habitants. Le mode de commercialisation s'inscrit dans cette perspective : autocueillette sur le champ via abonnement annuel, abonnement aux fromages. Des ateliers pour enfants et adultes sont très régulièrement organisés.

L'histoire du projet a été longtemps parsemée d'incertitudes sur l'occupation du lieu, destiné à accueillir de nouveaux logements. La ferme a donc été pendant 10 ans suspendue à l'évolution du devenir du terrain et son projet de construction que lui réserveraient les autorités communales et régionales. Cette situation a créé une situation de fait : la ferme, le projet, ce qu'il représente, est devenu un « objet » de lutte, rassemblant de nombreuses personnes de tous horizons : habitants, sympathisants, clients, chercheurs universitaires, experts.

Aujourd'hui, avec un champ quelque peu raboté, la ferme est stabilisée et peut s'épanouir avec plus de sérénité.

► Inputs

- **Main d'œuvre** La main d'œuvre utilisée est à la fois professionnelle et bénévole, si l'on considère l'entière du projet. Du côté de la coopérative et des professionnels, le maraîchage fonctionne avec des professionnels (indépendants ou saisonniers) et des stagiaires en formations ; le bercail fonctionne avec un cœur de professionnel mais aussi une forte aide bénévole structurelle. Des stagiaires sont également formés sur les terrains.
- **Espace** Les espaces à dispositions sont aujourd'hui stabilisés après avoir été réduit en raison de la construction de logement sur le champ des cailles. Les terrains du champ des cailles sont mis à disposition par la société de logements sociaux du Logis-Floréal via une concession de services d'une durée de 10 ans ; les terrains à Overijse pour le maraîchage sont mis à disposition par Terre en Vue. Les différentes prairies du Bercail sont louées ou mises à dispositions à titre précaire.
- **Infrastructure** Au fil des années, la ferme s'est outillée afin de pouvoir assurer ses activités : 4 serres tunnel, 2 serres pépinière, motoculteurs et outillage pour le maraîchage ainsi que le système d'irrigation ; bergerie, fromagerie, tracteur pour l'élevage ainsi que des outils d'entretien (gyrobroyeur, faucheuse, andainneuse)
- **Bénévolat/partenariat** Le bénévolat est omniprésent dans l'écosystème de la ferme du champ des cailles. La participation citoyenne est omniprésente : l'auto-cueillette représente un gain de temps important pour les maraîchers par exemple, des personnes aides à prendre soin des brebis au quotidien, ce qui contribue largement à soutenir le projet.
- **Investissements** Au total, les investissements sont assez conséquents, même s'ils ont été réalisés au fur et à mesure de l'évolution du projet. Au départ, 25.000€ de fonds propres ont été investis pour le matériel de base (serres, motoculteurs, tracteur, système d'irrigation, etc.). On peut y ajouter les fonds publics reçus via les subsides à savoir 16.000€ en 2018,

Portrait 6

9.000€ en 2019, 25.000€ en 2020 (nouveau tracteur), 2.000€ en 2021 et 10.000€ en 2023. Un total de 87.000€ d'investissements en matériel, auxquels il faut certainement ajouter des investissements pour la fromagerie et la bergerie.

● Intentions

Les intentions du projet sont larges. Il s'agit avant tout de relier les gens du quartier autour des thématiques de l'agriculture urbaine et de l'alimentation, dans le but d'ouvrir des voies vers d'autres manières de produire et de consommer.

Outputs ►

- **Economique** Les impacts économiques sont assez importants. Il y a d'abord la création d'emploi, avec 24 personnes qui travaillent au sein du projet, pour un total de 11 ETP (2024). En outre, l'ancrage du projet est très local, et développe également une épicerie de quartier, ce qui dynamise le quartier.
- **Formation** En 2025, une quarantaine de stagiaires sont passés par la ferme du champ des cailles. L'originalité du projet ainsi que son histoire l'ont rendu visible au sein du paysage bruxellois ; il attire donc de nombreuses personnes désireuses de lancer leur propre projet ou se former de façon pratique à l'agriculture urbaine.
- **Sensibilisation** La sensibilisation est une des raisons d'être du projet et de ses différentes structures. La sensibilisation concerne évidemment les 400 abonnés au maraîchage, les 80 foyers abonnés aux aromatiques, les 280 abonnés aux fromages. La vente directe est un canal important pour rendre compte des réalités de l'agriculture urbaine aujourd'hui. Pour autant, la sensibilisation s'effectue également dans le cadre des ateliers citoyens, des liens entre les potagers (70 jardiniers) et le projet de maraîchage, des échanges et discussion autour de l'avenir de la ferme, qui a longtemps été menacée par un projet immobilier, entre les coopérateurs (216 en 2022), les membres adhérents de l'asbl (613 en 2022) et des milliers de personnes qui suivent la ferme sur les réseaux sociaux. Des activités ont également lieu régulièrement puisque le pédagogique est un projet à part entière de la ferme : ateliers pour enfant durant les temps scolaires, ateliers et visites pour adultes, etc. 2000 personnes sont passées par ces ateliers en 2022.
- **Environnemental** La diversité des activités productives menées par le projet au sein d'un quartier particulier (logements sociaux de la cité jardin) en fait un élément paysager structurant pour ce quartier. Une prairie s'est peu à peu transformée en un ensemble diversifié accueillant une biodiversité cultivée et d'élevages importants. La combinaison de légumes, de fleurs et d'aromatiques, ainsi que des potagers citoyens, enrichissent le milieu de diversité et de vivant. Les zones remarquables sont maintenues et l'espace de production est conçu comme un espace public.
En outre, les pratiques mises en œuvre sont des pratiques typiques de l'agroécologie. Une première caractéristique est la combinaison entre élevage et production végétale, souvent considérée comme une combinaison favorable au maintien des cycles de fertilité des sols. Des cultures pérennes sont présentes sur les parcelles, 100 variétés de légumes sont cultivées, avec des rotations limitant les maladies et les ravageurs. On retrouve également des haies et des parcelles laissées au développement d'une biodiversité plus « sauvage », des fleurs pour

les pollinisateurs. Côté élevage, on retrouve plusieurs races ovines.

Les pratiques mises en œuvre évitent également le travail trop profond du sol et tentent de maintenir la fertilité via différentes techniques, notamment inspirées de l'agriculture biologique : amendements organiques avec des matières premières locales, désherbage mécanique ou manuel, couverture permanente du sol, optimisation de l'utilisation de la ressource en eau (même si utilisation de l'eau de ville en cas de nécessité d'irrigation).

Analyse

Contexte ◆

La ferme du chant des cailles est un des projets emblématiques à Bruxelles et est aussi un des premiers de la « nouvelle vague » de projet agricoles urbains qui ont émergés au cours des 15 dernières années. Il est né dans un contexte général favorable à l'agriculture urbaine, surtout à partir de 2015. Cependant, il se développe sur une parcelle entourée de logements sociaux et une parcelle qui est depuis toujours destinée à accueillir de nouvelles constructions. C'est pourquoi a toujours été au cœur de tensions entre les différents acteurs impliqués : société de logement bruxellois, coopérative de logements sociaux propriétaire du terrain, commune, associations d'habitants, riverains. Ces derniers se sont toujours demandé comment concilier les différentes fonctions urbaines qui se retrouvaient dos à dos : équipement urbain facteur de cohésion sociale dans le quartier vs logement. Ce contexte particulier a eu des incidences importantes sur l'histoire du projet jusqu'à aujourd'hui.

Points forts ↗

Le projet détient de nombreux points forts. Le premier est avant tout l'ancrage local et la dynamique citoyenne forte qui s'est créée dès le début du projet. Le soutien des propriétaires (Logis-Floréal pour le Champ des Cailles et Couvent Sainte Anne pour le Bercail) au départ a été un levier important et une condition de réussite centrale. Pour autant, c'est bien le soutien populaire et citoyen qui a permis au projet de se maintenir dans la durée. De fait, de nombreuses menaces ont pesé sur le projet au tournant des années 2020 : permis, menace de lotissement, etc. Mais grâce au soutien citoyen et de certaines autorités publiques également, la ferme est devenue est lieu symbolique qui a cristallisé des tensions observées à d'autres endroits au sein de la Région mais qui s'est soldée par un compromis permettant de stabiliser la situation.

Le dynamisme et les compétences des porteurs et porteuses du projet y sont également pour beaucoup dans le succès du projet. Tout d'abord, des capacités de production et d'innovation qui ont rapidement donné des résultats : production conséquente, modèle de commercialisation novateur. La dynamique est enclenchée. Les compétences sociales et pédagogiques de l'équipe ont également permis de tisser le lien entre la ferme et son quartier, lui donnant une place forte.

Ainsi, la dynamique coopérative et associative sont certainement des points forts du projets : ils ont notamment permis d'attirer les subsides publics permettant des investissements de plus en plus précis et améliorant l'efficacité du projet tout en maintenant son essence agroécologique. On peut

Portrait 6

cependant affirmer que sans soutien financier public, le projet aurait sans doute eu une histoire davantage compliquée.

Points faibles ↘

L'incertitude quant à l'avenir du terrain de la ferme a longtemps été un point faible du projet, l'empêchant de se stabiliser sereinement.

Les modes de gouvernance partagée et d'intelligence collective mise en place par la Ferme ont épuisé les personnes en cours de route, auxquelles s'ajoutaient les implications politiques du maintien du projet sur un site classé et constructible mais aussi la résistance de certains riverains, en particulier ceux des prairies et de la fromagerie. Des tensions internes sont apparues, notamment sur les stratégies à adopter dans les moments d'incertitude et de menaces sur le projet.

Conditions de réussite ✓

Le lancement du projet a bénéficié de la mobilisation et de l'adhésion importantes des citoyens et citoyennes. La professionnalisation progressive de la structure (création de l'asbl en 2012, de la coopérative en 2016) a permis de lancer le projet sans pression économique, en fonctionnant d'abord sur un système bénévole, avant la salarisation à partir de 2018. Le soutien public – qu'il soit financier ou politique – a très certainement constitué un autre facteur déterminant pour le maintien du projet. Le contexte juridico-urbanistique également, même s'il a fait peser des menaces sur la survie du projet, a été un levier fort pour faire du projet un exemple type et rallier toute une communauté de soutien.

Quoi qu'il en soit, le projet est très certainement un idéal type d'agriculture urbaine mêlant production et sensibilisation, avec une dimension participative forte. S'il n'a pas été répliqué à l'identique compte tenu d'un contexte très spécifique, il a ouvert la voie à de nombreux autres projets au sein du territoire qui s'en sont inspiré. Les résultats économiques et le nombre de personnes travaillant au projet sont aussi des points forts à relever.

Portrait 7

Urbi Leaf



Éléments-clé

- Production hors-sol de micro-pousses à vocation commerciale
- Actif depuis 2018
- Commercialisation en circuit court en BtoB (restaurateurs) ou BtoC
- Surface de production de 75 m²
- Chiffre d'affaires : 55.000€ en 2020 et 2021 ; 83.000€ en 2022
- 90% du chiffre d'affaires réalisé en BtoB
- Plus de 30.000 barquettes de micro-pousses vendues chaque année
- 1,5 ETP rémunérés par le projet (chiffres obtenus en 2023)
- Fonds publics : AAP Agri Pro 2019: 20.000€ ; AAP Open soon: 7.200€ ; Village Finance 2020: 1.875€ Bourse mobilité ; AAP 2021 : 12.500€.

NB : le projet a aujourd'hui été racheté par BIGH, qui va continuer à le développer au sein de ses pôles d'activités en agriculture urbaine. L'analyse ici concerne uniquement le projet avant son rachat ; ses conclusions ne peuvent être projetées sur l'activité actuelle, intégrée dans un projet plus grand, sans précaution.

La vente du projet est liée à un changement d'activité de la part de la porteuse et ne remet pas en cause son modèle.

Fiche analytique du projet

Projet de maraîchage diversifié à vocation sociale

◆ Présentation

Urbi Leaf développe un projet de production de micro-pousses hors sol indoor. Né en 2018, il s'agit d'un mode de production vertical en cave, sur des étagères. Les micro-pousses sont livrées sans intermédiaire aux clients restaurateurs, tous situés en Région bruxelloise. Pour la clientèle de particuliers, elles sont vendues directement dans le magasin (90% des ventes) et via d'autres distributeurs.

Les micro-pousses s'inscrivent dans un marché de niche, peu ciblé jusque récemment et principalement orienté vers le secteur de la restauration qui connaît et utilise ces produits pour leurs avantages gastronomiques. La tendance est en train d'évoluer doucement, vers une utilisation plus importante et régulière de la part du grand public, de plus en plus sensibilisé sur les questions de la santé et de la protection de l'environnement.

► Inputs

- **Main d'œuvre** 1,5 ETP de professionnels financés par le projet.

Portrait 7

- **Espace** Le projet bénéficie d'un espace de 75 m² en indoor pour assurer la production et la vente. Le local est occupé via un contrat de bail locatif à durée indéterminée
- **Infrastructure** Les cultures se développent sur des étagères à l'aide de lampes LED basse consommation.
- **Bénévolat/partenariat** Pas de bénévolat au sein de l'entreprise, sauf occasionnellement lors de l'organisation d'atelier « do it yourself ».
- **Investissements** Les investissements de départ ne sont pas très conséquents : les étagères de production coutent autour de 2000 (chiffres 2021) et le projet en dispose de 3, qui ne sont pas encore utilisées à leur pleine capacité. Les lampes LED ne constituent pas non plus un investissement de grande importance, si l'on compare à d'autres projets plus « classiques » en pleine terre par exemple.

● Intentions

Les intentions en départ du projet étaient essentiellement de participer à la relocalisation de l'alimentation et la création d'un projet professionnel porteur de sens. L'objectif est de produire des produits sains tout en utilisant une technologie innovante, et de sensibiliser les citoyens à l'alimentation saine et durable, à partir d'un produit innovant.

Outputs ►

- **Economique** La création d'emploi avec une si petite surface de production est un impact positif du projet, avec 1,5 ETP. Comme pour la plupart des projets d'agriculture urbaine, les circuits de vente sont tous réalisés au sein du territoire régional, ce qui participe à une dynamique économique locale.
- **Formation** La formation ne fait pas partie des objectifs du projet.
- **Sensibilisation** La sensibilisation est un impact assez important pour ce projet, via la vente essentiellement mais également via l'organisation de visites de l'atelier de production. Le caractère innovant voire inconnu du grand public de la production proposée (micro-pousses) décuple cet effet de sensibilisation, car il ouvre davantage les perspectives des personnes sensibilisées.
- **Environnemental** Les matières premières utilisées sont certifiées bio et sans aucun intrant chimique. Le système de culture vertical permet de démultiplier la surface de production dans un espace limité, tout en ayant un faible impact environnemental. De plus, une réflexion est menée en termes de consommation d'énergie, puisque l'électricité utilisée est de provenance « verte » dans le contrat avec le fournisseur. Les déchets sont recyclés ou valorisés. L'utilisation de la ressource en eau est un poste important, avec une récupération des pertes de l'eau de ville utilisée pour irriguer les micro-pousses.

Analyse

Points forts ↗

Le point fort essentiel de projet est certainement sa capacité à générer un chiffre d'affaires important à partir d'une surface réduite de production et à partir d'un investissement assez léger pour démarrer l'activité. On décèle également dans ce projet une grande capacité entrepreneuriale, avec l'utilisation d'outils de gestion et un développement de projet particulièrement orienté résultats économiques. Un suivi précis des ventes, des heures de travail (plus de 3000 heure/an), des coûts témoignent de ces capacités de gestion.

Le développement positif du projet tient également du fait qu'il s'agit d'une production de niche, qui a longtemps été l'apanage d'un monopole au sein de la Région Bruxelles-Capitales. Le soutien public au démarrage et à l'expansion a certainement été des leviers importants pour la création du projet et la traversée des crises du Covid-19 et énergétiques qui sont apparues dans les premières années du projet.

Pour autant, on ne voit pas se développer ce type de projet de manière croissante au sein de la Région, alors que le modèle semble assez porteur d'un point de vue économique, avec un chiffre d'affaires important pour des investissements limités et une nécessité d'espace réduite. On pourrait y voir l'inconvénient du marché de niche – la demande n'est pas encore assez importante – mais aussi le caractère nourricier trop innovant, voire parfois considéré comme anecdotique, de ce type de production.

Le projet dont il est ici question a par ailleurs été racheté par un acteur de production plus important. Il est difficile d'expliquer à ce jour ce changement au sein du projet, autrement que par une volonté de la porteuse initiale de prendre une autre voie. Les difficultés de la production sont inhérentes à tous les types d'agriculture urbaine, même si dans ce cas-ci, il y a très peu de facteurs de risques de perte de production, car la maîtrise des conditions de production est quasiment totale (pas d'aléas climatiques). Le projet a été transmis avec une situation économique saine et assez performante, malgré les incertitudes des prix de l'énergie.

Portrait 8

Permafungi



Éléments-clé

- Production de champignons (pleurotes) en cave
- Projet hybride : production-commercialisation et réinsertion sociale par le travail
- Actif depuis 2013
- Vente BtoB en circuit court
- 5 tonnes de déchets réutilisés chaque mois pour produire entre 1 et 1,5 tonnes de champignons par mois (2024). *En 2025, 1,5 tonnes de déchets pour 350kg de champignons par mois.*
- 180.000€ de chiffre d'affaire (2021)
- 10 ETP
- 1000 m² de production en cave
- Fonds publics : subsides fédéraux pour l'économie sociale 100.000€ ; subside annuel structurel pour la formation 46.000€ ; Be Circular 100.000€ ; AAP Good Food 2016: 8500€ ; Aide investissement BEE 20.000€ (2021) ;

NB : le projet scinde en 2025 son activité en deux. La production de champignons comestibles perdure mais la production de packagings en mycélium devient l'activité majoritaire de l'entreprise. Cette activité démarre en septembre 2025 (à Forest, 1400m² de production). Ce portrait est uniquement celui de production de champignons comestibles, avant son changement de direction. L'analyse réalisée ne peut être projetée sur l'activité actuelle sans précaution.

Synthèse

Projet de production végétale (champignon) indoor à vocation commerciale

◆ Présentation

Permafungi est une entreprise, née en 2013 (sous forme d'une coopérative ; SA depuis mars 2025), qui, dans une perspective d'économie circulaire, recycle du marc de café pour produire des champignons (pleurotes). Il s'agit d'une production hors sol nécessitant un investissement très important au départ. En moyenne, chaque mois l'entreprise recycle 5 tonnes de déchets urbains organiques (marc de café) pour produire une tonne de pleurotes locaux, bio et ultra-frais et de l'engrais. Cette production se déploie dans des caves en plein centre de Bruxelles. A partir des résidus de culture de champignons, il y a également une production de « champost », utilisé comme terreau, et de myco-matériaux. La commercialisation de la production est principalement tournée vers les professionnels : magasins qui revendent la production, restaurants locaux qui en assurent la transformation.

Portrait 8

La production est également écoulee directement vers les particuliers, via des groupes d'achats et en direct. Des kits de cultures sont aussi vendus, liant production et sensibilisation.

L'entreprise développe également une finalité sociale de réinsertion, avec une formation par le travail, ainsi qu'un volet de sensibilisation, avec l'organisation de visites et de formations payantes. La coopérative, initialement à finalité sociale, est organisée selon des principes de gestion participative innovants.

► Inputs

- **Main d'œuvre** Le projet fonctionne grâce à une main d'œuvre professionnelle, avec un total de 10 ETP en comptant les porteurs du projet et salariés ainsi que les personnes en formation par le travail.
- **Espace** Surface totale de production est de 1000 m². Le contrat de location des caves est signé avec un partenaire privé.
- **Infrastructure** Les infrastructures nécessaires à la production de champignons sont assez complexes et présente un haut niveau de technicité : plastiques (pour boudins de culture), système de suspension pour les « boudins », régulateur de température, système d'aération, combinaisons stériles, pièces hermétiques, outillage pour récolte (contenants, couteaux, etc), lampes led pour les pleurotes.
- **Bénévolat/partenariat** Pas de recours au bénévolat dans le projet.
- **Investissements** Le projet a dû investir beaucoup pour lancer la production, car la production de champignon nécessite des conditions particulières (humidité, pénombre, etc.) et donc un environnement assez contrôlé. Des subsides fédéraux d'économie sociale et de réinsertion lors du démarrage du projet (100.000€) ont permis de lancer l'activité. De même, des subsides structurels annuels pour l'encadrement et l'insertion socio-professionnelle (46.000€/an) soutiennent la pérennisation de l'activité. Enfin, des subsides généraux pour PME bruxelloise (20.000) ont également permis le développement du projet, ainsi qu'un subside Good Food de 15.000 € pour la diversification de l'activité en 2021.

● Intentions

Projet d'agriculture urbaine d'occupation d'espace non utilisé pour amener la circularité des déchets à un volet économique rentable. Finalité sociale également de réinsertion-formation par le travail.

Outputs ►

- **Economique** Les avantages socio-économiques reprennent la création d'emploi à titre de 10 personnes et 4 stagiaires en formation par le travail. En valorisant un espace qui présente peu de valeur ajoutée pour d'autres fonctions urbaines, le projet participe à la création d'un écosystème d'économie locale : recyclage de déchets urbains, production et vente sur place, en ligne et en magasin, partenariat et mise en lumière du modèle de l'économie circulaire.
- **Formation** Insertion socio-professionnelle soutenue par le pouvoir public ; formation professionnelle et pour particuliers ; Stagiaires.

- **Sensibilisation** Activités pédagogiques (enfants et adultes) de sensibilisation à la circularité et aux circuits courts, via des visites Sensibilisation à l'autoproduction et au circuit court.
- **Environnemental** Le principal impact environnemental du projet réside dans l'essence même du projet : revaloriser un déchet urbain présent en très grande quantité afin de produire de la nourriture saine. L'inscription du modèle dans une dynamique d'économie circulaire permet de rendre visible ce modèle économique visant la réduction de l'empreinte écologique des activités économique de production. Le projet vise également de limiter les transports, en maximisant les récoltes de marc de café et les livraisons à vélo. L'entreprise a pour objectif de devenir neutre en carbone. Le projet, pour fonctionner, est néanmoins dépendant de la ressource en eau et de l'énergie nécessaire à la régulation hygrométrique et de température de l'espace de production.

Analyse

Points forts ↗

Le principal atout du projet est de s'inscrire pleinement dans un modèle d'économie circulaire qui tend à être de plus en plus soutenu par les pouvoirs publics. Cette caractéristique du modèle économique a donné une grande visibilité au projet, lui a permis d'attirer du soutien financier et à tisser un écosystème économique et commercial performant. La dynamique vertueuse créée par la valorisation de déchets considérés alors comme ressource, donne une image positive au projet, qui a d'ailleurs remporté plusieurs récompenses. De plus, la production proposée s'inscrit également dans un produit de niche qui comptait peu de producteurs locaux, ce qui limitait la concurrence sur ce volet. La production innovante a pu rapidement rencontrer son public.

La dynamique de réinsertion par le travail complète également la cohérence de valeurs affichées par le projet. Cette finalité sociale offre également la possibilité de travailler avec des personnes motivées tout en bénéficiant de fonds structurels stabilisant les entrées financières nécessairement au financement de l'emploi.

Points faibles ↘

La coopérative a connu des difficultés de gouvernance qui ont presque mené à sa dissolution, mais ces problèmes ont pu être surmontés. On voit donc que le choix d'une gouvernance participative et horizontale, souvent liée au statut de coopérative à finalité sociale, peut nuire aux résultats strictement économiques du projet. Le projet est d'ailleurs depuis mars 2025 une société.

Conditions de réussite ✓

On peut pointer, comme dans de nombreux cas de projets agricoles dans la région, la dépendance aux subsides pour le démarrage. Ceci n'est pas un problème en soi, mais pointe cette condition de réussite comme un frein à la réplication du modèle (on n'a d'ailleurs pas vu d'autres projets se développer en parallèle).

Portrait 9

Bel Akker (Atelier Groot Eiland)



Éléments-clé

- **Projet de maraîchage diversifié à vocation sociale**
- **Actif depuis 2015**
- **Réinsertion sociale**
- **3 sites de production pour un total de 4.000 m² disponibles**
- **70 variétés de légumes cultivées grâce aux préceptes du spin farming**
- **Commercialisation en circuit court « interne » vers les ateliers de transformation de l'association**
- **4 à 5 ETP occupés par le maraîchage et la formation au maraîchage**
- **Fonds publics : AAP Good Food 2019 : 20.000€ ; 2021 : 12.500€; 2023 : 15.000€ BelAkker et 15.000€ CSA Theo**

Fiche analytique du projet

Projet de maraîchage diversifié à vocation sociale

◆ Présentation

Le projet Bel Akker de l'Atelier Groot Eiland promeut l'agriculture urbaine agroécologique afin de lutter contre la pauvreté et la précarité de l'emploi. Il s'agit donc avant tout d'un projet social, d'ailleurs porté par une association sans but lucratif, qui n'a pas d'objectif de rentabilité et d'enrichissement. L'agriculture est donc utilisée comme un moyen d'atteindre les finalités sociales de l'association.

Concrètement, le projet Bel Akker développe une production locale d'aliments biologiques. Le maraîchage s'effectue en pleine terre et hors-sol avec une production très diversifiée et des rotations très rapides. Le modèle s'inspire du spin farming, et se développe autour de deux grandes catégories de cultures : 1) les cultures «high value» offrent le rendement le plus élevé possible par m², comme le mélange de laitues, la roquette, les épinards, les jeunes pousses, les tomates cerises, les fleurs comestibles, les herbes aromatiques, etc. ; 2) les cultures «added value» sont des cultures populaires qui diversifient notre offre, comme les courgettes, les haricots, les mangetout, les aubergines, les poivrons, les melons, ...

L'aspect paysager est important dans ce projet qui veut recréer un espace naturel de respiration en ville. Le projet se développe sur trois sites différents.

Enfin, le projet s'assure une commercialisation cohérente en interne, en transformant une partie de sa production au sein d'un restaurant qui s'inscrit tout autant dans les finalités sociales de l'association.

Portrait 9

► Inputs

- **Main d'œuvre** Professionnelle et soutenue par le pouvoir public. L'asbl Groot Eiland comprend 2 maraichers, qui sont ensuite aidés par deux autres personnes rémunérées via des aides à l'emploi dans le cadre de la réinsertion par le travail. L'association fait également appel à du travail adapté de personnes éloignées du travail ou en situation ne leur permettant pas une insertion classique sur le marché de l'emploi.
- **Espace** Occupation précaire avec une surface totale de 3500 m² (Quai du Hainaut = 1500 m² ; Petit île = 250 m² ; Abattoirs d'Anderlecht = 1000 m²).
- **Infrastructure** Soutien à l'investissement par le pouvoir public pour le démarrage de l'activité. Les infrastructures sont légères, avec peu de matériel mécanisé : serres en verre et tunnels plastiques, petit matériel.
- **Bénévolat/partenariat** Recours au bénévolat fait partie intégrante du projet : auto-récolte, aide ponctuelle, formation etc.
- **Investissements** En termes d'investissement, 10.000€ et 5.000€ ont été nécessaires pour la production pleine terre au niveau du Quai du Hainaut et de Petit île. Plusieurs subsides ont été reçus : subside régional via Alliance Emploi Environnement (2014-2015), subside régional via la Politique de la Ville (2015-2016), subside communale/CPAS de Good Food, subside de la VGC/Mirabel pour accompagnateur.

● Intentions

Les intentions du projet d'agriculture urbaine s'inscrivent dans le projet plus global porté par l'association qui met en œuvre le projet. L'intention est sociale (remise à l'emploi et formation) et non productif. Un fort volet paysager est également mis en place pour végétaliser le milieu urbain.

Outputs ►

- **Economique** Les impacts économiques sont assez importants, même s'ils ne peuvent être soutenus par la vente de la production. Entre 4 et 5 ETP (dont 1,5 rémunérés par l'activité) sont concernés par le projet de maraîchage diversifié Bel Akker. Par ailleurs, les impacts sont surtout à identifier sur le marché du travail plus global car l'association participe à réintégrer des personnes éloignées de l'emploi pour diverses raisons. Le projet constitue donc une première étape pour ces personnes. Le projet développe également l'économie locale (auto-récolte, production et transformation) et favorise l'éco-tourisme, puisque le projet attire de nombreuses visites. Vente par l'intermédiaire de la Coopérative Bel Food (Restaurants).
- **Formation** La formation par le travail constitue le cœur du projet de Bel Akker. L'objectif est l'insertion socio-professionnelle via employés en article 60.
- **Sensibilisation** Activités pédagogiques (enfants et adultes) de sensibilisation et activités touristiques. Cohésion sociale et intégration socio-économique ainsi qu'un travail de proximité avec les habitants.
- **Environnemental** Amélioration de la biodiversité en milieu urbain par l'agroécologie, le développement de circuits courts (limitation du transport avec les restaurants à proximité) et la végétalisation de l'espace. En effet, le projet développe une approche de production exemplaire, avec une grande diversité de cultures et une réflexion sur l'intégration de

l'agriculture urbaine dans le paysage, en tant qu'élément de renaturation de la ville. La production n'est pas certifiée bio mais respecte les principes. Des pratiques et des stratégies sont mises en place pour respecter le sol et les organismes vivants, pour limiter l'utilisation des ressources (pétrole, eau), et pour favoriser la biodiversité. Les aspects paysagers et l'utilisation de l'agriculture urbaine comme espace vert et de respiration dans un contexte très urbanisé font de ce projet un exemple de multifonctionnalité.

Analyse

Contexte ◆

Ce projet s'est développé au sein d'une association d'économie sociale et de remise à l'emploi déjà bien implantée, notamment via d'autres secteurs d'activités. Le projet se développe dans un contexte très urbain (centre), sur trois sites différents. L'association continue de développer ses activités agricoles urbaines, notamment via deux CSA (Community Supported Agriculture) : CourJette et Theo.

Points forts ↗

Le point fort réside dans le fait qu'il est porté par une association déjà bien établie et qui peut compter sur des pôles d'activités qui se renforcent mutuellement. De fait, l'agriculture urbaine est arrivée plus tard au sein de cette organisation. Elle est utilisée comme un moyen pour atteindre les finalités « historiques » de l'organisation : la réinsertion sociale et la formation. Même s'il a fallu engager des personnes compétentes en agriculture pour développer ce projet interne, le contexte général a permis un développement assez serein. Ceci s'observe également au niveau de la commercialisation, puisque l'écoulement des produits se fait en interne ; ils sont transformés dans un des restaurants pilotés par l'association.

L'implantation de l'association dans le paysage de la réinsertion à Bruxelles a aussi permis à la « filière maraîchage » du projet d'attirer son public-cible plus facilement et ainsi permettre une production honorable et la mise en place de pratiques agroécologiques exemplaires.

Un autre point fort du projet est d'avoir su tirer profit du contexte dans lequel il s'inscrit pour y développer des pratiques cohérentes avec ce contexte. Le spin farming est adapté à la configuration multi-site et à une surface réduite de production. Par ailleurs, le projet permet de porter un message fort, en établissant un espace vert dans un contexte très urbanisé, ce qui a participé au succès du projet.

Points faibles ↘

Ce constat a cependant un revers, car le manque d'espace et la précarité des contrats d'occupation des terrains limite la capacité de développement du projet et son épanouissement avec une vision de long terme.

Quelques enseignements généraux de cette étude

NB: les enseignements décrits ci-dessous concernent uniquement une synthèse des analyses des projets émergents situés sur le territoire régional. Pour autant, les projets situés en périphérie étant largement similaires, les propos peuvent également leur être appliqués.

L'évolution positive de l'agriculture émergente

Que ce soit d'un point de vue quantitatif ou qualitatif, il ressort de cette étude que **l'agriculture urbaine émergente connaît une croissance depuis une dizaine d'années au moins⁵³**. Cette croissance n'a cependant pas été constante. On a d'abord vu une forte augmentation du nombre de projets entre 2015 et 2020. Ensuite, la courbe du nombre de projets a eu tendance à s'aplatir avant d'assister à un rebond du nombre de nouveaux projets suite au lancement de la stratégie Good Food 2.0 en 2022. Plusieurs éléments peuvent être mis en évidence.

Si, en terme de tendance, la période Covid-19 et la crise énergétique peuvent marquer le point de ralentissement, il semble que ces éléments contextuels n'aient pas forcément joué sur le nombre de projets à moyen terme mais plutôt sur les difficultés internes à chaque projet. **Comme les portraits présentés le soulignent, les situations de crise créent des incertitudes mais aussi des stratégies de résilience et d'adaptation.** En outre, le soutien financier public a permis aux projets qui l'ont sollicité de tenir le coup durant les années critiques du Covid et de la crise énergétique.

Ainsi, **il faut relever une forme de maturité des projets actuels.** Malgré les premières années d'installation, que l'on sait déterminantes, et en dépit des crises, on a finalement observé un nombre limité de disparition de projets. On peut dès lors supposer que les projets qui se sont maintenus ont atteint un point de stabilité. Par ailleurs, **les projets qui sortent de terre depuis deux-trois ans présentent aussi une meilleure préparation en amont de l'installation⁵⁴**, par rapport à ce qui était observé il y a quelques années. Les dispositifs d'accompagnement mis en place par Good Food ont joué un rôle déterminant.

Une consolidation économique des projets et du secteur dans son ensemble peut donc être relevée aujourd'hui, après une période davantage caractérisée par les expérimentations et le dynamisme des premières années de la stratégie Good Food. En parallèle de l'augmentation constante du nombre de projets, on observe une augmentation de la taille de ces derniers au fil des années tout comme une évolution linéaire du nombre d'ETP. L'évolution des chiffres d'affaires moyen suit également une courbe positive. **Ceci tend à démontrer que les projets agricoles se consolident économiquement : des surfaces plus grandes sont cultivées et une certaine efficacité est également de mise avec davantage de ventes et par conséquent, la création d'emplois⁵⁵.**

53 En 2023, une enquête de la FedeAU identifie, avec sa propre méthodologie, une croissance de 32% entre 2018 et 2022 en termes de nombre de projets. Intra-muros, l'agriculture urbaine occupe selon cette enquête 0.3% du territoire de la Région et produit 470 tonnes de nourriture de qualité.

54 Constat affirmé lors de l'atelier avec les acteurs de l'accompagnement, qui ont observé cette tendance lors des derniers appels à projet pour l'espace-test agricole.

55 Ces constats convergent avec une enquête réalisée par la FedeAU en 2023. Au niveau économique, cette enquête pointait en effet une maturité en devenir pour le secteur, identifiant un chiffre d'affaires moyen par hectare en augmentation de 25% entre 2018 et 2022 et une augmentation de 50% du nombre d'emplois. La façon dont les données ont été récoltées et agrégées est dépendante de la méthodologie utilisée par la FedeAU. Il s'agissait essentiellement d'une enquête par questionnaire, dont les résultats ont ensuite été lissés au besoin, en général à

Cette consolidation peut également être illustrée par la diversification observée dans certains projets et les rachats entre projets qui se sont opérés ces dernières années. Un rachat s'effectue si le modèle économique est éprouvé et gagnant pour l'acheteur qui, de cette manière, se diversifie soit en investissant un nouveau segment de clientèle, soit en ajoutant un type de production à son projet. Dans tous les cas, cela témoigne d'une certaine solidité, au moins économique, de ces projets.

Il faut cependant rester prudent. L'agriculture reste un secteur fragile, en ville comme à la campagne. Comme nous l'enseignent les études de cas présentées, la continuation et la stabilité des projets dépendent de nombreux facteurs : histoires personnelles, catastrophes climatiques, facteurs humains dans les projets collaboratifs et évidemment contexte économique et pouvoir d'achats des clients. **En outre, même si la tendance est positive, les capacités de rémunération sont encore limitées.** Les données à disposition ici ne permettent pas de faire une conclusion. Mentionnons, à titre indicatif, qu'en 2023, selon la FedeAU, le revenu médian brut au sein des projets était de 1200 €/mois pour un équivalent temps plein, soit 750 € en moins que le salaire minimum bruxellois qui est situé à 60% du revenu médian en Région bruxelloise⁵⁶. Cet ordre de grandeur converge avec les montants relevés dans les études de cas.

On peut logiquement relier cette apparente consolidation avec l'ensemble des outils mis en place dans le cadre de la stratégie Good Food. **La disponibilité d'accompagnements économiques et techniques, mais aussi juridiques, et les actions d'un écosystème d'acteurs fortement soutenant, créent des conditions de protection pour les porteuses et porteurs de projets.** Les différents portraits de projets, notamment choisis pour leur exemplarité, font tous référence à un soutien financier public à un moment donné de leur développement.

On peut avancer que les financements octroyés aux porteurs de projets du secteur, combinés aux outils d'accompagnement, ont contribué significativement à la ré-émergence et au développement de l'agriculture urbaine professionnelle en RBC.

Modèles et pratiques récurrents de l'agriculture émergente

A la lecture des précédents chapitres de cette étude, on peut relever que le maraîchage est l'activité qui a vu le plus grand nombre de projets apparaître. **Le maraîchage est clairement le type de production qui est le plus directement associé avec l'agriculture urbaine émergente aujourd'hui.**

Il demeure difficile, avec les éléments à disposition de cette étude, d'expliquer finement ce constat, mais on peut tout de même affirmer que c'est le type de production qui s'inscrit avec le plus de convergence dans l'esprit et les intentions portées par la stratégie Good Food, largement conformes aux principes de l'agroécologie. C'est aussi ce mode de production qui est vanté par les dynamiques citoyennes et associatives qui accompagnent et soutiennent depuis le début ces projets maraîchers.

Ce n'est donc pas non plus une surprise si, en termes de pratiques commerciales, **la vente directe et les circuits courts dominent largement au sein des différents modèles économiques observés.** De

la baisse. Ces ordres de grandeur sont à prendre avec certaines précautions, même s'ils présentent des tendances concordantes avec les résultats présentés ici.

56 Communiqué de presse FedeAU : mobilisation agricoles du 31 janvier 2024 (<https://www.fedeau.be/a-bruxelles-le-revenu-des-agriculteurices-est-40-plus-bas-que-le-salaire-minimum-bruxellois/>)

façon générale, on peut observer une convergence largement partagée vers ce mode de commercialisation, que ce soit en BtoB ou BtoC ; l'ancrage local des modèles économiques fait l'unanimité.

A côté des pratiques économiques, les pratiques agronomiques sont assez similaires au sein des projets maraîchers : conformité avec le cahier des charges biologiques (mais pas forcément avec une certification), soin du sol, diversité des cultures, mécanisation légère. **On observe donc une philosophie de travail inscrite dans les principes de l'agroécologie.** Cette caractéristique propre aux projets pleine terre se décline davantage dans le récit de l'économie circulaire pour les projets hors sol et/ou indoor.

En revanche, au regard des éléments à disposition et notamment de l'analyse des études de cas, **on peut observer le caractère aléatoire de l'émergence des projets, qui reste davantage dépendante des histoires et intentions des porteurs de projets que des réussites apparentes au sein de l'écosystème, notamment d'un point de vue économique.** Ainsi, de manière assez révélatrice, les modèles qui ont de (très) bons résultats sur le plan économique ne sont pas forcément répliqués partout sur le territoire. Cela s'observe tant pour les micro-pousses indoor que pour les *quick-crop* et les *baby légumes* pleine terre ; on ne voit pas non plus apparaître de manière fulgurante des projets en auto-cueillette, qui présentent pourtant de nombreux avantages économiques.

L'accès au foncier toujours en tension pour les nouveaux projets

Si l'on s'en tient à l'agriculture émergente, la consolidation sectorielle mentionnée plus haut s'observe aussi au niveau de la précarité foncière des projets, qui tend à s'amenuiser. De fait, **on a vu plusieurs projets menacés se voir attribuer des contrats moins précaires et des situations se clarifier, notamment au niveau urbanistique.** De nouvelles formes de contrats sont apparues récemment – notamment la concession de services mais également une augmentation de la mise à disposition par commodat. Par ailleurs, il semble que les terres publiques ne sont plus que rarement mises à disposition via des contrats précaires.

Cette sécurité foncière, même si elle reste encore fragile dans la plupart des cas, et les avancées réalisées sur ces questions dans le débat public, ont certainement tendance à consolider un secteur en renaissance.

Les défis de l'agriculture historique et conventionnelle

Pourtant, il faut la mettre en perspective avec l'enjeu des terres sur lesquelles se déploie aujourd'hui l'agriculture historique, conventionnelle, et qui sont exploitées par des agriculteurs plutôt en fin de carrière. Les surfaces concernées – autour de 210 hectares – détiennent un potentiel majeur pour être un levier vers l'agroécologie à plus grande échelle mais aussi pour constituer le point de basculement attendu de la stratégie Good Food en termes de production. La Région se trouve donc face à un enjeu de transmission de ces terres d'ici une quinzaine d'années, supposant une question fondamentale : comment cette transmission se fera-t-elle ? Au bénéfice de quel type d'agriculture ?

En effet, aujourd'hui, ces superficies sont consacrées à des prairies d'élevage ou à des grandes cultures qui ne sont pas encore orientées vers le territoire bruxellois et l'alimentation des Bruxelloises et Bruxellois. De même, les pratiques observées sont en décalage par rapport à la vision agroécologique portée par la stratégie Good Food : pas d'agriculture biologique notamment et peu d'innovations en termes de relocalisation des filières.

La question se pose donc de l'accompagnement à la transmission et à la transition de ces fermes historiques mais aussi celle de la quantité et du profil des agricultrices et agriculteurs urbains qui pourraient les investir dans une perspective plus convergente avec les intentions de la stratégie Good Food. A cela s'ajoute évidemment une pression foncière et financière qui s'accroît à mesure que l'urbanisation se poursuit et que la spéculation autour de ces dernières parcelles agricoles s'installe durablement.

Les impacts d'une multifonctionnalité difficile à objectiver

Comme le suggèrent les études de cas qui ont été présentées, **on peut observer que tous les projets génèrent des outputs sur différentes dimensions et ce, quelle que soit leur vocation prioritaire.** En effet, on observe des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux pour chacune des situations, avec des teintes différentes selon les typologies et les modèles de production, parfois en vertu du contexte.

Ces constats rejoignent les revendications portées par le Mémoire signé en 2019 par une soixantaine d'acteurs, porteurs de projets et associations de soutien et d'accompagnement rassemblés, souhaitant la valorisation de la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine au sein de la RBC. Ceci constitue un enjeu majeur du secteur.

L'idée de la multifonctionnalité consiste à affirmer que l'agriculture urbaine ne doit pas uniquement être considérée comme une activité économique. Les projets qui visent d'autres finalités (sociales, environnementales) ne sont pas rares. De ce fait, **l'agriculture professionnelle génère des effets positifs à d'autres égards. C'est le cas en termes de bien-être social, de santé, de convivialité dans les quartiers⁵⁷ et de formation ; c'est également le cas au niveau de la biodiversité, du retour de la**

57 En 2023, la FedeAU estimait dans son enquête que l'agriculture urbaine durable (émergente) offrait de la nourriture de qualité à 0.3% de la population régionale ; toujours selon cette enquête, 7% de la population bruxelloise – soit 85.000 personnes – bénéficient chaque année de l'agriculture urbaine. Etude Œuvrer pour l'agriculture urbaine professionnelle – analyse des impacts et besoins de l'AU pro à Bruxelles, décembre 2023 (<https://www.fedeau.be/oeuvrer-pour-lau-professionnelle-analyse-des-impacts-et-besoins-de-lau-pro-a-bruxelles/>)

végétation en ville ou encore de l'amélioration des sols, qui constituent des enjeux fondamentaux à l'heure du réchauffement climatique.

En 2022, une étude s'est d'ailleurs intéressée à cette notion de multifonctionnalité et a identifié de manière participative les multiples fonctions de l'agriculture urbaine à Bruxelles⁵⁸. Cette étude détient la particularité de l'exhaustivité : 110 fonctions sont identifiées, réparties en 12 catégories ou groupes de fonctions. Pour autant, l'objectivation des impacts ne faisait pas partie des objectifs de l'étude, qui se contentait de classer les projets selon le nombre de fonctions qu'ils déclarent accomplir. Selon cette étude, tous les projets seraient multifonctionnels, puisqu'aucun projet interrogé ne s'est limité à une seule fonction. L'étude distingue un gradient de multifonctionnalité, étant donné que les projets peuvent être hautement à faiblement multifonctionnels. Les catégories de fonctions les plus assurées sont la circularité, l'expérimentation et l'environnement ; selon cette étude, la production primaire n'apparaît donc pas comme la fonction principale portée par les producteurs consultés pour l'enquête.

Enfin, un autre résultat intéressant de cette étude demeure dans l'identification des sources de revenus. Une fois comparés, les projets bénéficiant de sources de revenus autres que la vente de la production démontrent un caractère davantage multifonctionnel que les projets dont l'essentiel des revenus sont issus de la vente de la production. Le facteur temps explique cette moindre multifonctionnalité des projets dépendant plus fortement de la vente. En outre, les projets bénéficiant de ressources spécifiquement dédiées à la formation ou à la sensibilisation tirent, eux, peu de revenus de la vente de la production, ce qui limite leurs impacts économiques (partenariats, chaîne de valeur locale, chiffre d'affaires liés à la production).

La question des impacts de la multifonctionnalité reste cependant un élément difficile à objectiver. L'objectivation (scientifique) de la multifonctionnalité, à l'échelle du projet mais aussi à l'échelle de la Région, devra faire l'objet d'une attention particulière au cours des prochaines années, afin de consolider un argumentaire visant à valoriser économiquement ces fonctions positives pour la ville.

58 Davila, F., N. Maughan, T. Rixen, et M. Visser. 2022. « The multifunctionality of urban agriculture projects in Brussels ». *Acta Horticulturae*, no 1356 (décembre), 219-32. <https://doi.org/10.17660/ActaHortic.2022.1356.26>.

Bibliographie

Belpa. s. d. « La liste belge des bénéficiaires des aides agricoles européennes ». Consulté le 10 décembre 2024. <https://www.belpa.be/fr/search-data>

Boutsen, Raphael, Noémie Maughan, et Marjolein Visser. 2018. « Evaluation de la production agricole primaire professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale ». https://goodfood.brussels/sites/default/files/etude_baseline_2018_final_0.pdf

Bruxelles Environnement. 2022. « Stratégie Good Food 2. 2022-2030 ». https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/GF_A4_strat_FR_def_11.pdf

Chapelle, Gauthier, et Charles-Edouard Jolly. 2013. « Etude sur la viabilité des business modèles en agriculture urbaine dans les pays du Nord ». https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Etude%20agricultureUrbaine%20viabilite%20Greenloop%20avril2013

Credal, et ERU urbanisme. 2022. « Cadre d'analyse des projets d'agriculture urbaine ». Non disponible en ligne.

Davila, F., N. Maughan, T. Rixen, et M. Visser. 2022. « The multifunctionality of urban agriculture projects in Brussels ». *Acta Horticulturae*, no 1356 (décembre), 219-32. <https://doi.org/10.17660/ActaHortic.2022.1356.26>

Fortier, Jean-Martin, et Marie Bilodeau. 2015. *Le jardinier-maraîcher: manuel d'agriculture biologique sur petite surface*. Nouvelle éd. revue et Augmentée. Guides pratiques. Montréal (Québec) [Escalquens]: Écosociété DG diffusion.

Fronteddu, Boris. 2023. « Qui a volé notre blé? Anatomie d'un secteur au coeur de la sécurité alimentaire mondiale ». <https://www.cpcp.be/publications/production-de-ble/>

Hermesse, J. 2020. « Ultra Tree – Soutenir l'installation et la viabilité d'exploitations maraîchères dans le péri-urbain bruxellois. » Vankeerberghen, A. et Hermesse, J., (dir.) (2020). *Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création*. Bruxelles, Academia, 223-62.

Hervé-Gruyer, Perrine, et Charles Hervé-Gruyer. 2017. *Permaculture: guérir la terre, nourrir les hommes*. 2e éd. Domaine du possible. Arles: Actes Sud

Krikser, T, A Piorr, et R Berges. 2016. « Urban Agriculture Oriented towards Self-Supply, Social and Commercial Purpose: A Typology ». *Land* 5 (3): 1-19

Meganck, M. s. d. *Le patrimoine rural*. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles Ville d'Art et d'Histoire 49

Natagora. 2020. « Position sur la PAC 2021-2027 », 2020. <https://www.natagora.be/download/39161>

Nyssens, T. 2021a. « Paysan urbain, un métier d'avenir ». *Agropolis*. D'un projet pilote à un réseau nourricier métropolitain

Servigne, Pablo, et Olivier De Schutter. 2017. *Nourrir l'Europe en temps de crise: vers des systèmes alimentaires résilients*. Babel 1499. Arles: Actes Sud

Vankkerberghen, A, et J Hermesse. 2020. « Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherches en co-création. Bruxelles ». *Académia*

Annexes

Annexe I – Répartition des projets et des superficies cultivées (en hectare) par type de certification et par commune

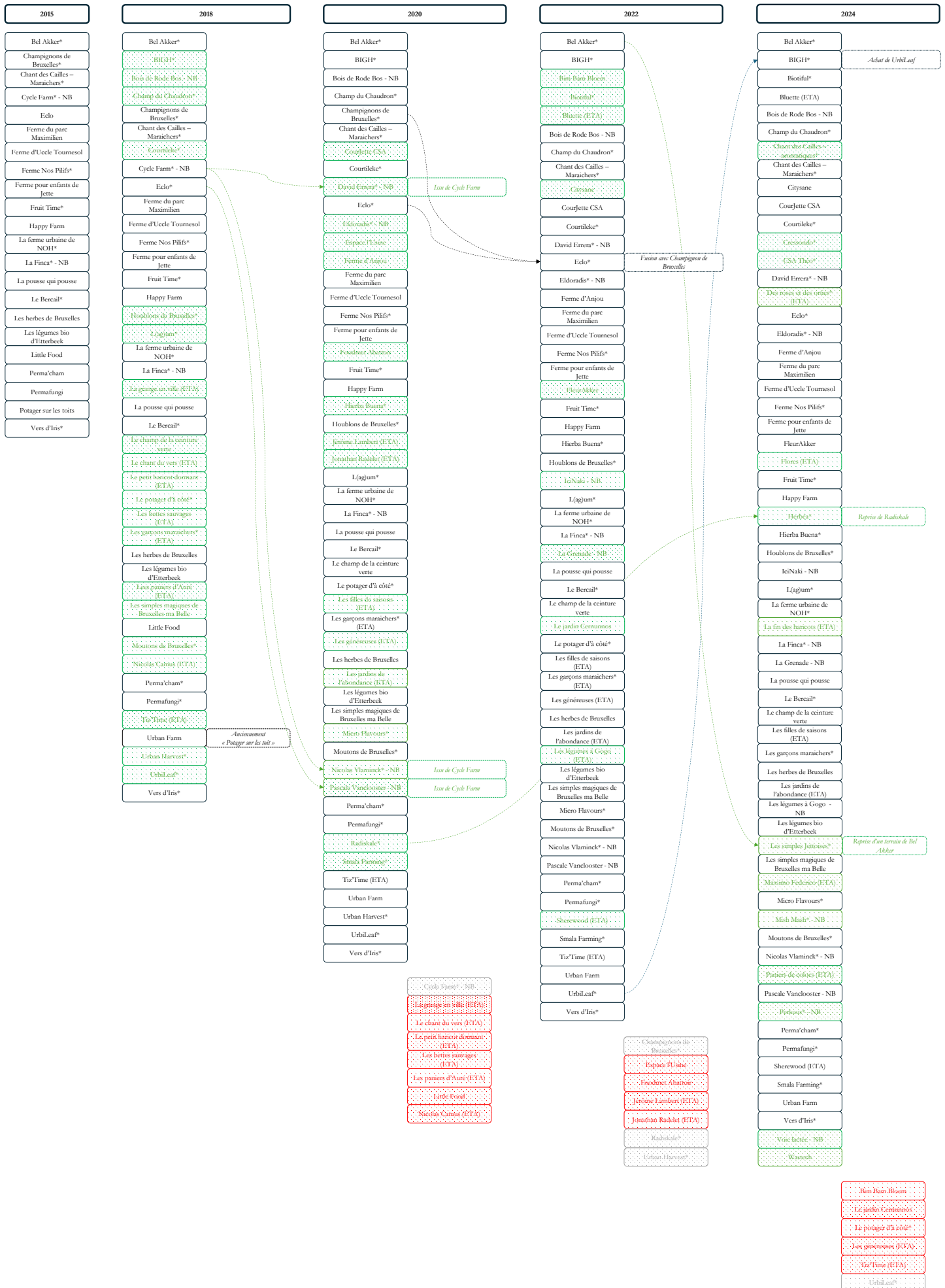
Annexe II – Apparitions et disparitions des projets agricoles émergents entre 2015 et 2024

Annexe I – Répartition des projets et des superficies cultivées (en hectare) par type de certification et par commune

Certification	Commune	Nom du projet	Type de production	Superficie (ha)
Bio certifié	Anderlecht	Bluette	Maraichage	0,15
		Champ du Chaudron	Maraichage	0,893
		Citysane	Maraichage	0,1
		Des roses et des orties	Horticulture	0,85
		Eclo	Champignons	0,135
		Flores	Horticulture	0,15
		Herbéa	Maraichage	1,36
		Les filles de saisons	Maraichage	0,3
		Les simples magiques de Bruxelles ma Belle	Tisanerie	1
		Vert d'Iris	Maraichage	0,42
		Les jardins de l'abondance	Maraichage	0,15
		Massimo Federico	Maraichage	0,5
		Panier de Colocs	Maraichage	0,5
		Sherewood	Maraichage	0,3
		La fin des haricôts	Maraichage	0,2
		Permafungi	Champignons	0,1
	Bruxelles Ville	Courtileke	Maraichage	0,5
	Haren	Houblons de Bruxelles	Houblon	0,2
	Jette	Les Garçons Maraichers	Maraichage	0,2
		Les simples jettoises	Tisanerie	0,25
	Neder-over-Heembeek	Ferme Nos Pilifs	Maraichage	0,4
		La ferme urbaine de NOH	Maraichage	1
	Sint-Peter-Leeuw	Mish Mash	Maraichage	1
		Perkuus	Maraichage	3,2
	Tervuren	Chant des Cailles - Aromatiques	Tisanerie	0,1
		Chant des Cailles - Maraichers	Maraichage	1
	Watermael-Boitsfort	Le Bercail	Produits laitiers	3,7
		La Finca	Maraichage	3
	Total Région Bruxelloise			14,458
	Total Périphérie			7,2
	Total			21,658
Non Bio	Anderlecht	BIGH	Maraichage	0,2
		Fruit-time	Fruits	1
		Moutons de Bruxelles	Viandeux	0,68
		Happy Farm	Ferme pédagogique	0,14
		Wastech	Insectes	0,005
	Bruxelles Ville	Cressondo	Horticulture	0,4
		Ferme du Parc Maximilien	Ferme pédagogique	1,4
	Ixelles	Urban Farm	Maraichage	0,25
	Jette	Ferme pour enfants de Jette	Ferme pédagogique	9
	Molenbeek-Saint-Jean	Micro Flavours	Micro-pousses	0,035
	Uccle	Ferme d'Uccle Tournesol	Ferme pédagogique	3,1
	Woluwe-Saint-Pierre	Ferme d'Anjou	Ferme pédagogique	0,15
	Total Région Bruxelloise			16,36
	Total Périphérie			0
	Total			16,36
Principe Bio non certifié	Anderlecht	Bel Akker	Maraichage	0,4
		Biotiful	Maraichage	1,25
		Hierba Buena	Tisanerie	0,08
		Perma'cham	Maraichage	0,055
		SMALA Farming	Maraichage	0,735
		L(ag)um	Maraichage	0,2
	Etterbeek	Les légumes Bio d'Etterbeek	Maraichage	0,1
	Ganshoren	CSA Théo	Maraichage	0,7
	Jette	FleurAkker	Horticulture	0,15
		CourJette CSA	Maraichage	1,5
	Linkebeek	David Errera	Maraichage	0,2
		Eldoradis	Maraichage	1,6
		Nicolas Viaminck	Maraichage	1
		Pascale Vanclooster	Horticulture	0,2
	Neder-Over-Heembeek	Les Herbes de Bruxelles	Tisanerie	0,03
	Overijse	Voie Lactée	Produits laitiers	3
	Saint-Gilles	La Pousse qui Pousse	Horticulture	0,055
	Wezembeek-Oppem	La Grenade	Tisanerie	0,2
	Total Région Bruxelloise			5,255
	Total Périphérie			6
	Total			11,255
Données manquantes	Humbeek	Le champ de la ceinture verte	Maraichage	0,42
	Orp-Jauche	IciNaki	Maraichage	0
	Overijse	Les légumes à Gogo	Maraichage	0,4
	Rhodes-Saint-Genèse	Bois de Rode Bos	Pépinière	2,5

Annexe II – Apparitions et disparitions des projets agricoles émergents entre 2015 et 2024

* : Projet ayant bénéficié au moins une fois d'un appel à projets Good Food



Colophon

Auteur

ERU - Centre d'études et de recherches urbaines asbl

Rue Guillaume Tell 57 - 1060 Bruxelles - Belgique

BE 0415 674 593 - Fortis BE23 2100 9631 5291 - RPM Bruxelles

Commanditaire

Bruxelles Economie et Emploi - Brussel Economie en Werkgelegenheid

Date de réalisation

juin 2025

Contact

Laure Gombert - laure.gombert@eru-urbanisme.be

